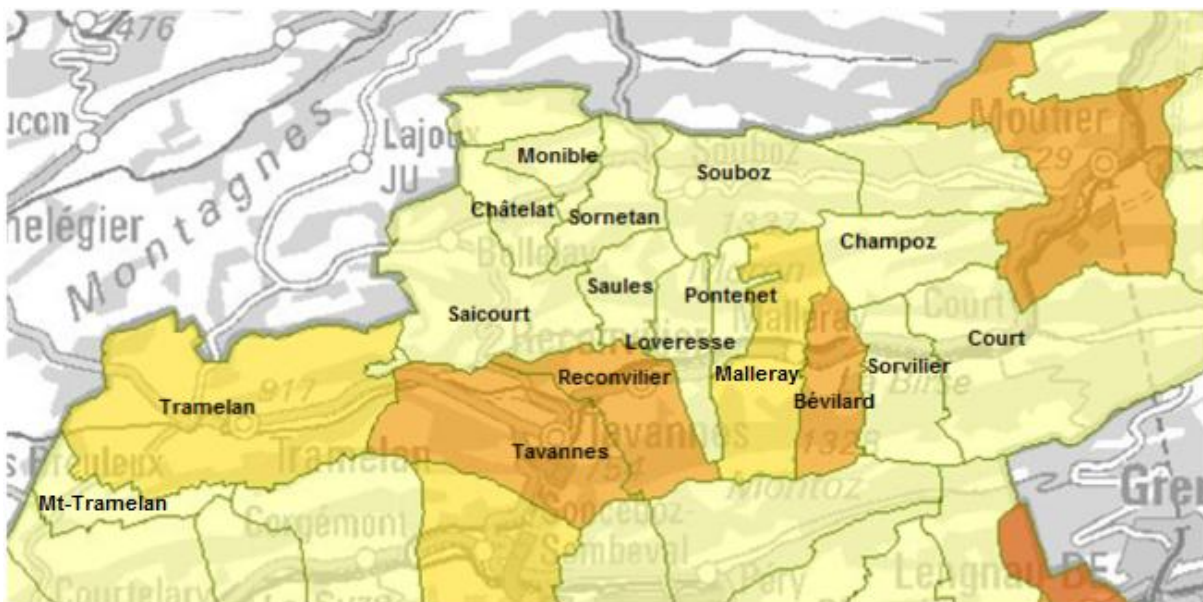


BE-COF17-EP : COLLABORATION / FUSION DE COMMUNES - VALLEE DE TAVANNES, PETIT-VAL, TRAMELAN ET MONT-TRAMELAN



ENQUETE CORPS ELECTORAL

Etabli à l'intention : Communes de Bévillard, Champez, Châtelat, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saucourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan

Neuchâtel, mars 2011

AUTEURS :

Compas Management Services

Dr Gilles A. Léchet

Cinthia Tellenbach

Case postale 2029

CH-2001 Neuchâtel

Tél. 032 730 16 00

gilles.lechet@compas-management.ch

APPUI SCIENTIFIQUE :

**Institut de hautes études en adminis-
tration publique**

Prof. Nils Soguel

Mouline 28

CH-1022 Chavannes/Lausanne

Tél. 021 557 40 50

nils.soguel@idheap.unil.ch

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	6
2	DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT	10
3	TAUX DE REPONSE ET REPRESENTATIVITE	13
4	RESULTATS DE L'ENQUETE	19
4.1	Prestations et collaborations intercommunales	19
4.2	Attitude face à un renforcement de la collaboration	22
4.3	Effets attendus suite à un rapprochement	34
4.4	Analyse des facteurs explicatifs de l'attitude face à un rapprochement entre communes	38
5	RECOMMANDATION	43
6	ANNEXES	45
6.1	Protocole d'enquête	45
6.2	Structure du questionnaire	45
6.3	Appréciation de la qualité des prestations	47
6.4	Autres communes à intégrer au projet	53
6.5	Effets attendus suite a un rapprochement	55
6.6	Variables sociodémographiques – échantillons et corps électoraux	64

CONDENSÉ

Contexte. Les communes de Bévillard, Châtelat, Champoz, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan partagent de nombreux points communs. Elles se situent dans la partie francophone du Canton de Berne, au cœur d'un Arc jurassien caractérisé par une topographie faite de vallées et de crêtes. Ces communes collaborent dans des domaines nombreux et variés tels que l'épuration des eaux, les sapeurs-pompiers, les écoles ou encore les affaires sociales. Partant de ces constats, quinze de ces dix-sept communes ont signé, le 3 décembre 2008, un contrat préliminaire relatif à des pourparlers de fusion. Notons qu'à ce stade du processus, les communes de Malleray et Mont-Tramelan ne faisaient pas partie du projet. Un groupe de travail a ensuite été mis sur pied afin de piloter les travaux. Les conclusions d'une première étude stratégique montrent que des collaborations étendues constituent l'option stratégique à privilégier pour un périmètre englobant les quinze communes sous revue. En effet, les avantages à fusionner ne sont, pour une majorité des communes, pas assez clairs pour préconiser une fusion de communes. Considérant des périmètres plus restreints, ledit rapport préconise par contre plusieurs fusions de communes. Les périmètres pour lesquels une fusion de communes paraît être en termes stratégiques la forme de rapprochement la plus avantageuse sont les suivants :

- « Bas de la Vallée » (Bévillard, Court, Pontenet, Sorvilier... et Malleray) ;
- « Petit-Val, inclus Saicourt » (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz) ;
- « Haut de la vallée, Tramelan » (Loveresse, Reconvilier, Saules, Tavannes et Tramelan).

Objectif. Afin d'apprécier l'opinion de la population quant à l'opportunité d'initier un processus de rapprochement pouvant aller jusqu'à une ou plusieurs fusion(s) entre les communes sous revue, le comité de pilotage en charge du projet a décidé de lancer une enquête auprès du corps électoral. Aux quinze communes initiales s'ajoutent les communes de Malleray et Mont-Tramelan qui ont rejoint le groupe de travail désormais nommé COF 17 (→ collaboration ou fusion de dix-sept communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et Mont-Tramelan). La présente enquête a donc pour objectif d'élaborer et d'exploiter une enquête auprès de la population des communes parties prenantes permettant de valider / amender les options stratégiques définies dans le rapport stratégique.

Démarche. Une enquête par questionnaire auprès du corps électoral des dix-sept communes a donc été réalisée entre août 2010 et mars 2011 afin de répondre à ces questions. Précisons bien qu'il s'agit d'une enquête exhaustive (cf. recensement !)... et non d'une enquête par sondage.

Taux de participation. Le taux de participation à cette enquête se monte à 27.4% avec un minima de 20.4% à Reconvilier et un maxima de 54.9% à Mont-Tramelan. Ces taux de participation sont relativement satisfaisants (taux habituel escompté de 10-15% pour ce genre d'enquêtes) et démontrent donc un intérêt populaire certain quant à la problématique proposée. Rappelons que pour sept communes (Champoz, Monible, Pontenet, Reconvilier, Sornetan, Sorvilier et Souboz), suite à problème de traitement de données, les questionnaires ont dû être renvoyés aux personnes concernées, ce qui a potentiellement influencé le taux de participation à la baisse.

Prestations communales. La qualité des prestations communales est jugée plutôt, voire tout à fait satisfaisante par les répondants de l'ensemble des communes sous revue. Quelques prestations recueillent néanmoins des appréciations moins favorables. Il s'agit des prestations Accueil de la petite enfance et crèches (Bévillard, Mont-Tramelan, Pontenet, Saicourt, Sornetan, Sorvilier), Activités culturelles et sportives (Châtelat, Loveresse, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet), Construction et urbanisme (Monible, Saules, Sornetan) et Entretien des routes et espaces verts (Souboz).

Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale. Les répondants de la quasi-totalité des communes sous revue sont largement favorables à un renforcement des collaborations intercommunales. Les pourcentages de répondants plébiscitant un renforcement des collaborations intercommunales se situent entre 69.0% à Saules et 100.0% (!) à Monible. Les seules exceptions concernent la commune de Mont-Tramelan où une majorité des répondants, à savoir 70.0%, ne sont pas favorables à un renforcement des collaborations intercommunales et, dans une moindre mesure, la commune de Champoz où seule une majorité relative des répondants sont favorables à un renforcement des collaborations (45.7%). Concernant les opposants au renforcement des collaborations intercommunales, une très forte proportion d'entre eux (entre 80.0% et 100.0%) optent pour un maintien des collaborations actuelles... par rapport à une réduction du niveau de la collaboration.

Attitude du corps électoral face aux fusions de communes. A l'exception des répondants des communes de Champoz et de Mont-Tramelan qui sont très largement défavorables au principe d'une fusion de communes (respectivement 72.2% et 81.3%), les répondants des quinze autres communes sont plutôt favorables aux fusions de communes. La proportion d'avis favorables se situe entre 55.8% à Tramelan et 100.0% (!) à Monible. Il convient toutefois de nuancer quelque peu ces résultats. En effet, les répondants des communes de Loveresse, Malleray, Monible, Pontenet, Saicourt, Sornetan, Sorvilier et Souboz (pourcentages supérieurs à 70.0%) montrent un plus grand enthousiasme face aux fusions de communes que les répondants des communes de Court, Saules, Tavannes et Tramelan (pourcentages entre 50.0% et 60.0%). Par ailleurs, les répondants de l'ensemble des communes sous revue ne souhaitent majoritairement pas intégrer d'autres communes au projet (c'est-à-dire extérieures au périmètre COF-17). Bien que certaines communes telles que Moutier, St-Imier, Saignelégier, Sonceboz ainsi que tout ou parties des communes des Franches-Montagnes soient citées à plusieurs reprises, leurs « scores » restent néanmoins beaucoup trop faibles pour justifier leur intégration au présent projet.

Périmètres et formes de rapprochement. Considérant le périmètre englobant l'ensemble des dix-sept communes sous revue, une forme de rapprochement de type collaboration est préférée à une fusion de communes par la quasi-totalité des répondants desdites communes. Avec 87.5% d'avis favorables, seule la commune de Monible est majoritairement pour une fusion de l'ensemble des communes dudit périmètre. Pour des périmètres plus restreints, les constatations sont les suivantes :

- **Haut de la Vallée, Mont-Tramelan et Tramelan.** Les répondants de Loveresse, Tavannes et Tramelan sont majoritairement et pour le périmètre considéré en faveur d'une fusion de communes (entre 43.8% et 51.5%) alors que ceux de Reconvilier et Saules sont plutôt pour une collaboration. Les habitants de Mont-Tramelan sont pour leur part contre un renforcement des collaborations et, de manière conséquente, contre une fusion de communes;
- **Bas de la Vallée.** A l'exception de la commune de Champoz, les communes intégrées audit périmètre (Bévilard, Champoz, Court, Malleray, Pontenet, Sorvilier) sont très largement favorables à une fusion des communes pour le périmètre « Bas de la Vallée » (entre 76.4% et 86.3%) ;
- **Petit-Val, inclus Saicourt.** Les répondants des communes de Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz se montrent très nettement pour une fusion de communes du Petit-Val, inclus Saicourt (entre 63.6% et 90.5% d'avis favorables) ;
- **Vallée de Tavannes.** Pour les dix communes considérées, les avis sont partagés. Les répondants de Champoz et Sorvilier sont majoritairement pour une collaboration alors que ceux de Bévilard, Loveresse, Malleray, Pontenet, Reconvilier, Saules et Tavannes sont plutôt pour une fusion de communes (entre 51.9% et 87.5% d'avis favorables). A Court, la fusion et la collaboration obtiennent le même score, soit 45.3% d'avis favorables ;

- **Petit-Val, Saicourt, Tramelan et Mont-Tramelan.** Les communes de Châtelat, Monible, Saicourt et Tramelan se positionnent plutôt pour une fusion de communes (entre 45.9% et 100.0% d'avis favorables) alors que les communes de Mont-Tramelan, Sornetan et Souboz préfèrent la collaboration.

Attentes. Les principales attentes des répondants envers un rapprochement intercommunal sont un renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, une diminution du coût des prestations communales et une amélioration du développement de la commune. Les craintes se situent quant à elles au niveau de la perte du service de proximité et du manque d'identification des citoyens à leur commune.

Recommandations. Considérant les éléments ci-dessus, les recommandations émanant de l'enquête réalisée auprès du corps électoral des communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et Mont-Tramelan sont les suivantes :

- **Entrer dans la phase opérationnelle d'une fusion** des communes du « **Bas de la Vallée** » (Bévilard, Court, Malleray, Pontenet et Sorvilier) et d'une fusion des communes du « **Petit-Val, inclus Saicourt** » (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz) ;
- **Envisager à termes l'élargissement du périmètre « Bas de la Vallée »** aux communes voisines, à savoir à l'ensemble des communes de la Vallée de Tavannes. Pour le « **Petit-Val, inclus Saicourt** », un élargissement (en direction de Tramelan ?) pourrait être considéré eu égard à la limite des 1'000 habitants !
- **Maintenir, voire élargir, le niveau des collaborations intercommunales** entre l'ensemble des communes sous revue, en particulier pour les périmètres où une fusion n'est pour l'heure pas la forme de rapprochement la plus opportune.

Décisions. A ce stade, il convient donc que les communes parties prenantes se positionnent en fonction des résultats de l'étude stratégique et de l'enquête auprès de la population. Les décisions à prendre s'articulent à notre sens comme suit :

- **Pour les communes du « Bas de la Vallée »**, il s'agit de décider d'entrer ou non dans une phase opérationnelle aboutissant à la présentation à la population d'un contrat de fusion (et des règlements y relatifs) regroupant les communes de Bévilard, Court, Malleray, Pontenet et Sorvilier (et éventuellement Champoz, quoiqu'une fusion y soit peu populaire). La considération d'un périmètre plus large (Vallée de Tavannes) peut faire l'objet d'une décision ultérieure ;
- **Pour les communes du « Petit Val, inclus Saicourt »**, il s'agit également de décider d'entrer ou non dans une phase opérationnelle aboutissant à la présentation à la population d'un contrat de fusion (et des règlements y relatifs) regroupant les communes de Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz. La considération d'un périmètre élargi (avec Tramelan ?) peut faire l'objet d'une décision ultérieure, ou être traitée rapidement eu égard à la limite des 1'000 habitants ;
- **Pour les autres communes**, il s'agit de se positionner quant au maintien, voire à l'élargissement des collaborations intercommunales existantes, et, le cas échéant, d'envisager des fusions à plus petite échelle... en conservant pour les communes de la Vallée de Tavannes (et ne faisant pas partie du Bas de la Vallée) la possibilité d'un regroupement à terme de l'ensemble de la vallée.

Enfin, il est bien évident que toutes les communes doivent se positionner quant au maintien, voire au **développement de collaborations intercommunales et régionales** à l'échelle de l'ensemble du périmètre considéré.

1 INTRODUCTION

Termes de référence. Le présent rapport est remis en mars 2011 aux membres du comité de pilotage chargés de diriger l'étude de collaboration(s) ou fusion(s) entre dix-sept communes (→ COF17) de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et de Mont-Tramelan. Il est préparé par Dr Gilles Léchet et Mme Cinthia Tellenbach – cabinet de conseil Compas Management Services¹ à Neuchâtel, avec l'appui scientifique et technique du Prof. Nils Soguel – Institut de hautes études en administration publique (Idheap)² à Lausanne³. Le présent document complète l'étude stratégique menée entre mai 2009 et décembre 2009 et portant sur la définition de(s) forme(s), de(s) périmètre(s) et de(s) ligne(s) de force d'un rapprochement entre les communes sous revue (BE-COF15-ES, mars 2010).

Contexte. Au 1^{er} janvier 2010, les communes sous revue comptent 17'216⁴ habitants (Service de la statistique du Canton de Berne) répartis sur une superficie de 14'291 ha. Lesdites communes sont situées dans la partie francophone du Canton de Berne. A l'exception des communes de Mont-Tramelan et Tramelan qui appartiennent au district de Courtelary, les quinze autres communes font partie du district de Moutier. Les communes sous revue partagent de nombreux points de convergence en termes culturels, démographiques, économiques ou encore géographiques. Sises au cœur de l'Arc jurassien, lesdites communes sont marquées par une topographie fortement similaire faite de vallées et de crêtes. Par ailleurs, les communes sous revue partagent de nombreuses préoccupations communes (recrutement des autorités, problématiques régionales, fourniture des prestations communales, etc.). C'est ainsi qu'au fil des années, de nombreuses collaborations dans divers domaines ont vu le jour (épuration des eaux, sapeurs-pompiers, écoles, homes, cimetière, service de l'emploi, affaires sociales, etc.).

Historique du projet. Dans ce contexte, et compte tenu des incitations cantonales aux fusions de communes⁵, l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB) a initié une réflexion quant à l'intensification des collaborations intercommunales pouvant aller jusqu'à des fusions de communes. Après une procédure de consultation auprès de

¹ Compas Management Services Sàrl, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechet@compas-management.ch

² Institut de hautes études en administration publique - Idheap, Maladière 21, CH-1022 Chavannes/Lausanne, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

³ Les personnes susmentionnées remercient Mesdames Julie Silberstein et Romy Gay-des-Combes et Monsieur Maxime Clémenceau pour leur précieuse collaboration.

⁴ Communes de Bévillard (1'704 hab.), Champoz (157 hab.), Châtelat (124 hab.), Court (1'352 hab.), Loveresse (304 hab.), Malleray (1'961 hab.), Monible (45 hab.), Mont-Tramelan (124 hab.), Pontenet (204 hab.), Reconvilier (2'245 hab.), Saicourt (586 hab.), Saules (147 hab.), Sornetan (125 hab.), Sorvilier (270 hab.), Souboz (127 hab.), Tavannes (3'472 hab.) et Tramelan (4'269 hab.).

⁵ Loi sur les fusions de communes, LFCo du 25 novembre 2004 prévoyant à l'art. 4 al. 1 une aide financière calculée en multipliant le montant de la subvention par habitant, de CHF 400.-, par le chiffre de la population résidante de toutes les communes qui fusionnent et par le multiplicateur applicable (population → 1'000 hab., multiplicateur de 0.1 par commune, dès la 3^{ème} commune).

dix-huit communes, quinze d'entre elles⁶ ont signé le 3 décembre 2008 un contrat préliminaire relatif aux pourparlers de fusion. Un groupe de travail a ensuite été mis sur pied afin de piloter le projet.

Etude stratégique. Une première étude stratégique a été menée de mai 2009 à mars 2010. Il ressort de ladite enquête qu'une fusion entre les quinze communes sous revue n'est pas la forme de rapprochement idéale, ceci en raison d'une comptabilité financière insuffisante pour une large majorité de communes ainsi que d'avantages en termes de fourniture des prestations communales mitigés pour certaines communes. Un rapprochement de type collaborations étendues est donc préférable à une fusion de communes pour ce périmètre. En revanche, pour des périmètres plus restreints, une fusion de communes paraît envisageable (avantages conséquents en termes de perspectives de développement, compatibilité suffisante des situations financières et de l'opinion publique, avantages à fournir des prestations en commun). Ainsi, le rapport stratégique valide une fusion de communes pour les trois périmètres suivants (1) « Bas de la Vallée » (Bévilard, Court, Pontenet, Sorvilier... et Malleray), (2) « Petit-Val, inclus Saicourt » (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz) et (3) « Haut de la vallée, Tramelan » (Loveresse, Reconvilier, Saules, Tavannes et Tramelan).

A l'issue de la phase stratégique, les membres du comité de pilotage ont repris contact avec les trois communes (Malleray, Mont-Tramelan et Rebévelier) n'ayant pas souhaité participer au projet afin de leur proposer de rejoindre le groupe de travail. Les communes de Malleray et Mont-Tramelan ont accepté et ont ainsi rejoint le projet qui désormais se nomme COF17 (→ collaboration ou fusion de dix-sept communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et Mont-Tramelan).

Objectifs. Conformément aux termes de l'offre signée par les représentants des dix-sept communes et ceux de la communauté de travail formée de l'ARJB et Idheap + Compas, la deuxième étape de l'étude stratégique consiste à :

Réaliser une enquête auprès de la population des communes parties prenantes (satisfaction, forme de rapprochement, périmètre, attentes, craintes) permettant de **valider / amender les options stratégiques** définies dans le rapport stratégique.

Une enquête auprès du corps électoral de chaque commune a l'avantage de fournir des informations sur les éléments suivants :

- Opinion du corps électoral au sujet du fonctionnement des administrations communales ;
- Attitude du corps électoral face à un éventuel renforcement des collaborations (pouvant aller jusqu'à une fusion) entre tout ou parties des dix-sept communes sous revue... et recensement des attentes et des craintes qu'une telle éventualité suscite ;

⁶ A l'issue de la procédure de consultation, trois communes ont décidé de ne pas participer au projet : Malleray, Mont-Tramelan et Rebévelier.

- Préférences du corps électoral par rapport au cercle de communes impliquées dans le rapprochement (intégration ou non d'autres communes que celles initialement prévues dans le projet) ;
- Analyse des réponses obtenues à la lumière des diverses caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant répondu (âge, sexe, état-civil, années de résidence dans la commune, participation à la vie locale, etc.).

Méthode et démarche. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la réalisation de la présente enquête s'organise comme suit.

ELABORATION DE L'ENQUETE

- Elaboration d'un protocole d'enquête fixant la population ciblée, le type de questions (ouvertes, fermées, etc.), le nombre de questions, le support du questionnaire, le mode d'administration, la date d'envoi, le délai de réponse, la garantie d'anonymat et de confidentialité, la communication des résultats ;
- Elaboration d'un questionnaire *ad hoc* ;
- Présentation pour discussion et validation du protocole et des questionnaires aux autorités des dix-sept communes.

ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

- Administration du questionnaire par les services administratifs des dix-sept communes (impression, mise sous pli, envoi) ;
- Contrôle et saisie des questionnaires reçus par le mandataire, garantie de confidentialité.

ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS

- Analyse des données par statistique descriptive afin de se rendre compte de l'attitude du corps électoral par rapport au projet (comptages, tableaux croisés) ;
- Analyse des données par méthodes économétriques afin d'expliquer l'attitude du corps électoral, d'identifier les caractéristiques discriminantes en faveur, respectivement en défaveur du projet, et également d'identifier divers sous-groupes du corps électoral ayant une position spécifique ;
- Elaboration et présentation du rapport final aux responsables.

Structure du rapport. Le présent rapport est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre est constitué de la présente introduction. Le chapitre 2 replace la présente enquête dans un processus de rapprochement complet. Le chapitre 3 traite des taux de réponse et de la représentativité des résultats. Le chapitre 4 présente les résultats de l'enquête et, finalement, le chapitre 5 propose une recommandation quant à la suite des travaux. Les annexes présentent le protocole d'enquête, la structure du questionnaire, divers graphiques détaillés ainsi que diverses considérations relatives aux variables sociodémographiques (échantillon, corps électoral).

Remerciements. Que l'ensemble des collaborateurs administratifs et techniques ainsi que les responsables politiques des communes de Bévillard, Champoz, Châtelat, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan

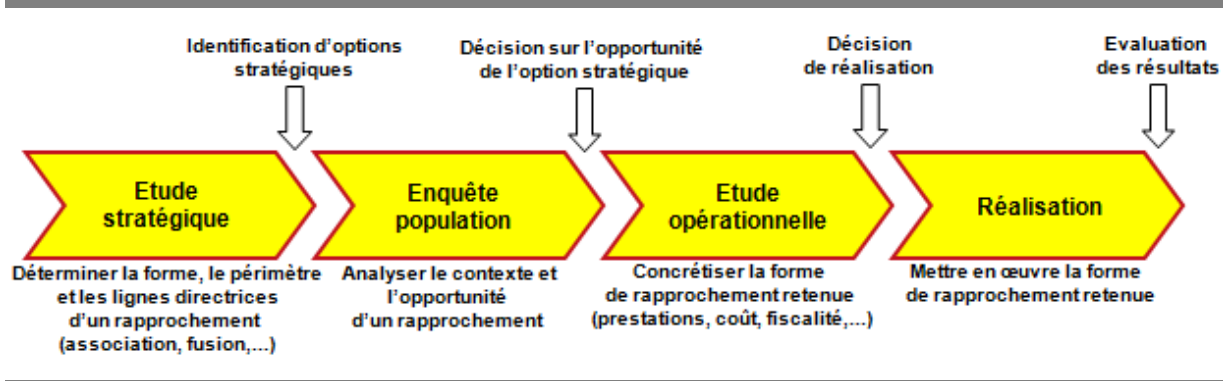
ayant participé à la présente enquête trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur collaboration, leur soutien et leur engagement. La diligence des dix-sept administrations communales (envoi/réception des questionnaires) et de l'équipe chargée de la saisie desdits questionnaires mérite d'être saluée. Nos remerciements vont enfin et surtout aux très nombreuses personnes habitant les communes sous revue ayant consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

2 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à rappeler où se situe l'enquête auprès du corps électoral dans un processus complet de rapprochement/fusion de communes. Il spécifie les enjeux de cette phase et précise quelle décision doit être prise à son issue.

Processus de rapprochement. Un processus de rapprochement intercommunal – et potentiellement une fusion de communes – comporte quatre phases : (1) étude stratégique, (2) enquête auprès du corps électoral, (3) étude opérationnelle et finalement (4) réalisation. La figure 2-1 illustre ces phases et l'objectif spécifique associé à chacune d'entre elles. Précisons qu'à la fin de chaque étape, une décision politique doit être prise avant de passer à la phase suivante.

Figure 2-1 : Processus de rapprochement



Source : Communauté de travail IDHEAP+COMPAS

Phase stratégique. La première étape se nomme phase stratégique. Elle a pour objectif de déterminer la forme idéale de rapprochement, respectivement de s'assurer que la fusion de communes est bien – sous l'angle stratégique – la forme de rapprochement la plus indiquée. Les diverses formes possibles de rapprochement sont les suivantes :

- **Collaborations intercommunales spécifiques à une prestation** (association ou syndicat intercommunal à but unique, etc.) ;
- **Collaborations étendues par groupes de prestations** (association ou syndicat intercommunal à but multiple, etc.) ;
- **Agglomération** (entité supracommunale au profit de laquelle les communes membres se défont de leurs compétences institutionnelles pour un groupe prédéfini de prestations, lesdites communes restant souveraines pour les autres prestations)⁷ ;

⁷ En Suisse, le droit cantonal fribourgeois offre, par exemple, la possibilité d'une agglomération de communes. Cette forme de rapprochement intercommunal n'a été tentée jusqu'ici que dans le cadre de l'agglomération de la Ville de Fribourg et quelques communes voisines.

- **Fusion** (création d'une nouvelle commune politique et administrative).

Notons qu'une forme additionnelle est la **non-collaboration** (voie solitaire). En effet, il est possible d'aboutir au constat qu'un renforcement de la collaboration n'est pas une solution efficiente. De même, il ne faut pas exclure l'éventualité qu'une collaboration existante ne fonctionne pas et doive cesser.

L'étude stratégique doit également déterminer quels sont les enjeux d'une éventuelle fusion, c'est-à-dire quel doit être le **profil d'un rapprochement, respectivement d'une nouvelle commune** née de la fusion des communes existantes. Enfin, elle doit permettre de se déterminer de manière définitive quant au périmètre du projet, c'est-à-dire quant au cercle des communes susceptibles d'entrer dans le processus de rapprochement. L'étude stratégique aboutit à une recommandation stratégique qui doit être avalisée par les autorités exécutives de chacune des communes parties prenantes.

Enquête auprès de la population. La seconde étape de l'étude stratégique est l'enquête auprès de la population. Elle consiste à recueillir l'opinion du corps électoral quant à une démarche de rapprochement intercommunal, voire de fusion de communes, ceci en se basant sur les résultats de l'étude stratégique menée précédemment. Elle permet ainsi aux autorités communales de savoir si le corps électoral desdites communes présente une ouverture suffisante à l'idée d'un rapprochement intercommunal – voire d'une fusion de communes, c'est-à-dire s'il n'est pas *a priori* opposé à l'idée d'un rapprochement tel qu'envisagé au termes de la phase stratégique. Les résultats de cette consultation et les conclusions politiques qui en découlent permettent d'aboutir à une décision quant à l'opportunité d'une option stratégique et ainsi d'entrer dans la phase opérationnelle.

Phase opérationnelle. La phase opérationnelle a pour objectif de concrétiser la forme de rapprochement retenue. Il s'agit en particulier de définir le profil (quantité, qualité, fréquence, etc.), le mode de fourniture (production en propre, sous-traitance, partenariat public-privé, etc.), le coût et le financement des prestations concernées par le rapprochement. Cela permet aux élus et à la population de se déterminer en toute connaissance de cause quant au projet de rapprochement intercommunal. Si une fusion est retenue comme option stratégique, cette phase inclut généralement la rédaction d'une convention ou contrat de fusion. L'acceptation de ce document par le législatif et par la population⁸ des communes concernées vaut décision de réalisation.

Phase de réalisation. Enfin, la phase de réalisation consiste à mettre en œuvre la forme de rapprochement retenue selon les modalités opérationnelles décidées à l'issue de la phase précédente. Les résultats dégagés devraient logiquement faire l'objet d'une évaluation *a posteriori* afin d'analyser si la forme de rapprochement choisie a effectivement permis d'atteindre les effets escomptés.

⁸ Dans les communes où le pouvoir législatif est exercé par une assemblée communale/municipale, il n'y a pas d'autre consultation populaire que celle de ladite assemblée. Ailleurs, la décision du législatif est soumise au référendum facultatif ou obligatoire, en vertu des dispositions de la législation cantonale. Si la loi cantonale, notamment celle sur les communes, se trouve affectée par la décision des communes concernées, la révision de ladite loi doit être acceptée par le Grand conseil. Cette décision est elle-même soumise au référendum facultatif au niveau cantonal.

Points clés. Un processus de rapprochement intercommunal peut être décomposé en quatre phases : (1) stratégique, (2) enquête auprès du corps électoral, (3) opérationnelle et finalement (4) réalisation. **L'enquête permet d'apprécier l'ouverture du corps électoral des communes concernées à l'idée d'un rapprochement intercommunal – voire d'une fusion de communes tel qu'envisagé aux termes de la phase stratégique.**

3 TAUX DE RÉPONSE ET REPRÉSENTATIVITÉ

Objectif du chapitre. Le présent chapitre a pour objectif de donner un aperçu de l'écho rencontré par l'enquête auprès du corps électoral des dix-sept communes sous revue. Cet écho se mesure grâce au taux de réponse. Ce chapitre vise également à déterminer dans quelle mesure les questionnaires retournés forment un échantillon représentatif du corps électoral des communes sous revue.

Taux de réponse. Le taux de réponse global se situe à 27.4%, soit un total de 3'228 questionnaires remplis et retournés dans les délais pour un total de 11'796 questionnaires envoyés. La participation à la présente enquête peut donc être jugée relativement satisfaisante, mais légèrement inférieure aux taux obtenus dans d'autres projets accompagnés par les mandataires⁹. Notons cependant que le taux de réponse est nettement supérieur aux taux généralement atteints dans ce genre d'enquête (10-15%). Le tableau 3-1 montre que les différents taux de participation se

⁹ Diverses enquêtes réalisées par les mandataires dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud sur une thématique similaire ont obtenu les taux de réponse suivants : **39.0% pour NE-VDR** (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers), **29.7% pour BE-MGV/2** (Moutier et Souboz), **39.9% pour VD-TST** (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay), **43.2% pour BE-MGV** (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten, Seehof), **37.0% pour VD-DELP** (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges), **33.1% pour BE-NVL** (Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles), **31.8% pour NE-BBC** (Bevaix, Boudry et Cortaillod) et **37.8% pour NE-PCC** (Corcelles-Cormondrèche et de Peseux).

→ Lécho G. & Soguel N. (2009) *Rapprochement entre les communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers : Etude de la collaboration entre les communes du Val-de-Rue*, Rapport NE-VDR-EP à l'intention des autorités desdites communes, Décembre 2009, Lausanne et Neuchâtel.

→ Lécho G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de la région de Moutier (Moutier et Souboz), Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV/2-EP, Juillet 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Lécho G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-TST-EP à l'intention de l'Assemblée des Syndics de Terre-Sainte, Mai 2008, Lausanne et Neuchâtel.1

→ Lécho G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Belprahon, Corcelles (BE), Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et Seehof : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV-EP à l'intention du Comité de pilotage du projet, Janvier 2008, Lausanne et Neuchâtel

→ Lécho G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-DELP-EP à l'intention des Municipalités des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, Décembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

→ Lécho G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-NVL-EP à l'intention des membres du Groupe de travail pour la fusion des communes du District de La Neuveville, Novembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

→ Lécho G. & Soguel N. (2006), *Rapprochement entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod : Sondage auprès de la population et des élus*, Rapport NE-BBC-EP à l'attention de la Grande Commission BBC, Septembre 2006, Lausanne et Neuchâtel.

→ Lécho G. & Soguel N. (2003), *Renforcement de la collaboration entre Corcelles-Cormondrèche et Peseux : Résultats de l'enquête auprès de la population*, Rapport aux conseils communaux des communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux, FP36-2003 – Août 2003, Neuchâtel et Lausanne.

situent entre 20.4% à Reconvilier et 54.9% à Mont-Tramelan. Il révèle également que les taux de réponse ont tendance à varier en fonction de la taille de la commune. Ainsi, les communes de plus petite taille, telles que Châtelat (45.1%), Monible (50.0%), Mont-Tramelan (54.9%) et Souboz (46.6%) obtiennent des taux de réponse plus élevés alors que les communes comme Reconvilier (20.4%), Tavannes (22.8%) et Tramelan (24.3%) obtiennent une participation plus basse. Le taux de réponse global inférieur à 30.0% s'explique très certainement par le fait que le périmètre comporte plusieurs communes de taille conséquente (Reconvilier, Tavannes, Tramelan, etc.) dont la population se sent en général moins concernée par la chose publique. Enfin, il convient de rappeler que pour sept communes (Champroz, Monible, Pontenet, Reconvilier, Sornetan, Sorvilier et Souboz), suite à un problème de traitement de données, les questionnaires ont dû être renvoyés une seconde fois, ce qui a potentiellement influencé le taux de participation¹⁰.

Tableau 3-1 : Taux de réponse de l'enquête auprès du corps électoral

Communes	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires rentrés	Taux de réponse
Bévilard	1'173	390	33.2%
Champroz	120	37	30.8%
Châtelat	82	37	45.1%
Court	1'006	290	28.8%
Loveresse	242	84	34.7%
Malleray	1'291	437	33.8%
Monible	30	15	50.0%
Mt-Tramelan	91	50	54.9%
Pontenet	144	52	36.1%
Reconvilier	1'464	298	20.4%
Saicourt	433	124	28.6%
Saules	111	42	37.8%
Sornetan	95	33	34.7%
Sorvilier	197	61	31.0%
Souboz	88	41	46.6%
Tavannes	2'193	500	22.8%
Tramelan	3'036	737	24.3%
Total	11'796	3'228	27.4%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Représentativité des réponses. L'étude de la représentativité d'un échantillon équivaut à vérifier s'il y a des différences entre le profil des personnes ayant répondu à l'enquête et celui du corps électoral. Pour ce faire, nous confrontons les résultats de l'enquête (nombre d'observations pour chaque critère) aux données sociodémographiques à disposition dans les communes (sexe, état-civil et âge).

¹⁰ Par exemple, pour la commune de Reconvilier, 409 questionnaires ont été retournés lors de la première enquête.

Tableau 3-2 : Description des échantillons et des corps électoraux pour les variables servant au contrôle de la représentativité

Critère	Bévilard		Champoz		Châtelat		Court		Loveresse		Malleray		Monible		Mont-Tramelan		Pontenet	
	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.
Sexe																		
Femme	47.3%	51.6%	55.6%	48.3%	51.4%	53.7%	55.2%	51.3%	54.9%	54.1%	49.8%	53.8%	42.9%	43.3%	50.0%	53.8%	56.9%	52.1%
Homme	52.7%	48.4%	44.4%	51.7%	48.6%	46.3%	44.8%	48.7%	45.1%	45.9%	50.2%	46.2%	57.1%	56.7%	50.0%	46.2%	43.1%	47.9%
Taille de référence	389	1'173	36	120	35	82	290	1'006	82	242	430	1'291	14	30	50	91	51	144
Etat-civil																		
Célibataire	19.5%	24.8%	27.8%	31.7%	21.6%	20.7%	19.3%	25.3%	17.1%	19.4%	18.7%	22.8%	26.7%	23.3%	10.0%	18.7%	15.7%	31.3%
Marié-e	60.5%	55.5%	61.1%	62.5%	67.6%	65.9%	69.7%	59.4%	65.9%	64.5%	68.7%	57.0%	66.7%	66.7%	80.0%	70.3%	66.7%	50.7%
Séparé-e	2.3%	2.3%	2.8%	0.0%	0.0%	1.2%	0.3%	1.5%	2.4%	0.8%	1.2%	2.2%	0.0%	0.0%	2.0%	0.0%	0.0%	2.8%
Divorcé-e	7.7%	7.4%	5.6%	2.5%	2.7%	2.4%	5.2%	5.7%	11.0%	8.3%	6.5%	9.0%	6.7%	10.0%	0.0%	2.2%	7.8%	6.3%
Veuf-ve	10.0%	10.0%	2.8%	3.3%	8.1%	9.8%	5.5%	8.1%	3.7%	7.0%	5.1%	9.0%	0.0%	0.0%	8.0%	8.8%	9.8%	9.0%
Taille de référence	390	1'173	36	120	37	82	290	1'006	82	242	434	1'291	15	30	50	91	51	144
Âge																		
18-19 ans	3.4%	3.9%	5.6%	6.7%	0.0%	1.2%	2.8%	2.0%	2.4%	3.3%	4.1%	4.0%	0.0%	0.0%	4.0%	3.3%	2.0%	3.5%
20-39 ans	22.5%	25.5%	19.4%	35.0%	22.9%	26.8%	27.1%	29.6%	25.6%	26.9%	19.0%	25.3%	13.3%	40.0%	18.0%	31.9%	11.8%	27.8%
40-64 ans	44.0%	42.4%	55.6%	42.5%	45.7%	41.5%	46.5%	42.6%	43.9%	46.3%	50.5%	42.5%	60.0%	43.3%	38.0%	36.3%	52.9%	42.4%
65-79 ans	21.5%	18.2%	19.4%	14.2%	25.7%	22.0%	20.8%	18.5%	24.4%	18.6%	20.4%	18.7%	26.7%	16.7%	32.0%	19.8%	27.5%	19.4%
80 ans et plus	8.5%	10.0%	0.0%	1.7%	5.7%	8.5%	2.8%	7.3%	3.7%	5.0%	6.0%	9.5%	0.0%	0.0%	8.0%	8.8%	5.9%	6.9%
Taille de référence	386	1'173	36	120	35	82	288	1'006	82	242	436	1'291	15	30	50	91	51	144

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Tableau 3-2 : Description des échantillons et des corps électoraux pour les variables servant au contrôle de la représentativité (suite et fin)

Critère	Reconvilier		Saicourt		Saules		Sornetan		Sorvilier		Souboz		Tavannes		Tramelan		Total	
	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.
Sexe																		
Femme	51.4%	54.2%	46.3%	50.1%	57.1%	49.5%	48.5%	44.2%	45.0%	48.2%	41.5%	43.2%	51.7%	53.6%	49.6%	48.4%	50.4%	51.5%
Homme	48.6%	45.8%	53.7%	49.9%	42.9%	50.5%	51.5%	55.8%	55.0%	51.8%	58.5%	56.8%	48.3%	46.4%	50.4%	51.6%	49.6%	48.5%
Taille de référence	296	1'464	121	433	42	111	33	95	60	197	41	88	497	2'193	728	3'036	3'195	11'796
Etat-civil																		
Célibataire	13.9%	25.2%	18.3%	26.8%	16.7%	18.9%	21.2%	26.3%	11.9%	24.4%	22.0%	61.4%	18.5%	28.8%	15.2%	24.0%	17.4%	25.5%
Marié-e	72.0%	54.0%	65.8%	55.0%	71.4%	64.9%	75.8%	65.3%	69.5%	58.4%	75.6%	23.9%	64.1%	50.8%	72.4%	58.0%	68.3%	56.0%
Séparé-e	0.3%	2.7%	1.7%	1.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	3.4%	3.0%	0.0%	6.8%	1.6%	0.0%	1.4%	0.0%	1.3%	1.1%
Divorcé-e	6.8%	9.1%	7.5%	8.1%	2.4%	5.4%	0.0%	4.2%	6.8%	7.1%	0.0%	8.0%	7.6%	9.6%	4.8%	7.7%	6.2%	8.0%
Veuf-ve	7.1%	9.0%	6.7%	9.0%	9.5%	10.8%	3.0%	4.2%	8.5%	7.1%	2.4%	0.0%	8.2%	10.9%	6.2%	10.3%	6.8%	9.5%
Taille de référence	296	1'464	120	433	42	111	33	95	59	197	41	88	498	2'193	729	3'036	3'203	11'796
Âge																		
18-19 ans	1.3%	2.6%	1.7%	2.5%	4.8%	3.6%	3.0%	5.3%	1.7%	2.5%	4.9%	2.3%	2.4%	3.3%	2.3%	3.0%	2.7%	3.1%
20-39 ans	17.2%	26.3%	24.8%	30.9%	21.4%	20.7%	33.3%	32.6%	18.3%	29.4%	26.8%	27.3%	21.4%	31.5%	19.9%	26.8%	21.1%	27.9%
40-64 ans	45.8%	52.3%	57.0%	49.2%	57.1%	48.6%	54.5%	49.5%	45.0%	41.6%	53.7%	51.1%	50.2%	40.5%	45.6%	41.8%	47.8%	43.6%
65-79 ans	26.9%	9.1%	14.0%	12.7%	11.9%	18.0%	9.1%	10.5%	30.0%	19.3%	14.6%	13.6%	19.6%	15.5%	24.2%	18.3%	22.0%	16.4%
80 ans et plus	8.8%	9.7%	2.5%	4.6%	4.8%	9.0%	0.0%	2.1%	5.0%	7.1%	0.0%	5.7%	6.4%	9.2%	7.9%	10.0%	6.3%	8.9%
Taille de référence	297	1'464	121	433	42	111	33	95	60	197	41	88	500	2'193	732	3'036	3'205	11'796

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Note technique. Le tableau 3-2 donne un pourcentage pour chaque catégorie (modalité) de chaque critère (par exemple 47.3% de femmes dans l'échantillon de Bévillard). Ce pourcentage est calculé en rapportant le nombre de questionnaires reçus (ou d'observations) appartenant à cette catégorie à la taille de référence (ici 389 questionnaires mentionnant que le répondant est soit une femme, soit un homme)^{11 12}.

Description statistique. La description statistique effectuée au travers du tableau 3-2 permet d'apprécier la représentativité statistique des résultats de l'enquête. L'analyse dudit tableau critère par critère permet de tirer les constatations suivantes :

- **Sexe.** La proportion de femmes et d'hommes est très proche autant dans l'échantillon que dans le corps électoral. Ainsi, l'équilibre hommes-femmes présent dans le corps électoral (51.5% de femmes et 48.5% d'hommes) se retrouve pratiquement dans l'échantillon (50.4% de femmes et 49.6% d'hommes). Les différences observées à l'intérieur de chaque commune se compensent entre elles ;
- **Etat civil.** L'échantillon présente une plus grande proportion de personnes mariées que le corps électoral (68.3% contre 56.0%). A l'exception des personnes séparées, les autres catégories sont sous-représentées dans l'échantillon, en particulier les personnes célibataires (17.4% contre 25.5%) ;
- **Âge.** La proportion de personnes âgées de 65 à 79 ans est plus importante dans l'échantillon que dans le corps électoral (21.1% contre 16.4%). C'est également le cas pour les personnes âgées de 40 à 64 ans (47.8% contre 43.6%). A l'inverse, les classes d'âge 18-19 ans, 20-39 ans et 80 ans et plus sont sous-représentées dans l'échantillon.

Représentativité statistique des résultats¹³. En comparant les pourcentages des échantillons avec ceux des corps électoraux, on constate que les écarts sont plus ou moins importants selon les critères. A première vue, il est donc difficile de dire si le profil des échantillons est suffisamment proche de celui des corps électoraux.

¹¹ La taille de référence (=N) correspond à l'addition du nombre d'observations de chaque modalité d'un critère. En ce qui concerne l'échantillon, la taille de référence correspond au nombre de questionnaires où figurait une réponse pour le critère considéré et diffère ainsi potentiellement de la taille totale de l'échantillon en raison des non-réponses. En ce qui concerne la population, les chiffres indiqués prennent en compte les citoyens inscrits au registre électoral. Les chiffres ont été obtenus auprès des administrations communales des communes sous revue.

¹² Les critères sociodémographiques sexe, état-civil et âge correspondent aux catégories présentes dans le questionnaire.

¹³ Le test du chi-carré permet de déterminer statistiquement si la distribution d'une variable dans un échantillon correspond à la distribution dans la population. Pour pouvoir effectuer ce test, il est nécessaire de connaître la distribution de la variable considérée dans la population, c'est-à-dire le pourcentage d'observations dans chaque modalité (« la fréquence » en termes statistiques). A partir de ces fréquences, on calcule le nombre d'observations attendues à l'échelle de l'échantillon dans chaque modalité pour que l'échantillon corresponde parfaitement à la population.

Si l'on indique le nombre d'individus dans une modalité i par la lettre o_i et le nombre d'individus attendus théoriquement dans cette même modalité par la lettre a_i , la statistique du test du chi-carré se calcule selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum_i \frac{(o_i - a_i)^2}{a_i}$$

Cette statistique de test est à comparer avec une valeur critique provenant de la distribution du χ^2 . Les résultats indiqués dans le corps du texte font référence à un seuil $\alpha = 0.05$.

Le test du chi-carré, effectué pour le total des dix communes, nous permet d'affirmer que l'échantillon n'est représentatif du corps électoral, ceci à un seuil de significativité $\alpha = 0.05$, ni pour le sexe, ni pour l'état-civil, ni pour l'âge ! Notons qu'il aurait été étonnant que, compte tenu de la technique d'enquête utilisée (questionnaire auto-administré), le test conclue à la représentativité pour l'ensemble des critères¹⁴. Ce manque de représentativité statistique n'a cependant rien de dramatique... ceci pour la raison suivante : l'objectif de la présente enquête consiste à solliciter l'ensemble du corps électoral... et à laisser s'exprimer qui le veut, à l'instar de ce qui se fait lors d'un vote populaire ! L'échantillon des personnes se rendant aux urnes n'est, sauf exception, pas non plus statistiquement représentatif de l'ensemble du corps électoral ! L'expérience des nombreuses enquêtes mentionnées plus haut montre que la représentativité pour un ou plusieurs critères est l'exception, alors que la non-représentativité est la règle.

Points clés. Le taux de réponse global s'élève à 27.4%, ce qui est relativement satisfaisant, mais légèrement en-dessous des taux obtenus dans d'autres projets à la thématique similaire. Les taux de réponse par commune varient sensiblement d'une commune à l'autre, puisqu'ils se situent entre 20.4% à Reconvilier et 54.9% à Mont-Tramelan. Les communes de plus petite taille obtiennent généralement des scores plus élevés que les communes de taille plus grande. Rappelons également que, suite à un problème de traitement des données, les questionnaires des communes de Champoz, Monible, Pontenet, Reconvilier, Sornetan, Sorvilier et Souboz ont dû être renvoyés une seconde fois, ce qui a potentiellement influencé le taux de participation.

Bien que la comparaison entre échantillon et corps électoral montre des différences faibles, voire très faibles, l'échantillon des personnes ayant répondu à l'enquête n'est statistiquement pas représentatif du corps électoral. Cependant, d'un point de vue pratique, **les réponses obtenues peuvent être considérées comme suffisamment fiables** pour permettre une prise de décision correcte. En effet, les électeurs se rendant aux urnes pour sanctionner le projet auraient également de grandes chances de ne pas être statistiquement représentatifs de l'ensemble des citoyens ! Les biais en termes de représentativité des dites variables ont donc un **impact pratique limité**. Le fait d'avoir une représentativité pour un ou plusieurs critères constitue l'exception dans ce type d'enquêtes.

¹⁴ Le questionnaire a été auto-administré. Chaque personne dans la population était libre de répondre ou de ne pas répondre à l'enquête. Une participation basée sur le volontariat ne garantit pas *a priori* la représentativité, car elle est par définition sujette au biais d'auto-sélection. Pour garantir la représentativité de façon certaine, il convient d'utiliser d'autres techniques d'enquête telles que les techniques de tirage aléatoire ou de quotas.

4 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

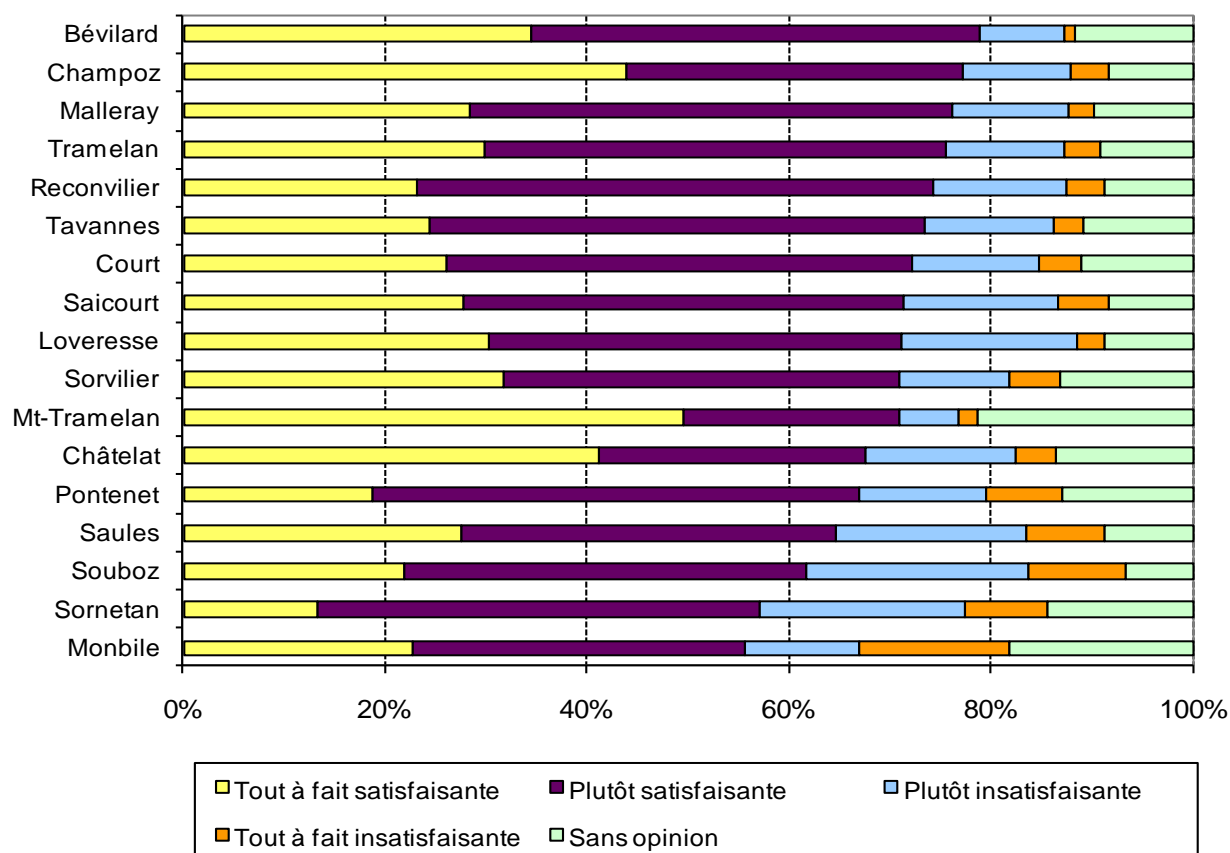
Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à analyser l'attitude des personnes ayant répondu à l'enquête par rapport à un éventuel rapprochement, voire une fusion avec tout ou partie des communes considérées. En premier lieu, nous présentons statistiquement la satisfaction des répondants quant aux prestations fournies par leur commune et quant au fonctionnement des collaborations existantes. Ensuite, nous décrivons l'attitude des répondants face à un rapprochement intercommunal, ceci en termes d'intensité de la collaboration et de périmètre. Ce chapitre se termine par un recensement des effets attendus suite à un rapprochement et par une explication de l'attitude des répondants face à un renforcement des collaborations intercommunales pouvant aller jusqu'à une fusion de communes.

Note technique. Pour chaque question, les résultats ci-dessous tiennent compte de la modalité « sans opinion », contrairement à la pratique des votations où seules les modalités « oui » et « non » servent à déterminer l'issue du scrutin. Ce mode de faire permet d'apprécier la proportion de répondants ne s'étant pas encore forgés une opinion... mais rend bien évidemment plus difficile l'obtention d'une majorité absolue.

4.1 PRESTATIONS ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Prestations communales. La figure 4-1 présente l'appréciation du corps électoral quant à la qualité des prestations fournies dans leur commune de résidence, ceci toutes prestations confondues. L'ensemble des répondants des dix-sept communes sous revue jugent la qualité des prestations communales plutôt satisfaisante, voire tout à fait satisfaisante. Les pourcentages de répondants satisfaits, voire tout à fait satisfaits, s'étendent de 55.7% à Monible à 79.0% à Bévillard. Cette analyse montre également que les communes les plus peuplées obtiennent des taux de satisfaction légèrement plus élevés. Ainsi, les communes ayant une population dépassant 1'000 habitants (Bévillard, Court, Malleray, Reconvilier, Tavannes et Tramelan) obtiennent les taux de satisfaction les plus hauts. Seule exception, la commune de Champoz qui obtient des taux de satisfaction en ligne avec les communes de plus grande taille. Les figures 6-1 à 6-17 reproduites à l'annexe 6.3 détaillent, pour chaque commune, la satisfaction du corps électoral par rapport à la fourniture de différentes prestations communales. Les citoyens des communes sous revue se sont positionnées par rapport à la qualité des prestations suivantes : (1) Guichet communal et administration ; (2) Activités culturelles et sportives ; (3) Entretien des routes et des espaces verts (travaux publics) ; (4) Construction et urbanisme ; (5) Accueil de la petite enfance et crèche et (6) Services industriels (eau, électricité, gaz, téléseu).

Figure 4-1 : Appréciation de la qualité des prestations communales



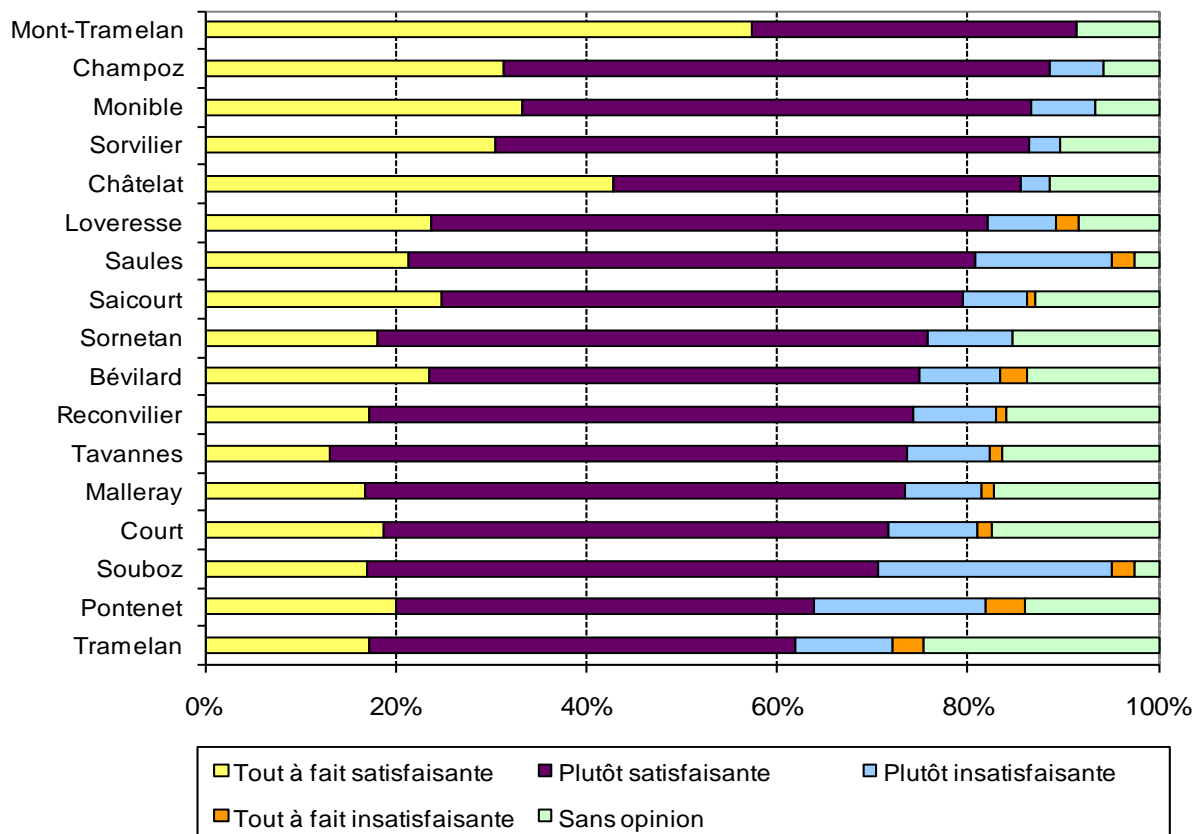
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de COF17 – 2010/2011

Il ressort que les deux prestations les plus satisfaisantes sont, pour la quasi-totalité des communes, le Guichet communal et l'administration ainsi que les Services industriels. L'insatisfaction relative, soit moins de 50.0% de répondants satisfaits, voire très satisfaits (sans opinion inclus !), concerne les prestations Accueil de la petite enfance (Bévilard, Mont-Tramelan, Pontenet, Saicourt, Sornetan, Sorvilier), Activités culturelles et sportives (Châtelat, Loveresse, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet), Construction et urbanisme (Monible, Saules, Sornetan) et Entretien des routes et espaces verts (Souboz).

Collaborations intercommunales. La figure 4-2 indique l'appréciation du corps électoral des communes sous revue face aux collaborations intercommunales existantes. La première constatation concerne la satisfaction des répondants face aux collaborations actuelles. Dans l'ensemble des communes sous revue, les répondants sont en grande majorité plutôt, voire tout à fait satisfaits desdites collaborations. Toutefois, avec un pourcentage de répondants proche ou supérieur à 80.0%, la satisfaction du corps électoral est plus prononcée dans les communes de Châtelat, Champoz, Loveresse, Monible, Mont-Tramelan, Saicourt, Saules et Sorvilier, à savoir principalement des communes de petite taille. Dans les autres communes, les pourcentages de répondants satisfaits, voire tout à fait satisfaits s'étendent de 62.0% à Tramelan à 75.8% à Sornetan. Enfin, précisions que la

proportion de répondants avouant ne pas pouvoir juger si les collaborations actuelles les satisfont ou non est relativement importante dans la plupart des communes sous revue. Ladite proportion est supérieure à 15.0% à Bévillard, Court, Malleray, Reconvilier, Sornetan, Tavannes et Tramelan, à savoir principalement dans les communes de plus grande taille.

Figure 4-2 : Niveau de satisfaction par rapport aux collaborations actuelles entre les communes du projet



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

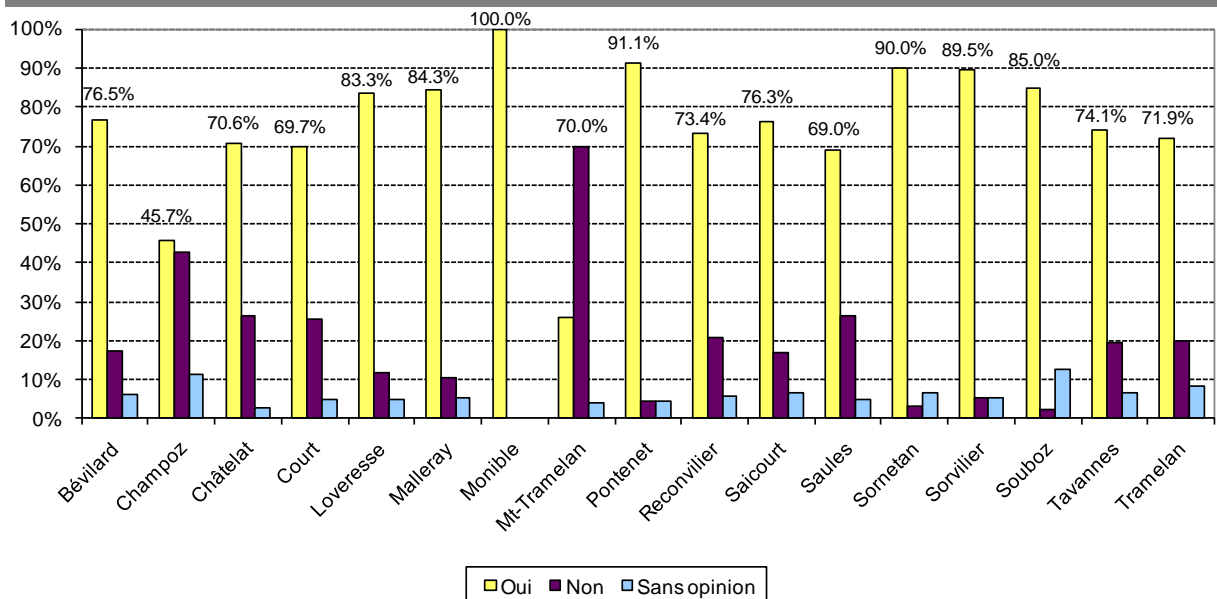
Points clés. L'ensemble des répondants des dix-sept communes sous revue se déclarent **plutôt, voire tout à fait satisfaits** de la qualité des prestations fournies dans leur commune de résidence. Les taux de satisfaction s'étendent de 55.7% à Saules à 79.0% à Bévillard. Quelques prestations recueillent néanmoins des appréciations moins favorables. Il s'agit des prestations **Accueil de la petite enfance** (Bévillard, Mont-Tramelan, Pontenet, Saicourt, Sornetan, Sorvilier), **Activités culturelles et sportives** (Châtelat, Loveresse, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet), **Construction et urbanisme** (Monible, Saules, Sornetan) et **Entretien des routes et espaces verts** (Souboz).

Le **fonctionnement des collaborations intercommunales existantes** est salué par l'ensemble des communes sous revue puisque la proportion des répondants plutôt, voire tout à fait satisfaits se situe entre 62.0% à Tramelan et 91.5% à Mont-Tramelan.

4.2 ATTITUDE FACE À UN RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION

Renforcement de la collaboration intercommunale. La figure 4-3 révèle que, à l'exception des communes de Champoz et Mont-Tramelan, l'ensemble des communes sous revue sont largement favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale. Les résultats se situent entre 69.0% à Saules et 100.0% (!) à Monible. Pour Champoz et Mont-Tramelan, la situation est différente. A Champoz, seule une majorité relative (45.7%) des répondants sont favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale. A Mont-Tramelan, une nette majorité des répondants ne sont quant à eux pas favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale (70.0% d'avis défavorables contre seulement 26.0% d'avis favorables).

Figure 4-3 : Attitude du corps électoral face au renforcement des collaborations actuelles



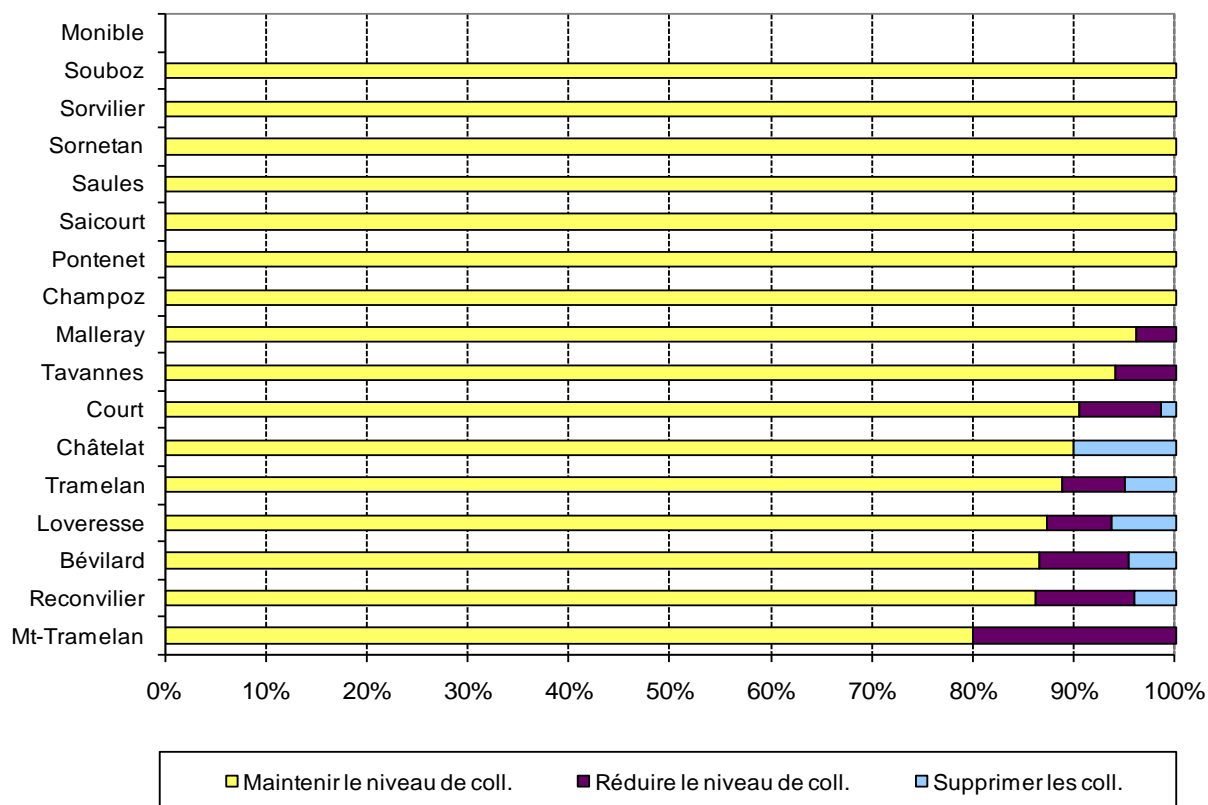
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Position des personnes défavorables à un renforcement de la collaboration.

Les résultats de l'enquête auprès du corps électoral des communes sous revue montrent qu'une très forte proportion des répondants qui ne souhaitent pas renforcer les collaborations intercommunales est d'avis que les collaborations actuelles doivent être maintenues. En effet, comme le montre la figure 4-4, le pourcentage d'opposants favorables au maintien du niveau de collaboration se situe entre 80.0%

à Mont-Tramelan et 100.0% à Champoz, Pontenet, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier et Souboz. Notons qu'aucun répondant de Monible n'a répondu à cette question... ces derniers étant tous favorables au renforcement des collaborations intercommunales (cf. figure 4-3).

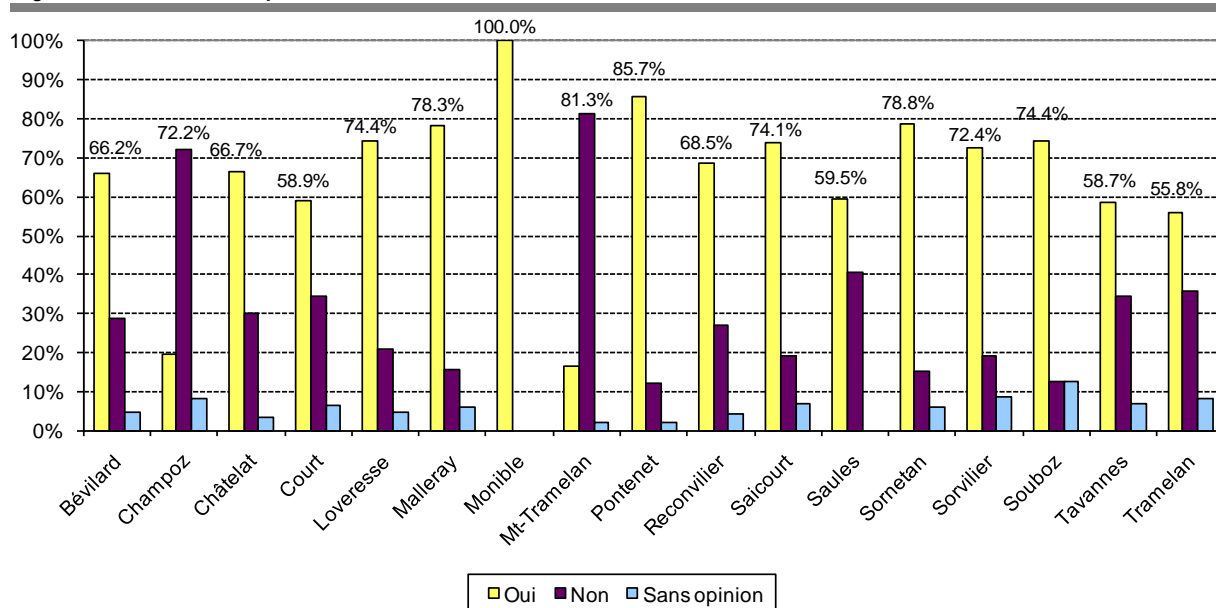
Figure 4-4 : Attitude en cas d'opposition à un renforcement de la collaboration intercommunale



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Attitude du corps électoral face aux fusions de communes. La figure 4-5 présente l'opinion des répondants quant à une fusion avec une ou plusieurs autres communes parties prenantes au projet. Ladite figure montre que les communes sous revue, à l'exception de Champoz et Mont-Tramelan, sont plutôt favorables aux fusions de communes. Avec des pourcentages supérieurs à 70.0%, les communes de Loveresse, Malleray, Monible, Pontenet, Saicourt, Sornetan, Sorvilier et Souboz sont celles qui y sont le plus favorables. Les communes de Bévilard, Châtelat, et Reconvilier obtiennent quant à elles un pourcentage supérieur à 60.0%. Avec des pourcentages situées entre 50.0% et 60.0% les répondants des communes de Court, Saules, Tavannes et Tramelan paraissent plus partagés, mais néanmoins favorables à l'idée d'une fusion de communes. Enfin, les communes de Champoz et Mont-Tramelan font à nouveau figure d'exception puisque leurs répondants sont très majoritairement défavorables à une fusion de communes, à savoir à hauteur de respectivement 72.2% et 81.3%.

Figure 4-5 : Attitude du corps électoral face à une fusion de communes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

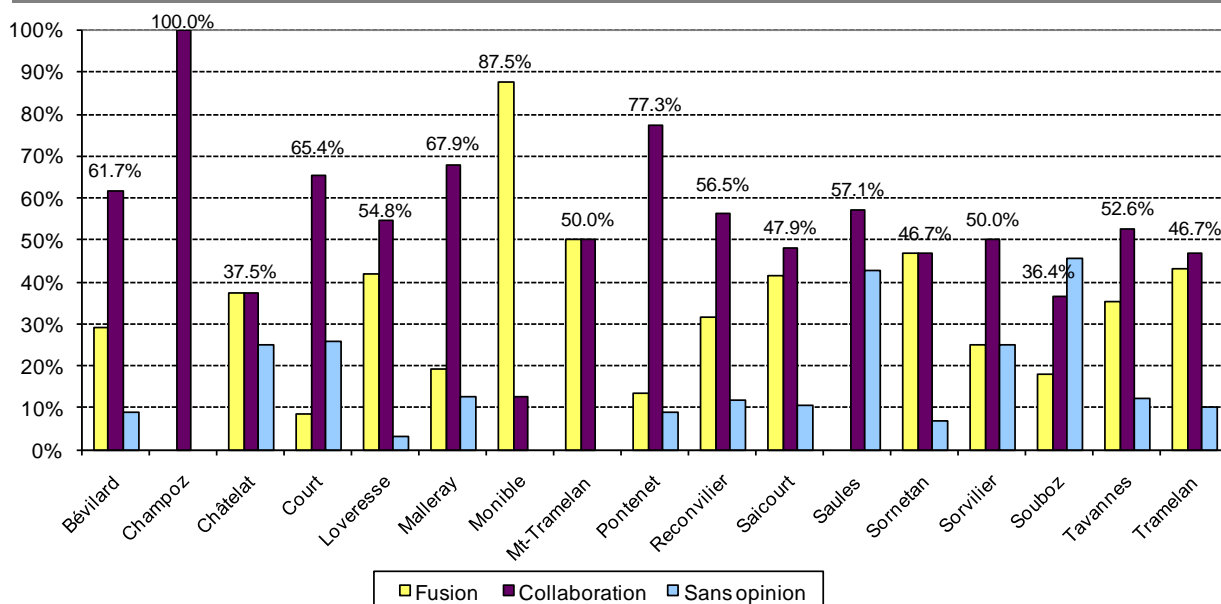
Périmètres et formes de rapprochement. Les éléments ci-dessous présentent l'opinion des répondants favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale, ceci pour plusieurs périmètres proposés. Les périmètres proposés sont les suivants :

- Ensemble des communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et de Mont-Tramelan (COF 17) ;
- Haut de la Vallée, Tramelan et Mont-Tramelan (Loveresse, Reconvilier, Saules, Mont-Tramelan, Tavannes, Tramelan) ;
- Bas de la Vallée (Bévillard, Champoz, Court, Malleray, Pontenet, Sorvilier) ;
- Petit-Val, inclus Saicourt (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan, Souboz,) ;
- Vallée de Tavannes (Bévillard, Champoz, Court, Loveresse, Malleray, Pontenet, Reconvilier, Saules, Sorvilier Tavannes) ;
- Petit-Val inclus Saicourt, Tramelan et Mont-Tramelan (Châtelat, Monible, Mont-Tramelan, Saicourt, Sornetan, Souboz, Tramelan).

Notes techniques. Seules les réponses des communes englobées dans le périmètre analysé sont prises en considération. Par ailleurs, seuls les répondants s'étant prononcés en faveur des fusions de communes ont donné leur avis sur les périmètres proposés. Soulignons également que les résultats présentés ci-dessous ne peuvent être utilisés pour évaluer, par exemple et en l'état, si une fusion serait acceptée ou non par la population. Ils renseignent uniquement sur le fait qu'une forme de collaboration peut ou non être prise en considération dans la suite du processus. En effet, en cas de vote populaire, le choix proposé est celui d'une forme de rapprochement versus le statu quo... et non trois options cumulables versus le statu quo.

Ensemble des dix-sept communes sous revue (COF17). Considérant le périmètre regroupant les dix-sept communes du projet (COF17), la forme de rapprochement privilégiée par la majorité des communes sous revue est la collaboration. Seuls les répondants de Monible sont majoritairement pour une fusion de communes (87.5%). Quant aux répondants de Souboz, ils sont majoritairement sans opinion (45.5%). Dans les quinze autres communes, la collaboration obtient la majorité avec des scores allant de 36.4% à Châtelat à 100.0% à Champoz. Relevons encore que la proportion de personnes sans opinion est relativement importante, notamment à Bévillard, Châtelat, Court, Malleray, Reconvilier, Saules, Sorvilier, Tavannes et Tramelan.

Figure 4-6 : Périmètre englobant l'ensemble des 17 communes sous revue

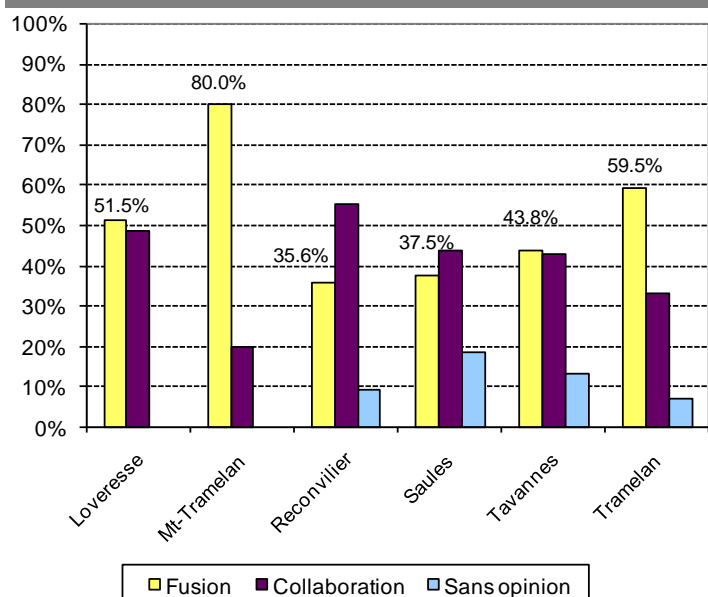


Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Haut de la Vallée, Mont-Tramelan et Tramelan. La figure 4-7 indique qu'à l'exception des communes de Reconvilier et Saules, les répondants des communes de Loveresse, Mont-Tramelan, Tavannes et Tramelan sont majoritairement pour une fusion de communes eu égard au périmètre Haut-de-Vallée (inclus Mont-Tramelan et Tramelan)¹⁵. Avec un pourcentage inférieur à 50.0%, la majorité absolue n'est toutefois pas atteinte à Tavannes (43.8%). Notons encore que, pour les communes de Loveresse et de Tavannes, les intervalles pour les options fusion et collaboration sont très proches.

¹⁵ Rappelons que seules les personnes favorables au renforcement des collaborations et/ou aux fusions de communes ont répondu aux questions relatives aux périmètres de rapprochement. Ainsi, pour la commune de Mont-Tramelan, il est faux d'affirmer que ladite commune est en faveur d'une fusion pour le périmètre considéré. L'interprétation correcte est la suivante : Mont-Tramelan est très largement opposée à l'idée d'une fusion de communes... mais les quelques habitants de Mont-Tramelan favorables à une fusion ont opté, pour le périmètre « Haut de la Vallée », pour une fusion.

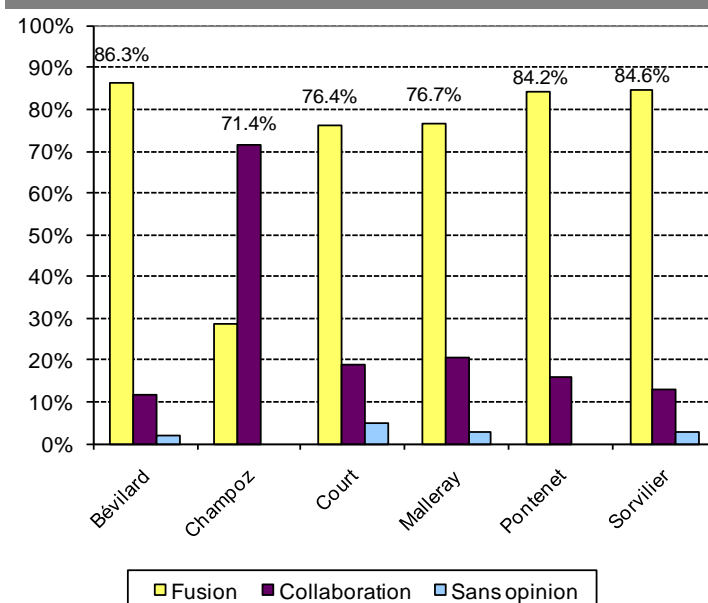
Figure 4-7 : Périmètre englobant les communes du Haut de la Vallée



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Bas de la Vallée. Pour le périmètre englobant les communes de Bévillard, Champoz, Court, Malleray, Pontenet et Sorviller (Bas de la Vallée), la très large majorité des répondants desdites communes sont favorables à une fusion de communes. Seule exception, la commune de Champoz qui préfère une forme de rapprochement de type collaboration (71.4%). Dans les cinq autres communes, les pourcentages d'avis favorables à une fusion de communes sont supérieurs à 75.0% et se situent entre 76.4% à Court et 86.3% à Bévillard !

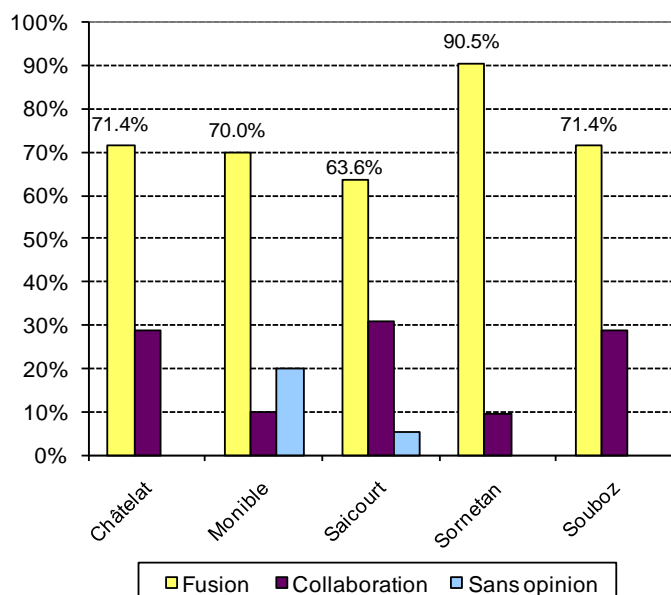
Figure 4-8 : Périmètre englobant les communes du Bas de la Vallée



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Petit-Val, inclus Saicourt. Comme le montre la figure 4-9, la fusion de communes est la forme de rapprochement privilégiée par l'ensemble des communes sous revue, eu égard au périmètre formé par les communes du Petit-Val et Saicourt (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz). En effet, la majorité absolue est largement atteinte dans les cinq communes puisque les pourcentages d'avis en faveur d'une fusion de communes se situent entre 63.6% à Saicourt et 90.5% à Sornetan ! Il convient de rappeler que, dans le cadre de la loi sur les fusions de communes (LFCo du 25 novembre 2004), l'aide financière cantonale aux fusions de communes n'est allouée que si la population totale des communes fusionnantes atteint ou dépasse 1'000 habitants. Ledit périmètre est très proche de cette limite !

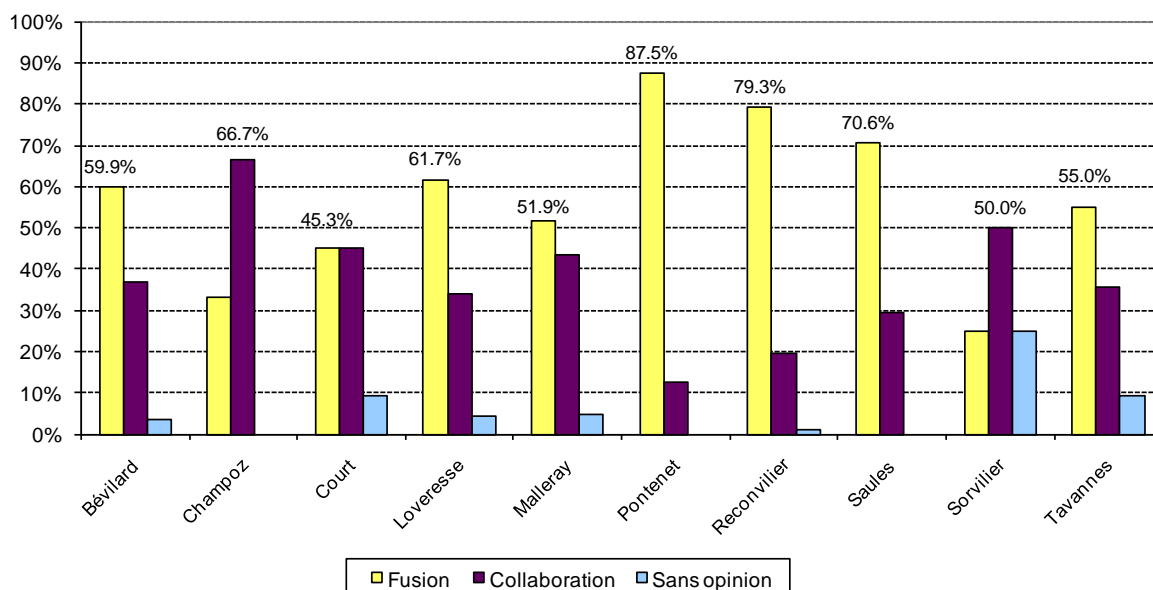
Figure 4-9 : Périmètre – Communes du Petit-Val et Saicourt



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Vallée de Tavannes. Pour les dix communes englobées dans le périmètre « Vallée de Tavannes », les avis des répondants divergent quelque peu. A Champoz (66.7%) et à Sorvilier (50.0%), une majorité des répondants pensent qu'une forme de rapprochement de type collaboration est préférable à une fusion de communes. A Court, la fusion et la collaboration obtiennent le même score (45.3%). Enfin dans les sept communes restantes, la fusion est l'option qui recueille le plus de voix. Les avis favorables à une fusion sont très élevés à Pontenet, Reconvilier et Saules (entre 70.6% et 87.5%) et plus modérés à Bévillard, Loveresse, Malleray et Tavannes (entre 51.9% et 61.7%)

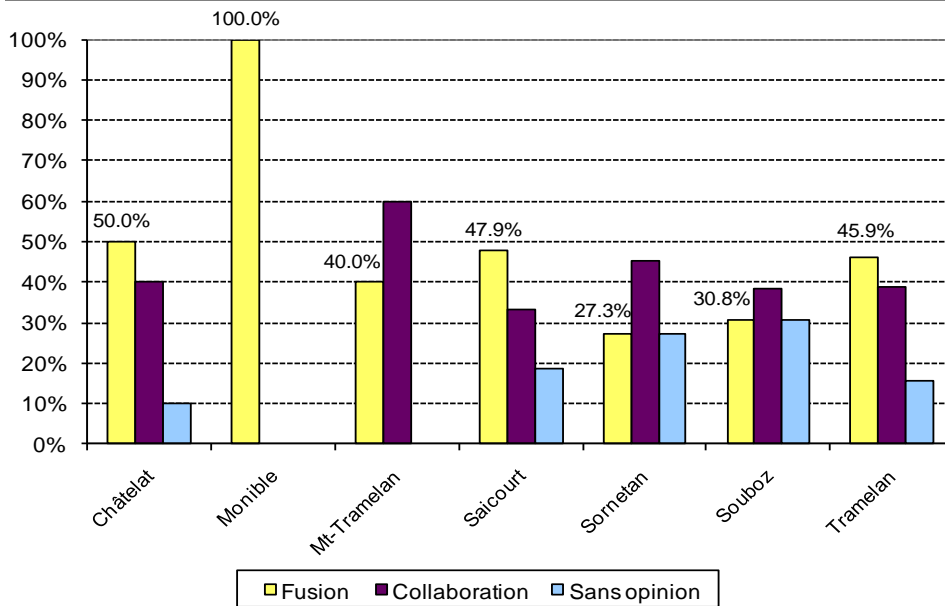
Figure 4-10 : Périmètre – Communes de la Vallée de Tavannes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Petit-Val, Saicourt, Tramelan et Mont-Tramelan. La figure 4-11 révèle que les répondants des communes de Châtelat (50.0%), Monible (100.0%), Saicourt (47.9%) et Tramelan (45.9%) sont majoritairement en faveur d'une fusion pour le périmètre considéré. Pour les communes de Mont-Tramelan (60.0%), Sornetan (45.5%) et Souboz (38.5%), la collaboration est la forme de rapprochement la plus citée. Signalons toutefois que, à l'exception des résultats des communes de Monible et Mont-Tramelan, les scores obtenus (pour une fusion ou pour une collaboration) n'atteignent pas la majorité absolue... les pourcentages étant égaux ou inférieurs à 50.0%. Par ailleurs, la forte proportion de sans opinion montre qu'un nombre considérable de répondants n'a pas souhaité donner son avis quant au périmètre regroupant les communes du Petit-Val, de Tramelan et Mont-Tramelan.

Figure 4-11 : Périmètre – Communes du Petit-Val, inclus Saicourt, Tramelan et Mt-Tramelan



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Synthèse des périmètres et formes de rapprochement. Les résultats présentés au travers des figures 4-6 à 4-11 sont résumés dans le tableau 4-2. Il ressort desdits résultats les éléments suivants :

- **Collaboration entre les communes pour le périmètre « COF17 ».** Pour le périmètre regroupant l'ensemble des dix-sept communes sous revue (COF17), la fusion n'est pas la forme de rapprochement idéale. En effet, une large majorité des communes sous revue préfèrent les collaborations aux fusions de communes ;
- **Fusion du « Haut de la Vallée » non privilégiée.** Les communes faisant à la fois partie des périmètres « Haut de la Vallée » et « Vallée de Tavannes » sont plus favorables à une fusion des communes de la Vallée de Tavannes. La commune de Tramelan est favorable à une fusion dans ce périmètre, mais les autres communes, notamment Reconvilier, Saules et Tavannes, paraissent plus réticentes et se sentent plus proches du reste de la Vallée de Tavannes¹⁶. Ainsi, une fusion des communes du Haut de la Vallée ne semble pas être une option à privilégier... par contre le maintien/renforcement des collaborations est souhaitable ;
- **« Bas de la Vallée » plus fort que « Vallée de Tavannes ».** Considérant les communes intégrées aux périmètres « Bas de la Vallée » et « Vallée de Tavannes », la comparaison des pourcentages d'avis favorables à une fusion de communes révèle que les communes du Bas de la Vallée forment un noyau

¹⁶ Rappelons que, pour la commune de Mont-Tramelan notamment, seule une minorité des répondants (en faveur des collaborations/fusions) ont répondu à cette question, ce qui explique la forte proportion de personnes favorables à une fusion du périmètre considéré.

plus fort sans les autres communes de la Vallée de Tavannes... ceci à l'exception de Champoz. Ainsi, une fusion entre les communes du Bas de la Vallée paraît plus solide qu'une fusion de l'ensemble des communes de la Vallée de Tavannes... l'élargissement du périmètre à l'ensemble de la Vallée de Tavannes pouvant être envisagé à plus long terme ;

- **L'option « Petit-Val élargi » moins intéressante.** Concernant le Petit-Val, l'analyse des résultats des deux périmètres y relatifs (Petit-Val + Saicourt avec ou sans Mont-Tramelan et Tramelan) montre que, à l'exception de Monible, les communes de Châtelat, Saicourt, Sorvilier et Souboz préfèrent fusionner sans les communes de Mont-Tramelan et Tramelan. Ainsi, une fusion entre les communes du Petit-Val et Saicourt paraît plus solide qu'une fusion élargie à Mont-Tramelan et Tramelan. Il convient toutefois de rappeler qu'en termes de taille, les communes du Petit-Val et Saicourt forment tout juste une entité de 1'000 habitants, ce qui est le seuil minimal pour recevoir une aide financière à la fusion en provenance du Canton (LFCo du 25 novembre 2004) ;

Il ressort donc des éléments ci-dessus qu'une fusion de communes semble être envisageable dans l'immédiat pour deux périmètres : le Bas de la Vallée sans Champoz (Bévilard, Court, Malleray, Pontenet et Sorvilier) et le Petit-Val inclus Saicourt (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz).

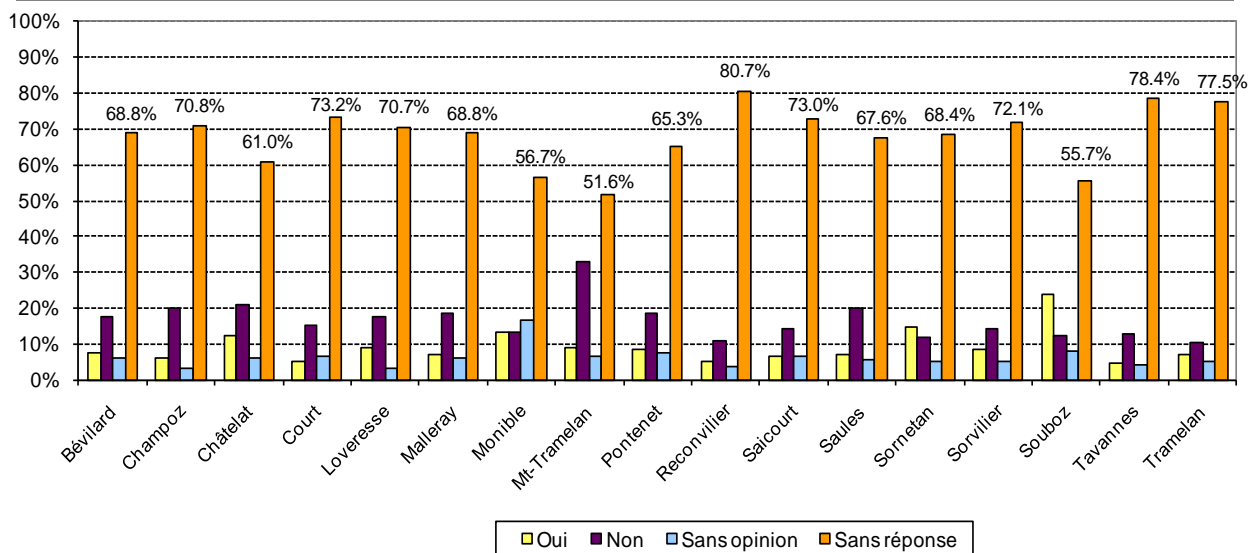
Tableau 4-2 : Synthèse des formes et périmètres de rapprochement

Communes	Ensemble des communes (COF17)		Haut de la Vallée, Mt-Tramelan, Tramelan		Bas de la Vallée		Petit-Val inclus Saicourt		Vallée de Tavannes		Petit-Val, Saicourt, Mt-Tramelan, Tramelan	
	Fusion	Coll.	Fusion	Coll.	Fusion	Coll.	Fusion	Coll.	Fusion	Coll.	Fusion	Coll.
Bévilard	29.3%	61.7%			86.3%	11.8%			59.9%	36.7%		
Champoz	0.0%	100.0%			28.6%	71.4%			33.3%	66.7%		
Châtelat	37.5%	37.5%					71.4%	28.6%			50.0%	40.0%
Court	8.6%	65.4%			76.4%	18.9%			45.3%	45.3%		
Loveresse	41.9%	54.8%	51.5%	48.5%					61.7%	34.0%		
Malleray	19.4%	67.9%			76.7%	20.5%			51.9%	43.5%		
Monible	87.5%	12.5%					70.0%	10.0%			100.0%	0.0%
Mont-Tramelan	50.0%	50.0%	80.0%	20.0%							40.0%	60.0%
Pontenet	13.6%	77.3%			84.2%	15.8%			87.5%	12.5%		
Reconvilier	31.8%	56.5%	35.6%	55.2%					79.3%	19.5%		
Saicourt	41.7%	47.9%					63.6%	30.9%			47.9%	33.3%
Saules	0.0%	57.1%	37.5%	43.8%					70.6%	29.4%		
Sornetan	46.7%	46.7%					90.5%	9.5%			27.3%	45.5%
Sorvilier	25.0%	50.0%			84.6%	12.8%			25.0%	50.0%		
Souboz	18.2%	36.4%					71.4%	28.6%			30.8%	38.5%
Tavannes	35.2%	52.6%	43.8%	42.9%					55.0%	35.8%		
Tramelan	43.2%	46.7%	59.5%	33.2%							45.9%	38.6%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Intégration d'autres communes au projet de rapprochement. La figure 4-12 montre qu'une grande majorité des répondants (entre 51.6% à Mont-Tramelan et 80.7% à Reconvilier) n'ont pas souhaité s'exprimer sur cette question¹⁷. Nous pouvons ainsi en conclure qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer d'autres communes au projet. Le tableau 6-2 présenté à l'annexe 6.4 énumère les autres entités mentionnées par les répondants souhaitant intégrer d'autres communes. Sans prendre en considération les communes déjà incluses dans le projet, il ressort que les communes les plus citées sont Moutier (79x → principalement par Court, Bévillard, Malleray et Souboz), St-Imier (60x → principalement par Tramelan), Saignelégier (27x → uniquement par Tramelan), Sonceboz (18x → principalement par Tavannes) ainsi que tout ou parties des communes des Franches-Montagnes (23x Les Genevez, 20x Lajoux, 15x Les Franches-Montagnes, 12x Les Breuleux → principalement par Tramelan et le Petit-Val). Toutefois, lesdits résultats paraissent trop faibles pour justifier l'intégration d'autres communes.

Figure 4-12 : Intégration d'autres communes au projet de rapprochement



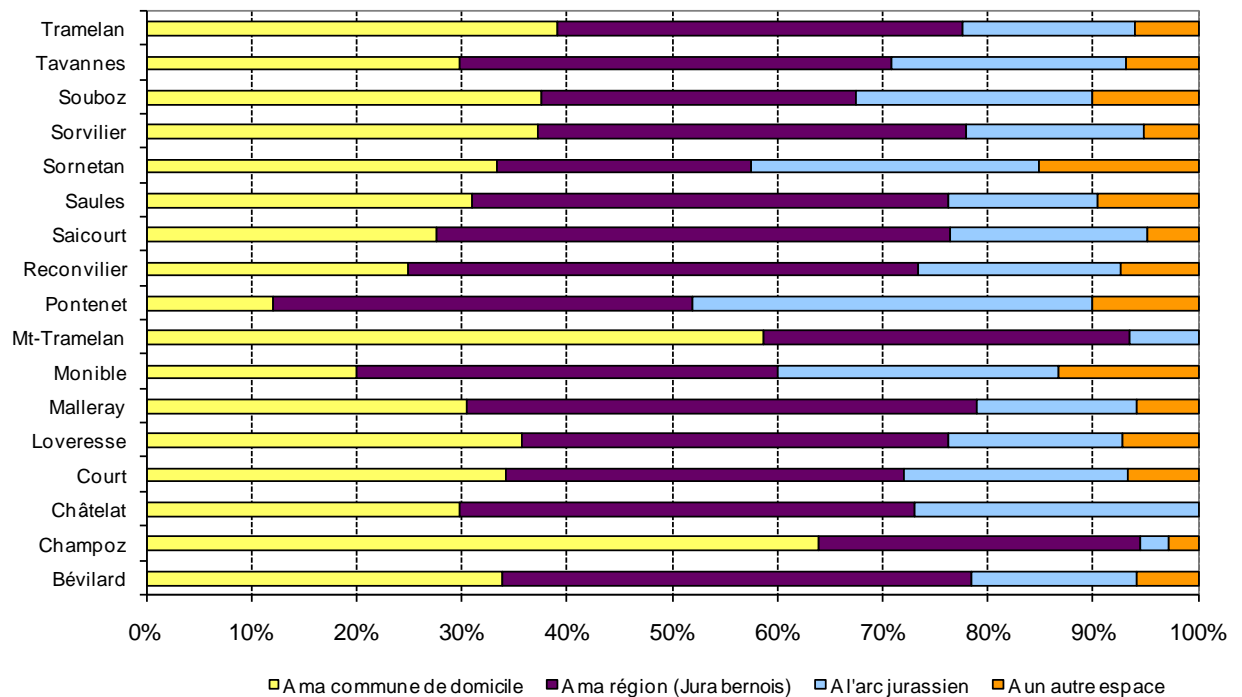
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Sentiment d'appartenance géographique. La figure 4-13 présente le sentiment d'appartenance géographique du corps électoral des dix-sept communes sous revue. Globalement, le sentiment d'appartenance des répondants est relativement partagé. Il se joue principalement entre la commune de domicile et la région (Jura bernois), avec toutefois un pourcentage non négligeable en faveur de l'arc jurassien, ceci dans certaines communes sous revue. Les répondants des communes de Champoz et Mont-Tramelan se sentent avant tout appartenir à leur commune de domicile (respectivement 63.9% et 58.7%) et, dans une plus faible mesure, à leur région

¹⁷ Pour cette question, il convient de prendre en compte les « non réponse » car elle représente une forte proportion des questionnaires retournés.

(respectivement 30.6% et 34.8%). Dans les communes de Bévillard (44.5%), Châtelat (43.2%), Malleray (48.5%), Monible (48.5%), Pontenet (40.0%), Reconvilier (48.4%), Saicourt (48.8%), Saules (45.2%) et Tavannes (41.1%), le sentiment d'appartenance est plus fort pour la région du Jura bernois. Toutefois, avec des pourcentages proches, voire supérieurs à 30.0%, une partie non négligeable des répondants desdites communes se sentent appartenir à leur commune de domicile, ceci à l'exception de Monible et Pontenet. Les communes de Court Loveresse, Sornetan, Sorvilier, Souboz et Tramelan ont des résultats plus partagés... une partie des répondants se sentant appartenir à leur commune et une autre partie à leur région¹⁸. Enfin, notons que le sentiment d'appartenance en faveur de l'arc jurassien est plutôt prononcé dans les communes de Châtelat (27.0%), Monible (26.7%), Pontenet (38.0%) et Sornetan (27.3%).

Figure 4-13 : Appartenance géographique



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

¹⁸ Les pourcentages en faveur de la commune de domicile, respectivement en faveur de la région du Jura bernois se montent à 34.1% et 38.0% à Court, 35.7% et 40.5% à Loveresse, 33.3% et 24.2% à Sornetan, 37.3% et 40.7% à Sorvilier, 37.5% et 30.0% à Souboz et 39.0% et 38.6% à Tramelan.

Points clés. A l'exception de Champoz et Mont-Tramelan, une **large majorité des répondants** des communes sous revue sont **favorables à un renforcement des collaborations intercommunales**. En effet, les pourcentages d'avis favorables vont de 69.0% à Saules et 100.0% (!) à Monible. A **Champoz**, seule une **majorité relative** des répondants sont **favorables à un renforcement des collaborations** (45.7%) tandis qu'une large majorité des répondants sont défavorables aux fusions de communes (72.2%). A **Mont-Tramelan**, **70.0% des répondants sont défavorables** à un renforcement des collaborations et 81.3% des répondants sont défavorables à une fusion de communes.

Avec des pourcentages allant de 55.8% à Tramelan à 100.0% à Monible, les répondants des **quinze autres communes** sont **favorables au principe de fusion de communes**. Les répondants de Loveresse, Malleray, Monible, Pontenet, Saicourt, Sornetan, Sorvilier et Souboz (pourcentages supérieurs à 70.0%) montrent plus d'enthousiasme que les répondants de Court, Saules, Tavannes et Tramelan (pourcentages entre 50.0% et 60.0%).

L'analyse des formes de rapprochement pour plusieurs périmètres montre qu'une **fusion de communes n'est pas la forme de rapprochement idéale pour le périmètre englobant l'ensemble des dix-sept communes** sous revue... une large majorité des répondant desdites communes étant plutôt pour la collaboration intercommunale.

En revanche, pour les périmètres « **Bas de la Vallée** » (sans Champoz) et « **Petit-Val, inclus Saicourt** », les répondants des communes estiment qu'une **fusion de communes est envisageable**. Considérant le Bas de la Vallée, les pourcentages d'avis favorable à une fusion s'étendent de 76.4% à Court à 86.3% à Bévillard. Au Petit-Val, lesdits pourcentages vont de 63.6% à Saicourt et 90.5% à Sornetan.

Globalement, les répondants de l'ensemble des communes sous revue estiment que le **cercle de communes considérées ne doit pas être élargi**. Les communes les plus citées pour intégrer le périmètre, telles que Moutier, St-Imier, Saignelégier, Sonceboz ou tout ou partie des Franches-Montagnes, n'obtiennent en termes absolus que très peu de voix ! Enfin, le **sentiment d'appartenance** des répondants est relativement partagé... une partie des répondants se sentant appartenir à leur commune de domicile, une autre partie à leur région (Jura bernois).

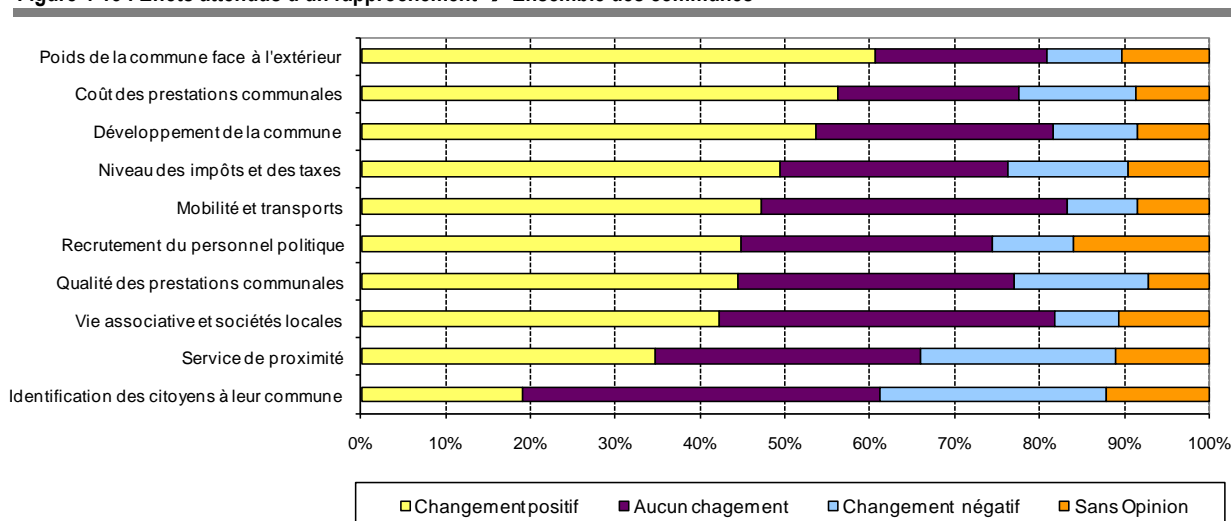
4.3 EFFETS ATTENDUS SUITE À UN RAPPROCHEMENT

Un rapprochement entre communes produit plusieurs changements¹⁹. Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs. Les figures 6-18 à 6-34 reproduites à l'annexe 6.5 illustrent l'intensité des différents effets attendus suite à une fusion de communes. Le premier item présenté dans chaque graphique est celui pour lequel le plus grand nombre de répondants attend un changement positif. Les items suivants sont classés de haut en bas suivant ce critère, dans l'ordre décroissant.

Note technique. Les pourcentages indiqués ci-dessous tiennent compte de l'évaluation « Aucun changement ». Donc, un pourcentage inférieur à 50.0% de changement positif n'indique pas automatiquement que l'appréciation soit négative (d'autant moins que la proportion d'« Aucun changement » est importante). Il montre simplement que la proportion de répondants s'attendant audit effet est inférieure à la majorité absolue (les répondants pouvant avoir des attentes négatives... ou pas d'attentes).

Effets attendus d'un rapprochement pour l'ensemble des communes. La figure 4-13 résume les effets attendus, positifs ou négatifs, quant à une fusion de communes.... ceci pour les dix-sept communes sous revue. Les répondants sont majoritairement d'avis qu'une fusion permet (→ changement positif > 50.0%) d'améliorer le poids de la commune face à l'extérieur (60.7%), de diminuer le coût des prestations communales (56.2%) et de dynamiser le développement de la commune (53.6%). En revanche, concernant le service de proximité et l'identification des citoyens à leur commune, les effets attendus sont plutôt négatifs.

Figure 4-13 : Effets attendus d'un rapprochement → Ensemble des communes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

¹⁹ Pour une justification théorique des items introduits dans le questionnaire, voir Soguel N. & Beutler T. (2006), *Citizens' Expectations and Fears Regarding Municipal Amalgamation: The Case of Two Swiss Municipalities*, Working Paper IDHEAP, 5/2006, Lausanne-Chavannes, 2006.

Attentes positives en cas de fusion. Considérant les dix-sept communes individuellement (cf. figures 6-18 à 6-34 à l'annexe 6.5), les changements positifs attendus d'un rapprochement concernent les éléments suivants :

- **Renforcement du poids de la commune face à l'extérieur.** Sur un total de dix-sept communes, les répondants de treize d'entre elles estiment qu'une fusion est susceptible de renforcer le poids de la commune face à l'extérieur. En effet, à l'exception des communes de Champoz, Mont-Tramelan, Saules et Sorvilier, les pourcentages d'attentes positives sont supérieurs à 50.0% (majorité absolue). Ceux-ci se situent entre 53.2% à Pontenet et 69.8% à Malleray. Avec un pourcentage légèrement inférieur à 50.0%, les répondants de Sorvilier sont également de cet avis à une majorité relative (48.1%). Les répondants de Champoz, Mont-Tramelan et Saules sont plus partagés. Seuls une minorité d'entre eux, respectivement 27.3%, 24.2% et 29.3%, estiment qu'une fusion permet d'améliorer le poids de leur commune face à l'extérieur ;
- **Diminution du coût des prestations communales.** Une diminution du coût des prestations communales est une conséquence d'une fusion attendue par une majorité des répondants des communes sous revue. Avec des pourcentages allant de 50.6% à Court à 68.3% à Malleray, ce constat est particulièrement valable pour les communes de Bévillard, Court, Malleray, Monible, Reconvilier, Saicourt, Sornetan, Tavannes et Tramelan (majorité absolue). A Châtelat, Loveresse, Pontenet, Sorvilier et Souboz, les pourcentages sont inférieurs à 50.0%, soit entre 38.9% à Sorvilier et 48.9% à Pontenet, mais atteignent néanmoins la majorité relative. Enfin, les répondants de Champoz (9.4%), Mont-Tramelan (2.9%) et Saules (26.8%) sont une infime minorité à penser qu'une fusion permettrait de réduire le coût des prestations communales ;
- **Amélioration du développement de la commune.** Le pourcentage de répondants pressentant un changement positif en matière de développement est supérieur à 50.0% dans les communes de Bévillard (58.3%) Châtelat (57.1%), Malleray (62.3%), Monible (61.5%), Pontenet (64.4%), Saicourt (58.8%), Sorvilier (51.8%) et Tavannes (58.4%). Avec des pourcentages légèrement inférieurs à 50.0%, les répondants des communes de Court (49.4%), Loveresse (48.7%), Reconvilier (49.3%), Saules (48.8%), Sornetan (46.9%), Souboz (47.5%) et Tramelan (49.8%) sont, ceci à une majorité relative, également d'avis qu'une fusion peut favoriser le développement de leur commune. Enfin, seules les communes de Champoz et Mont-Tramelan ne sont pas du même avis puisqu'une faible minorité des répondants (respectivement 15.6% et 24.2%) attendent un changement positif quant au développement de leur commune.

Attentes partagées en cas de fusion. Pour les items suivants, l'opinion des répondants des dix-sept communes sous revue est plus partagée.

- **Niveau des impôts.** Les attentes quant au taux d'imposition varient d'une commune à l'autre. Ainsi, pour les communes de Malleray (67.6%), Saicourt (56.1%), Sornetan (65.6%) et Tramelan (51.1%), la majorité absolue des répondants attendent un changement positif, à savoir une baisse des impôts,

en cas de fusion. Avec des pourcentages légèrement inférieurs à 50.0%, les communes de Bévillard (49.7%), Court (42.5%), Reconvilier (48.4%), Sorvilier (42.35), Souboz (35.0%) et Tavannes (49.4%) sont également de cet avis, ceci à une majorité relative. Dans les autres communes, les répondants sont plus mitigés. Selon eux, une fusion de communes n'engendre aucun changement sur le niveau des impôts (Châtelat, Monible et Pontenet) ou est susceptible d'engendrer une hausse du niveau des impôts (Champoz, Loveresse, Mont-Tramelan et Saules) ;

- **Mobilité et transports.** Concernant la mobilité et les transports, la majorité absolue de « changement positif » est atteinte (>50.0%) dans les communes de Loveresse (56.3%), Malleray (54.5%), Sornetan (56.3%), Souboz (56.1%) et Tavannes (50.6%). A Champoz (42.4%), Court (42.3%), Monible (46.7%), Pontenet (39.1%), Reconvilier (48.0%), Saicourt (47.3%), Saules (40.0%), Sorvilier (46.3%) et Tramelan (47.6%), une majorité relative des répondants ont des attentes positives quant à une amélioration de la mobilité et des transports en cas d'une fusion de communes. Quant aux répondants des communes de Bévillard, Châtelat et Mont-Tramelan, ils estiment majoritairement qu'une fusion n'engendrera aucun changement au niveau de la mobilité et des transports ;
- **Recrutement du personnel politique.** Les répondants des communes de Châtelat (57.1%), Loveresse (52.6%), Monible (80.0%), Pontenet (63.0%), Reconvilier (51.3%), Sornetan (73.3%) et Souboz (50.0%) estiment qu'une fusion engendrerait un changement positif quant à l'intérêt des citoyens pour la politique communale, facilitant ainsi le recrutement du personnel politique. Avec des pourcentages inférieurs à 50.0%, la majorité relative est atteinte dans les communes de Bévillard (44.9%), Court (42.2%), Malleray (49.2%), Saicourt (42.9%), Sorvilier (45.5%) et Tramelan (43.2%). Ladite majorité relative est atteinte de justesse à Saules (37.5%) et Tavannes (39.2%). Avec un pourcentage de changement négatif de 52.9%, les répondants de la commune de Mont-Tramelan estiment qu'une fusion nuirait à l'intérêt des citoyens pour la politique communale. A Champoz, la majorité des répondants (54.5%) estiment qu'une fusion n'a pas d'impact sur le recrutement du personnel politique ;
- **Qualité des prestations communales.** Concernant la qualité des prestations communales, il ressort que dans les communes de Châtelat (51.9%), Loveresse (50.6%), Malleray (51.5%), Monible (73.3%), Pontenet (70.2%), Sornetan (56.3%) et Sorvilier (54.5%), la majorité absolue des répondants attendent une amélioration de la qualité des prestations communales. Ces derniers sont une majorité relative à émettre le même jugement dans les communes de Bévillard (42.1%), Court (46.4%), Reconvilier (48.9%), Souboz (41.0%) et Tavannes (48.2%). A Saicourt, Saules et Tramelan, les répondants sont plus partagés puisqu'une partie d'entre eux s'attendent à une amélioration de la qualité des prestations communales et une autre partie estiment qu'une fusion ne va pas avoir d'impact sur ladite qualité. A Champoz, une majorité des répondants (60.6%) sont d'avis qu'une fusion n'a pas d'impact sur la qualité des prestations. Enfin, les répondants de Mont-Tramelan pensent qu'une fusion va engendrer une baisse de la qualité des prestations communales ;

- **Vie associative et sociétés locales.** Pour les communes de Loveresse (58.7%), Monible (50.0%), Pontenet (53.3%) Saicourt (50.9%), Saules (50.0%) et Souboz (55.0%), la majorité absolue des répondants estiment qu'une fusion de communes aurait un impact positif sur la vie associative. Les communes de Bévillard (43.1%), Court (42.5%), Malleray (45.1%), Reconvilier (45.6%), Sornetan (46.9%) et Sorvilier (43.4%) montrent quant à elles une majorité relative, à savoir un pourcentage de changement positif plus important que les autres modalités mais inférieur à 50.0%. A Champoz, Châtelat, Mont-Tramelan, Tavannes et Tramelan, une majorité relative des répondants n'entrevoient aucun changement quant à la vie associative et aux sociétés locales.

Attentes plutôt négatives en cas de fusion. Les attentes des répondants des communes sous revue sont mitigées quant aux éléments suivants :

Perte du service de proximité. En cas de fusion, les répondants des communes sous revue sont plus partagés quant à l'amélioration ou non du service de proximité. Ainsi, aucune des communes sous revue n'atteint la majorité absolue. A Champoz (33.3%), Court (34.7%), Loveresse (36.0%), Malleray (41.8%), Monible (40.0%), Pontenet (44.4%), Reconvilier (32.6%), Saicourt (44.1%), Sorvilier (36.5%), Souboz (35.0%), Tavannes (38.2%) et Tramelan (31.7%), les pourcentages de changements positifs atteignent toutefois la majorité relative. A Bévillard, Châtelat et Saules et Sornetan, la majorité des répondants sont d'avis qu'une fusion n'engendrerait aucun changement sur le service de proximité alors que les répondants de Mont-Tramelan estiment que l'impact d'une fusion sur le service de proximité serait plutôt négatif ;

- **Perte de l'identification des citoyens à leur commune.** Les pourcentages de changements positifs sont, dans la majorité des communes sous revue, inférieurs à 50.0%. Il existe donc quelques craintes en termes d'identification des citoyens à leur commune. Seules exceptions, les communes de Sornetan (75.0%) et Souboz (55.0%) pour qui une fusion de communes permet un renforcement de l'identification des citoyens à leur commune. Dans les autres communes, les avis positifs vont de 2.4% à Saules à 21.5% à Tavannes... lesdites communes estimant donc qu'une fusion de communes n'a aucun impact, voire un impact négatif sur l'identification des citoyens à leur commune.

Points clés. Les **changements positifs** escomptés en cas de fusion font principalement référence au renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, à la diminution du coût des prestations communales ainsi qu'à l'amélioration du développement de la commune. A l'inverse, la perte du service de proximité et la perte de l'identification des citoyens à leur commune cristallisent les **craintes** relatives à une fusion. Notons enfin que les répondants de la commune de Mont-Tramelan et, dans une moindre mesure ceux de Champoz, ont des attentes largement moins positives que les répondants des autres communes puisque le pourcentage de changements positifs ne dépasse 30.0%, respectivement 50.0%, pour aucun des dix items proposés.

4.4 ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ATTITUDE FACE À UN RAPPROCHEMENT ENTRE COMMUNES

Attitude face à un renforcement de la collaboration – variable dépendante. L'analyse qui suit mesure l'influence de certains éléments sur l'attitude des répondants face à un renforcement de la collaboration entre les communes sous revue. Pour cette analyse, on utilise une variable reflétant l'attitude du répondant quant à un renforcement de la collaboration intercommunale (questions 4 et 5 du questionnaire). La variable prend la valeur (1) si le répondant souhaite supprimer totalement les collaborations actuelles (2) s'il est partisan d'une réduction du niveau de collaboration actuel, (3) s'il souhaite maintenir le niveau de collaboration actuel, (4) s'il désire renforcer les collaborations intercommunales et (5) s'il est partisan d'une fusion de communes²⁰. L'analyse cherche à expliquer quels sont les facteurs qui accroissent ou réduisent la probabilité qu'une personne ait répondu (1), (2), (3), (4) ou (5). Le modèle montre ainsi quelles sont les différentes variables explicatives de la probabilité de souhaiter ou non un renforcement des collaborations, voire une fusion de communes.

Effet marginal. La colonne « effet marginal » des tableaux 4-3 à 4-5 indique l'influence d'un changement marginal de la valeur d'une variable sur la probabilité d'être favorable ou non à un renforcement de la collaboration, voire à une fusion de communes. Un coefficient d'effet marginal positif montre donc une volonté de renforcer la collaboration lorsque la valeur de la variable indépendante augmente. Un coefficient négatif indique pour sa part une volonté de ne pas renforcer ladite collaboration lorsque la valeur de la variable indépendante augmente²¹.

Niveau de significativité. La colonne « significativité » indique le niveau de significativité de la variable²². Lorsqu'une variable explicative influence significativement l'attitude quant à un l'intensité de la collaboration, une, deux ou trois étoiles apparaissent en regard de la variable considérée. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus la significativité est grande. Si aucune étoile n'est mentionnée face à une variable, cela signifie que la variable n'est pas suffisamment significative pour être présentée. Du coup, la cellule correspondante est laissée vide. Si une variable recensée dans le questionnaire n'est pas mentionnée dans une catégorie, cela doit

²⁰ Etant donné que la variable à expliquer (attitude du répondant face à un renforcement de la collaboration) est une variable discrète, le modèle estimé est de type probabiliste. Techniquement, le modèle statistique estimé est un modèle probit ordonné.

²¹ Par exemple, le fait que le répondant soit marié augmente significativement la probabilité que ledit répondant soit en faveur d'une fusion. Cela nous permet donc de dire que les personnes mariées sont plus favorables à une fusion que les autres (c'est-à-dire que les personnes célibataires, séparées, divorcées ou veuves).

²² Techniquement, le niveau de significativité est équivalent à la notion statistique de probabilité d'erreur de type I. Une erreur de type I survient lorsque l'on rejette, sur la base de la procédure statistique appliquée aux données, l'hypothèse que l'on cherche à tester alors qu'en réalité celle-ci est vraie. Le niveau de significativité peut être interprété comme la probabilité de se tromper en affirmant que la variable considérée a véritablement une influence sur le niveau souhaité de collaboration. Plus le niveau de significativité est faible, plus l'existence d'un lien entre la variable explicative et la variable expliquée est probable. Un niveau de significativité inférieur à 1% est indiqué par (***), un niveau inférieur à 5% par (**) et un niveau inférieur à 10% par (*). Une cellule laissée vide signifie que la variable n'est pas significative à un niveau de 10%.

donc être interprété comme une absence de significativité. Ainsi, si par exemple la variable « sexe » n'apparaît pas, cela signifie simplement que l'attitude des femmes et des hommes n'est pas statistiquement différente par rapport au renforcement de la collaboration intercommunale.

Note technique. La taille restreinte de certaines communes participant au projet entraîne des problèmes statistiques de multicollinéarité. C'est pourquoi les analyses ci-dessous sont effectuées pour les communes sous revue dans leur ensemble.

Influence du degré de satisfaction relatif aux prestations communales et au fonctionnement des collaborations actuelles. Les résultats d'un premier groupe de facteurs explicatifs sont représentés par le tableau 4-3. Il s'agit du degré de satisfaction face à la qualité des prestations communales et de la satisfaction par rapport aux collaborations existantes²³ (questions 2 et 3 du questionnaire). Lesdits résultats montrent que la qualité des prestations fournies dans le domaine du Guichet communal/administration influence de manière significative (**) l'attitude des répondants par rapport à un renforcement des collaborations pouvant aller jusqu'à une fusion. Il en va de même pour l'attitude des répondants par rapport au fonctionnement des collaborations actuelles (***). Le coefficient marginal négatif indique que plus l'appréciation des répondants quant à la prestation Guichet communal/administration est positive (satisfaisante, voire tout à fait satisfaisante), plus la probabilité est grande que ces derniers soient défavorables au renforcement des collaborations pouvant aller jusqu'à une fusion de communes. Concernant le fonctionnement des collaborations, le coefficient marginal positif indique que moins un répondant est satisfait par les collaborations existantes, plus il y a de chances qu'il soit en faveur des collaborations ou des fusions de communes.

Tableau 4-3 : Influence de la satisfaction relative aux prestations sur le niveau de collaboration souhaité

Satisfaction face à la qualité des prestations	Effets sur la volonté d'augmenter la collaboration intercommunale	
	Effet Marginal	Significativité
Guichet communal, administration	-0.1336227	0.049**
Activités culturelles et sportives	-0.0114654	0.860
Entretien routes et espaces verts (travaux publics)	-0.0419081	0.485
Construction et urbanisme	+0.0799085	0.260
Accueil petite enfance, crèche	+0.035491	0.545
Service industriels (eau, électricité, gaz, téléseu)	-0.1168489	0.110
Fonctionnement des collaborations existantes	+0.286382	0.000***

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

²³ Soulignons que si les variables explicatives sont présentées dans plusieurs tableaux successifs pour des questions de simplicité, les résultats proviennent d'un seul modèle. Autrement dit, le modèle statistique estimé comprend l'ensemble des variables explicatives présentées dans les divers tableaux.

Influence des effets attendus. Le tableau 4-4 ci-dessous présente les résultats obtenus pour un deuxième groupe de facteurs explicatifs, à savoir les attentes positives ou négatives escomptées suite à un renforcement des collaborations pouvant aller jusqu'à une fusion (question 7 du questionnaire). Il révèle que sur les dix items proposés, cinq effets attendus ont une influence très significative (***) sur un renforcement des collaborations, voire une fusion de communes. Il s'agit de la qualité et du coût des prestations communales, du poids de la commune, du recrutement du personnel politique et de la mobilité et transports. La considération des effets marginaux révèle que l'ensemble desdits effets influence de manière favorable l'attitude des répondants face à l'intensité de la collaboration souhaitée (effets marginaux positifs). C'est-à-dire que plus le changement attendu est perçu comme positif, plus les répondants ont tendance à vouloir augmenter la collaboration, voire à désirer fusionner. Les attentes quant au développement de la commune, à l'identification des citoyens à leur commune et quant au service de proximité influencent également de manière significative (**) ou (*) l'attitude des répondants sur la volonté de renforcer la collaboration.

Tableau 4-4 : Influence des différents effets attendus sur le niveau de collaboration souhaité

Effets attendus	Effets sur la volonté d'augmenter la collaboration intercommunale	
	Effet Marginal	Significativité
Qualité des prestations communales	+0.2853134	0.000***
Coût des prestations communales	+0.2414374	0.004***
Niveau des impôts et des taxes	+0.0001906	0.998
Vie associative et sociétés locales	+0.1304425	0.116
Développement de la commune	+0.1902652	0.026**
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.3433768	0.000***
Recrutement du personnel politique	+0.2814067	0.000***
Identification des citoyens à leur commune	-0.1649166	0.039**
Services de proximité	-0.1386035	0.096*
Mobilité et transports	+0.2166946	0.009***

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Influence des variables sociodémographiques. Le troisième groupe de facteurs explicatifs est représenté dans le tableau 4-5 et fait référence à l'influence des variables sociodémographiques sur l'intensité de la collaboration souhaitée. L'âge du répondant, le sentiment d'appartenance ou le fait d'être prêt à accepter une charge au sein des autorités locales de la commune de domicile ou d'une commune issue d'une fusion ont un degré de significativité élevé (***). Le fait d'être membre élu des autorités locales est également une variable significative (**). L'analyse du coefficient marginal montre que plus un répondant est âgé, plus il a tendance à être favorable à un renforcement des collaborations, voire à une fusion de communes. C'est

également le cas pour les répondants se sentant appartenir à un espace « élargi ». Enfin, le fait d'être prêt à accepter une charge au sein des autorités d'une commune fusionnée ou le fait d'être membre élu des autorités locales augmentent la tendance à vouloir collaborer ou fusionner. Par contre, les personnes prêtes à accepter une charge au sein des autorités de leur commune de domicile sont moins favorables au renforcement des collaborations, voire fusions.

Tableau 4-5 : Influence des variables sociodémographiques sur le niveau de collaboration souhaité

Variables sociodémographiques	Effets sur la volonté d'augmenter la collaboration intercommunale	
	Effet Marginal	Significativité
Année de résidence	-0.0035670	0.071*
Age	+0.1281878	0.008***
Sentiment d'appartenance	+0.3962357	0.000***
Habité dans une autre commune du COF 17	+0.1152996	0.072*
Membre société local de la commune de domicile	+0.0833147	0.200
Membre société local de la commune du COF17	+0.071940	0.339
Membre élu ou désigné autorités locales	+0.1806877	0.019**
Prêt à accepter une charge autorités locales	-0.6297368	0.000***
Prêt à accepter une charge commune fusionnée	+1.091737	0.000***
Bourgeois commune de domicile	+0.1937604	0.173
Bourgeois commune du COF17	+0.1933057	0.135
Propriétaire de son habitation	+0.0482549	0.479
Femme	+0.0513167	0.396
Veuf	-0.1185465	0.469
Divorcé	-0.2485262	0.067*
Marié	+0.0631209	0.474

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Points clés. La qualité de la prestation **Guichet communal et administration** a une influence statistiquement représentative sur l'attitude des répondants quant à un renforcement de la collaboration pouvant aller jusqu'à une fusion de communes. L'effet marginal montre que plus la qualité de ladite prestation est jugée satisfaisante, plus il y a de chance que le répondant soit défavorable aux fusions. Par ailleurs, le fait de ne pas être satisfait par les **collaborations existantes** favorise le répondant à se positionner pour une collaboration voire une fusion de communes.

Les effets attendus quant à **la qualité et au coût des prestations communales**, au **poids de la commune**, au **recrutement du personnel politique** et à la **mobilité et aux transports** influencent de manière favorable et statistiquement significative l'attitude des répondants face à l'intensité de la collaboration souhaitée (plus l'effet attendu est jugé positif, plus le répondant a de chance d'être pour les fusions)

Enfin, quatre variables sociodémographiques influencent de manière favorable et statistiquement significative l'attitude des répondants face à l'intensité de la collaboration. Il s'agit de **l'âge du répondant**, du **sentiment d'appartenance** (élargi), le fait d'être **membre élu/désigné des autorités locales** et le fait d'être **prêt à accepter une charge au sein des autorités locales** d'une **commune issue d'une fusion**. Le fait d'être **prêt à accepter une charge au sein des autorités locales** (commune de domicile) influence par contre de manière négative l'attitude du répondant face à l'intensité de la collaboration.

5 RECOMMANDATION

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à élaborer, à partir des éléments présentés aux chapitres précédents, une recommandation quant à l'opportunité d'entrer dans la phase opérationnelle d'une étude de fusion entre tout ou partie des communes sous revue.

Portée de la recommandation. L'enquête auprès du corps électoral des dix-sept communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et Mont-Tramelan permet de renseigner les autorités politiques sur les points suivants :

- **Principe d'un renforcement de la collaboration.** L'opportunité de mener plus en avant une réflexion quant à un rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion ;
- **Intensité et périmètre(s) de la collaboration.** Les formes de collaboration à considérer et les périmètres à envisager.

Pour ce faire, elle recense le degré d'ouverture du corps électoral à l'idée d'un renforcement de la collaboration intercommunale pouvant aller jusqu'à la fusion de commune. Elle évalue également si ledit corps électoral n'est pas *a priori* opposé audit renforcement... et quel(s) périmètre(s) sont envisageable(s). Les recommandations ci-dessous se fondent sur les considérants suivants :

- **Collaborations intercommunales et fusions de communes.** A l'exception de Champoz et Mont-Tramelan, les répondants des communes sous revue sont en faveur d'un renforcement des collaborations, pouvant aller jusqu'à une fusion de communes. En effet, les pourcentages d'avis favorables aux fusions de communes se situent entre 55.8% à Tramelan et 100.0% à Monible ;
- **Collaborations étendues pour le périmètre englobant l'ensemble des communes (COF17).** Une fusion de l'ensemble des communes sous revue n'est pas la forme de rapprochement idéale... les collaborations étant préférées par les répondants dans une large majorité desdites communes ;
- **Fusion du « Bas de la Vallée »... et peut-être à terme de la « Vallée de Tavannes » dans son ensemble.** Une fusion des communes de Bévillard, Court, Malleray, Pontenet et Sorvilier (sans Champoz) est très largement plébiscitée par les répondants desdites communes (entre 76.4% et 86.3% d'avis favorables). A terme, une solution élargie à l'ensemble de la Vallée de Tavannes pourrait être envisageable puisque, pour les communes du « Haut de la Vallée » appartenant à ladite vallée, cette solution est très nettement privilégiée par rapport à une fusion des communes de Loveresse, Mont-Tramelan, Reconvilier, Saules, Tavannes et Tramelan ;
- **Fusion du Petit-Val, inclus Saicourt.** Les répondants des communes de Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz se montrent très nettement pour une fusion de communes du Petit-Val, inclus Saicourt (entre 63.6% et 90.5% d'avis favorables). Le bémol réside pour ce périmètre dans le nombre d'habitants, aux alentours de la limite minimale de 1'000 habitants fixée par le canton de Berne dans sa politique d'encouragement aux fusions de communes.

Etre en-dessous de ladite limite ne signifie bien évidemment pas une impossibilité de fusionner, mais ne permet pas d'avoir accès à la subvention cantonale en matière de fusion.

Points clés - Recommandations. Considérant les éléments ci-dessus, les **recommandations** émanant de l'enquête réalisée auprès du corps électoral des communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val, de Tramelan et Mont-Tramelan sont les suivantes :

- **Entrer dans la phase opérationnelle d'une fusion** des communes du « **Bas de la Vallée** » (Bévilard, Court, Malleray, Pontenet et Sorvilier) et d'une fusion des communes du « **Petit-Val, inclus Saicourt** » (Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz) ;
- **Envisager à termes l'élargissement du périmètre « Bas de la Vallée »** aux communes voisines, à savoir à l'ensemble des communes de la Vallée de Tavannes. Pour le « **Petit-Val, inclus Saicourt** », un élargissement (en direction de Tramelan ?) pourrait être considéré eu égard à la limite des 1'000 habitants !
- **Maintenir, voire élargir, le niveau des collaborations intercommunales** entre l'ensemble des communes sous revue, en particulier pour les périmètres où une fusion n'est, pour l'heure, pas la forme de rapprochement la plus opportune.

Décisions. A ce stade, il convient donc que les communes parties prenantes se positionnent en fonction des résultats de l'étude stratégique et de l'enquête auprès de la population. Les décisions à prendre s'articulent à notre sens comme suit :

- **Pour les communes du « Bas de la Vallée »**, il s'agit de décider d'entrer ou non dans une phase opérationnelle aboutissant à la présentation à la population d'un contrat de fusion (et des règlements y relatifs) regroupant les communes de Bévilard, Court, Malleray, Pontenet et Sorvilier (et éventuellement Champoz, quoiqu'une fusion y soit peu populaire). La considération d'un périmètre plus large (Vallée de Tavannes) peut faire l'objet d'une décision ultérieure ;
- **Pour les communes du « Petit Val, inclus Saicourt »**, il s'agit également de décider d'entrer ou non dans une phase opérationnelle aboutissant à la présentation à la population d'un contrat de fusion (et des règlements y relatifs) regroupant les communes de Châtelat, Monible, Saicourt, Sornetan et Souboz. La considération d'un périmètre élargi (avec Tramelan ?) peut faire l'objet d'une décision ultérieure, ou être traitée rapidement eu égard à la limite des 1'000 hab. ;
- **Pour les autres communes**, il s'agit de se positionner quant au maintien, voire à l'élargissement des collaborations intercommunales existantes, et, le cas échéant, d'envisager des fusions à plus petite échelle... en conservant pour les communes de la Vallée de Tavannes (et ne faisant pas partie du Bas de la Vallée) la possibilité d'un regroupement à terme de l'ensemble de la vallée.

Enfin, il est bien évident que toutes les communes doivent se positionner quant au maintien, voire au **développement de collaborations intercommunales et régionales** à l'échelle de l'ensemble du périmètre considéré.

6 ANNEXES

Objectif du chapitre. Les présentes annexes ont pour objectif de présenter, pour le lecteur intéressé, les éléments techniques de l'enquête auprès du corps électoral. La première partie détaille le protocole d'enquête et la seconde résume le contenu du questionnaire. Lesdites annexes comprennent également les données et graphiques détaillés concernant la qualité des prestations et les effets attendus d'un rapprochement. Enfin, elles se terminent par la description de l'échantillon à l'aide de variables sociétales.

6.1 PROTOCOLE D'ENQUÊTE

Protocole d'enquête. Le protocole d'enquête est présenté dans le tableau 6-1. L'enquête s'adresse à tous les résidents âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral de chaque commune concernée. Elle est exhaustive dans le sens où un questionnaire est envoyé à chaque membre du corps électoral considéré²⁴. Le questionnaire ne varie pas en fonction de la commune de résidence de la personne. Les questions sont fermées dans leur grande majorité. Le répondant doit choisir entre diverses réponses proposées. Le questionnaire comprend 19 questions organisées sur un support papier A3 recto-verso ou 4 pages A4.

Administration du questionnaire. La confidentialité des réponses et l'anonymat de leur traitement sont garantis. Les questionnaires sont envoyés par poste, accompagnés d'une enveloppe réponse ainsi que d'une lettre signée au nom de la commune par le Maire et le Secrétaire. La lettre d'accompagnement indique au corps électoral qu'il sera informé quant aux résultats de l'enquête. Les questionnaires ont été envoyés entre le 30 août et le 3 septembre 2010, avec un délai de réponse au 24 septembre 2010. Les questionnaires reçus jusqu'au 8 octobre 2010 ont été pris en compte. Pour les communes de Champoz, Monible, Pontenet, Reconvilier, Sornetan, Sorvilier et Souboz, le deuxième envoi des questionnaires a été effectué entre le 17 janvier 2011 et le 7 février 2011, avec un délai de réponse au 10 mars 2011.

6.2 STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

Structure du questionnaire. Le questionnaire est structuré en quatre parties. La première partie est destinée à faire entrer « en douceur » la personne interrogée dans la thématique. Cette partie comprend trois questions. Après la question 1 renseignant sur la commune de domicile, les questions 2 et 3 sondent l'avis de la personne sur les prestations communales et les collaborations actuelles entre les communes sous revue.

²⁴ Notons que l'exhaustivité porte ici sur l'envoi à chaque personne et non sur le fait que chaque personne contactée réponde. Le taux de réponse est analysé au chapitre 3.

Les cinq questions suivantes forment la deuxième partie qui représente le « cœur » du questionnaire. La question 4 cherche à savoir si le répondant est favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale. En cas de réponse négative, la question subsidiaire 4A s'intéresse à l'opinion du répondant quant au maintien, respectivement à la réduction du niveau actuel de collaboration. Les questions 5 et 5A cherchent à savoir à quelle(s) forme(s) de collaboration les répondants sont le plus favorables eu égard à plusieurs périmètres. La question 6 étudie la possibilité d'intégrer d'autres communes au projet. La question 7 s'intéresse aux attentes et craintes des personnes par rapport à une éventuelle fusion de communes, et, pour finir, la question 8 cherche à identifier le sentiment d'appartenance des répondants.

La troisième partie comprend 10 questions sociodémographiques (questions 9 à 18). Elle permet d'expliquer l'attitude face à un rapprochement et de tester la représentativité de l'échantillon des répondants. Pour ce dernier élément, les informations suivantes sont utilisées : sexe, âge et état-civil. Pour terminer, la question 19 représente la quatrième partie. Elle est ouverte et permet aux répondants de faire part de leurs commentaires.

Tableau 6-1 : Protocole d'enquête au corps électoral

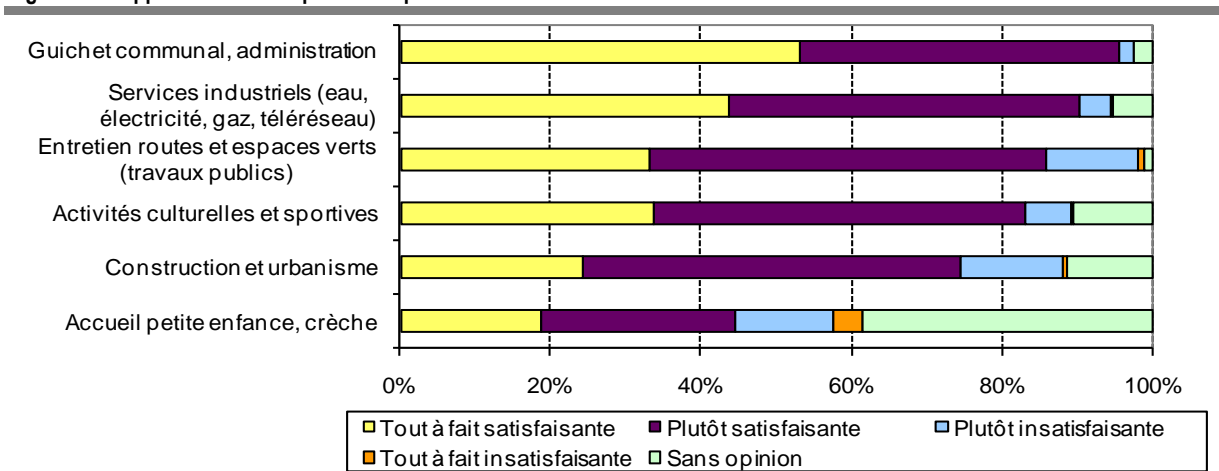
Enquête auprès de la population	
Population visée	Population résidante en âge de voter selon le registre électoral
Type d'enquête	Exhaustive (envoi du questionnaire à l'ensemble de la population visée, par opposition à un procédé d'échantillonnage)
Similarité des questionnaires	Questionnaire identique pour chaque commune
Type de questions	Principalement fermées
Nombre de questions	19 questions
Support du questionnaire	Feuille A3 recto/verso ou 4 feuilles A4
Mode d'administration	Par courrier postal
Incidations à répondre	- Lettre adressée nominativement et signée au nom du Conseil communal/municipal par le maire et le secrétaire/chancelier municipal. - Enveloppe-réponse préaffranchie adressée à l'Administration de la commune de résidence.
Modalité de communication	- Communiqué de presse - Articles dans la presse régionale
Confidentialité et anonymat dans le	Garanties
Information annoncée sur les résultats	Dans la presse régionale
Date d'envoi	10 communes - Entre le 30 août et le 3 septembre 2010 7 communes - Entre le 17 janvier et le 7 février 2011
Délai de renvoi	10 communes - 24 septembre 2010 7 communes - 13 février 2011 / 10 mars 2011
Dernier délai pour les renvois tardifs	10 communes - 22 octobre 2010 7 communes - 10 mars 2011

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

6.3 APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

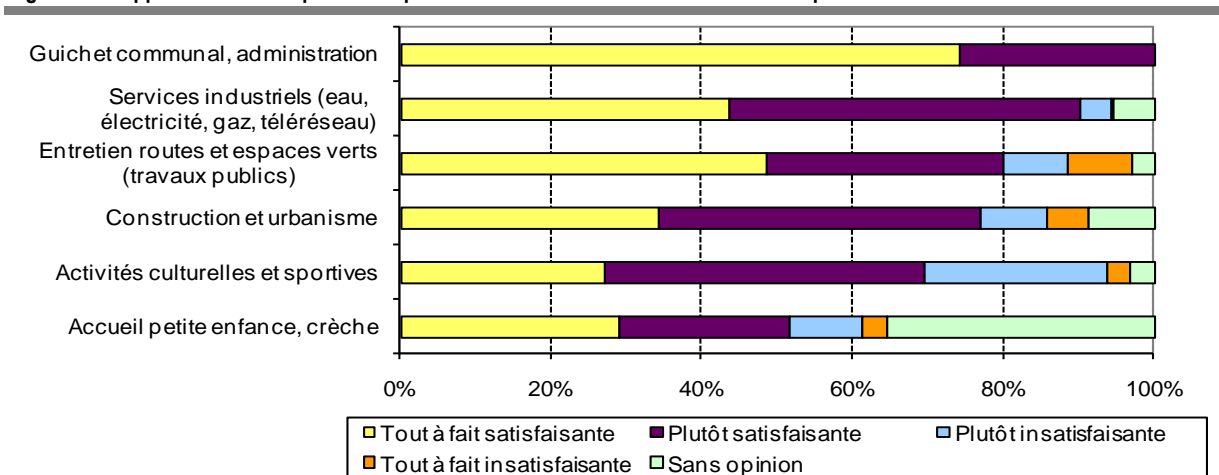
Les figures 6-1 à 6-17 présentent, pour chaque commune, l'appréciation du corps électoral quant à la qualité des prestations fournies par leur commune de domicile. Les prestations sont classées de haut en bas, dans l'ordre décroissant, en fonction du pourcentage de répondants plutôt, voire tout à fait satisfaits, de la qualité de la prestation considérée.

Figure 6-1 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Bévillard



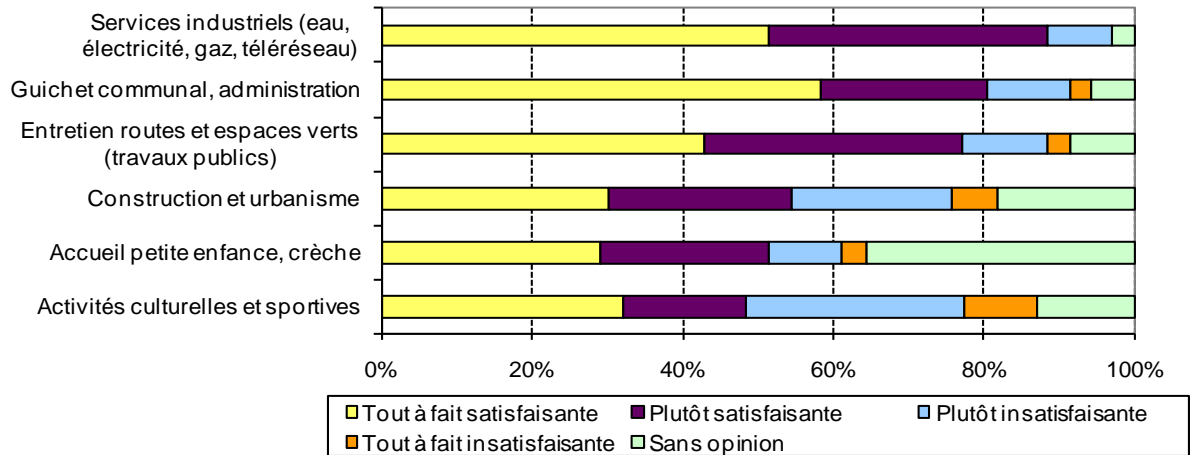
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-2 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Champoz



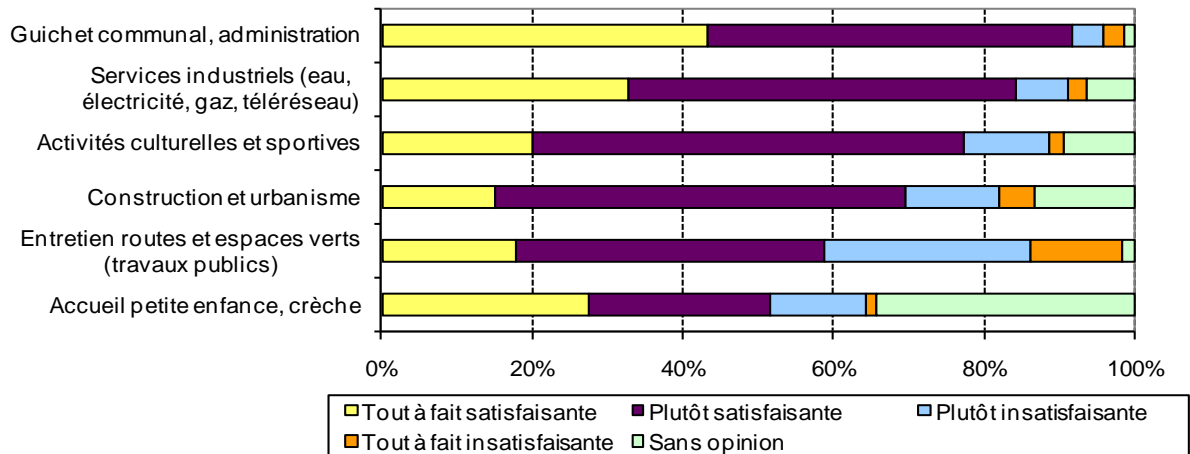
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-3 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Châtelat



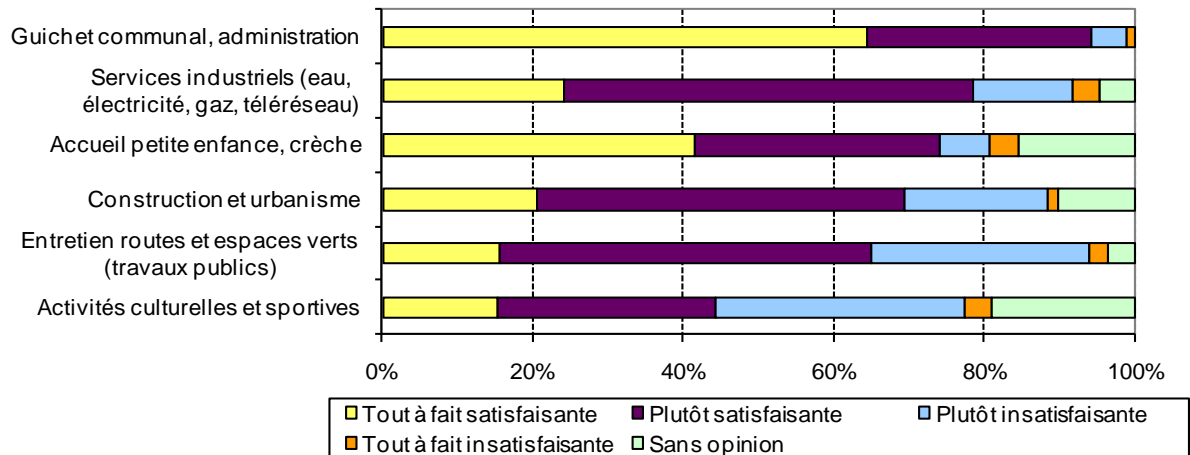
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-4 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Court



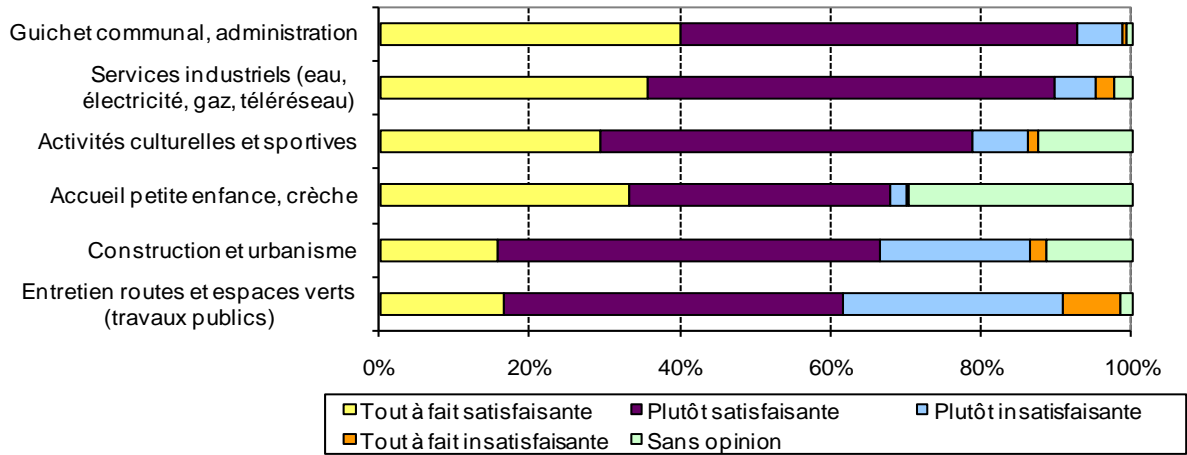
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-5 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Loveresse



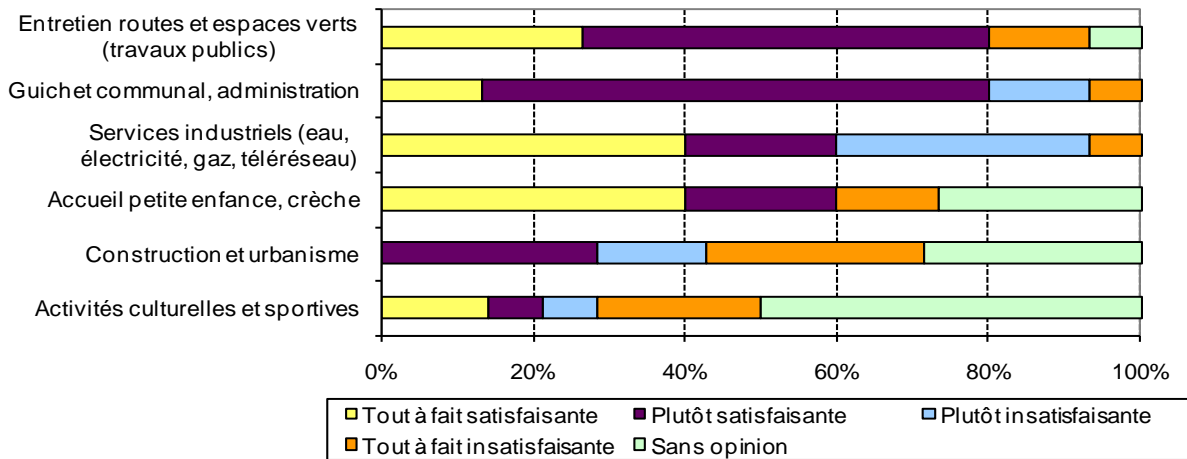
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-6 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Malleray



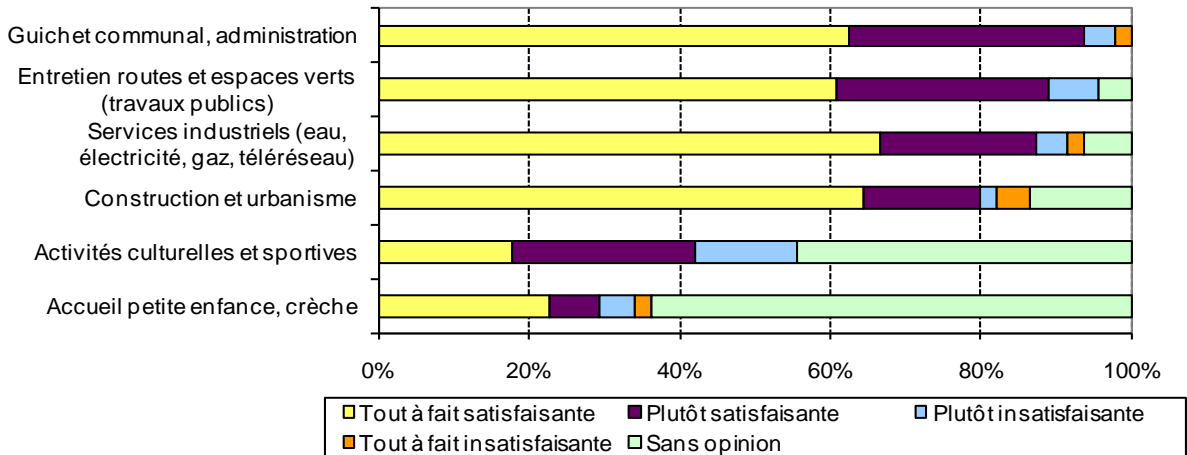
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-7 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Monible



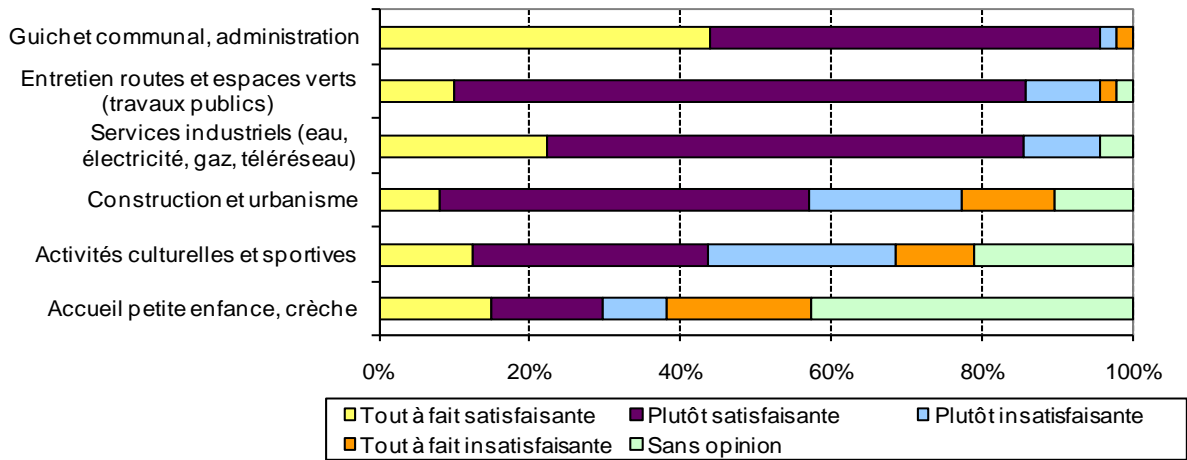
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-8 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Mont-Tramelan



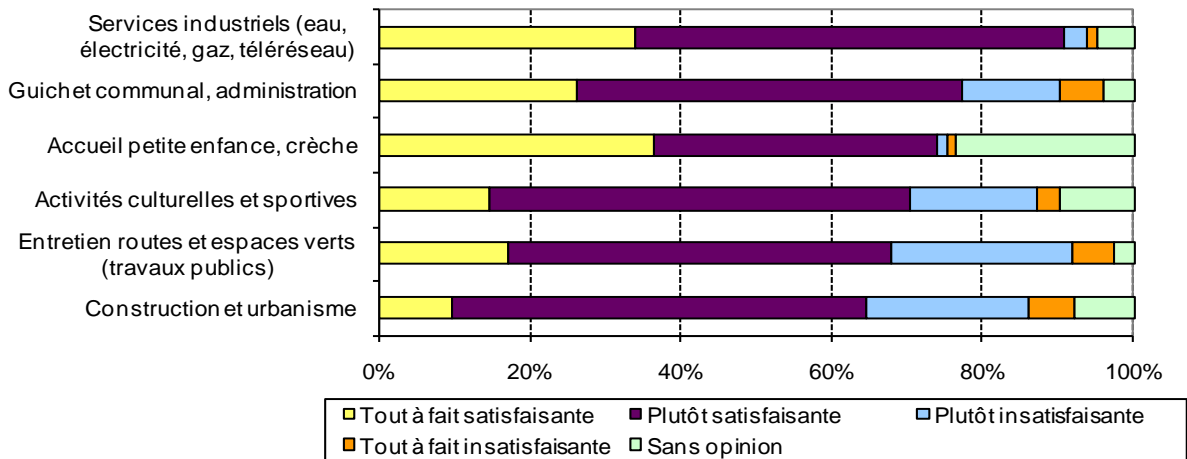
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-9 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Pontenet



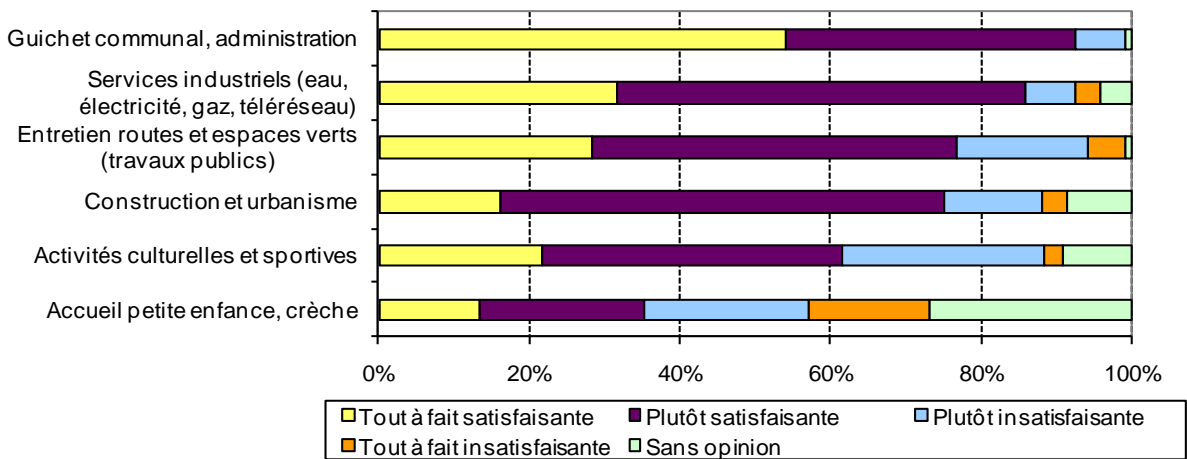
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-10 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Reconvilier



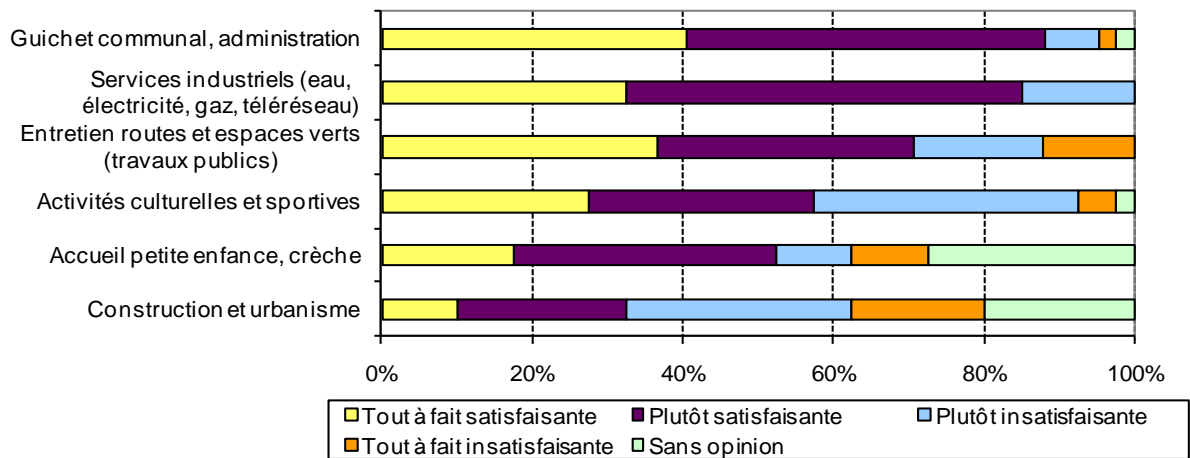
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-11 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Saicourt



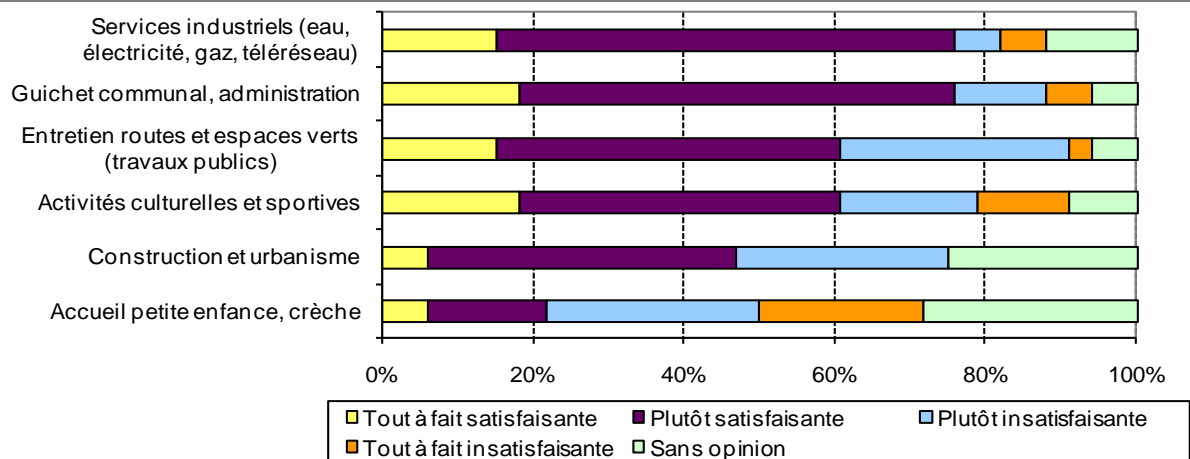
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-12 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Saules



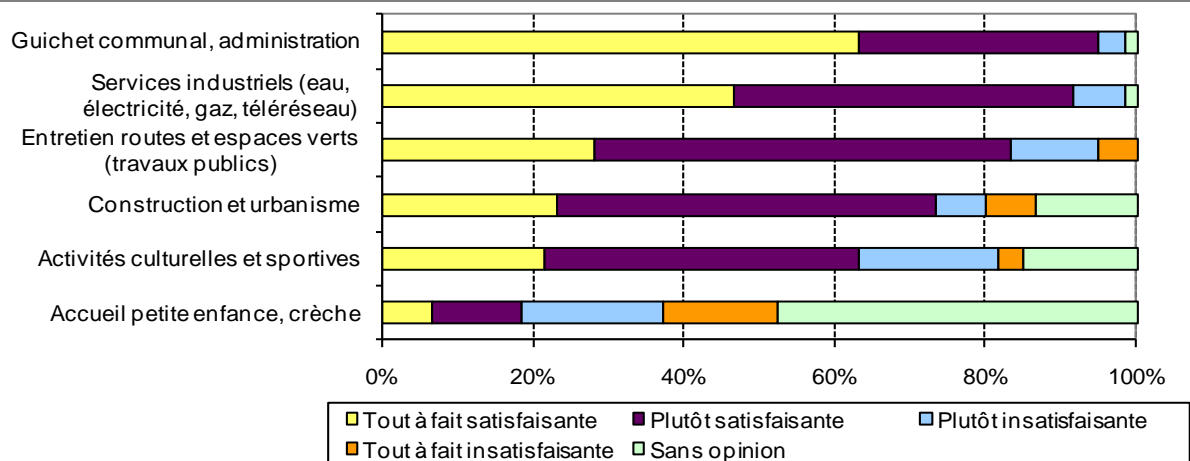
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-13 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Sornetan



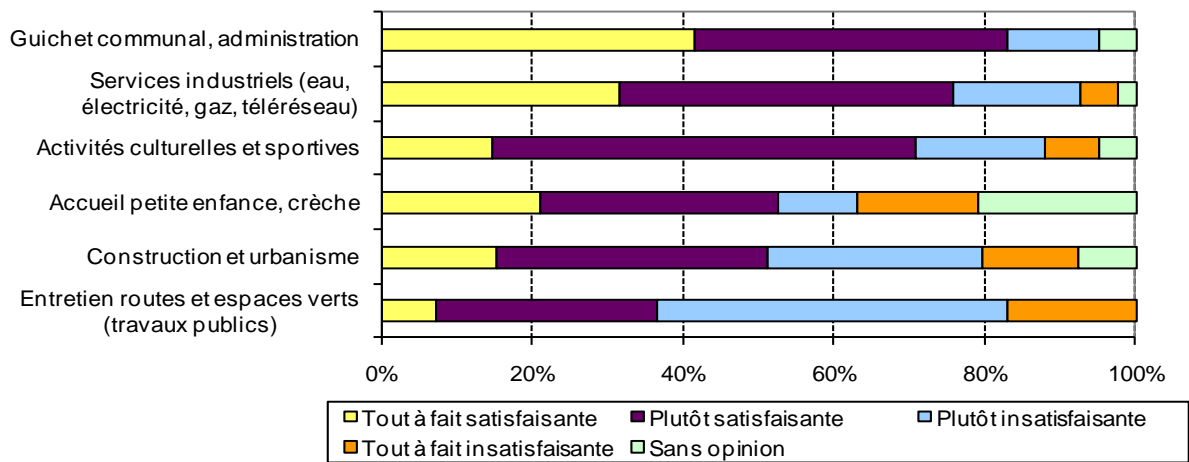
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-14 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Sorvilier



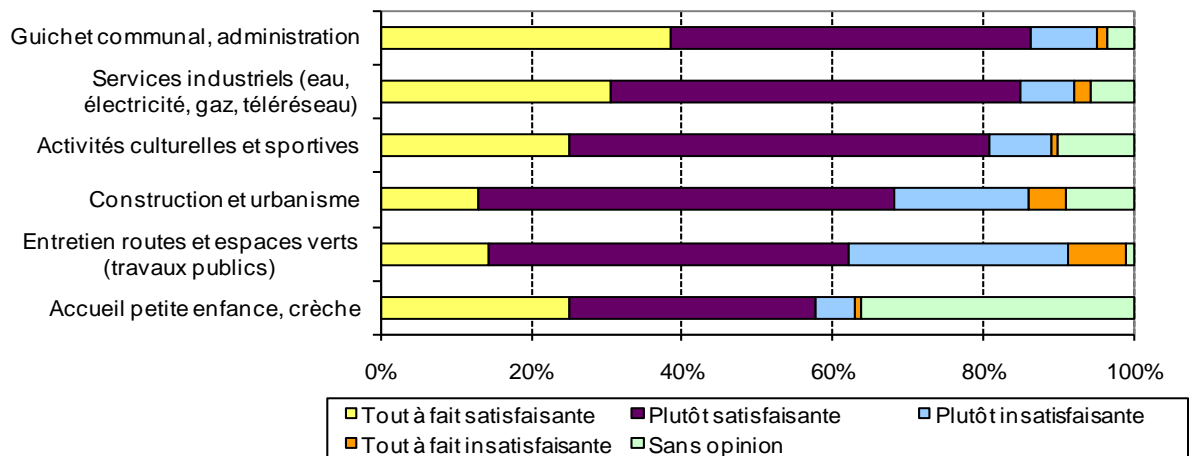
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-15 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Souboz



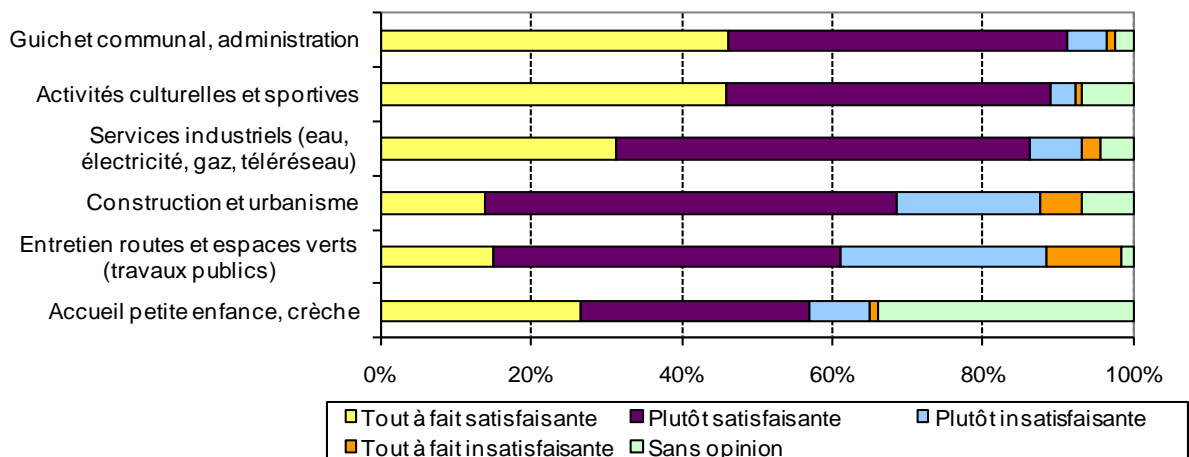
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-16 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Tavannes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

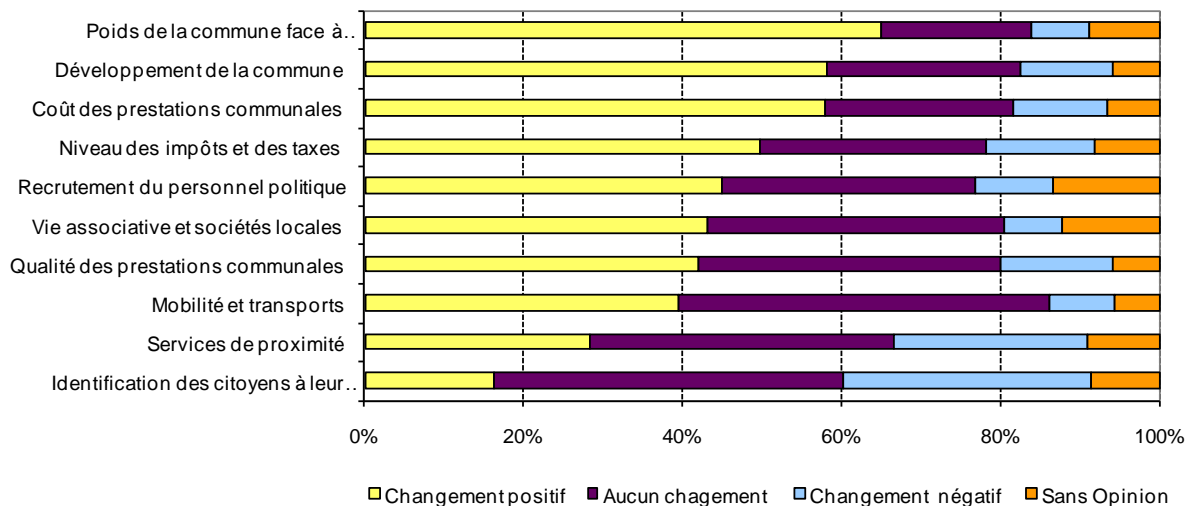
Figure 6-17 : Appréciation de la qualité des prestations fournies → Commune de Tramelan



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

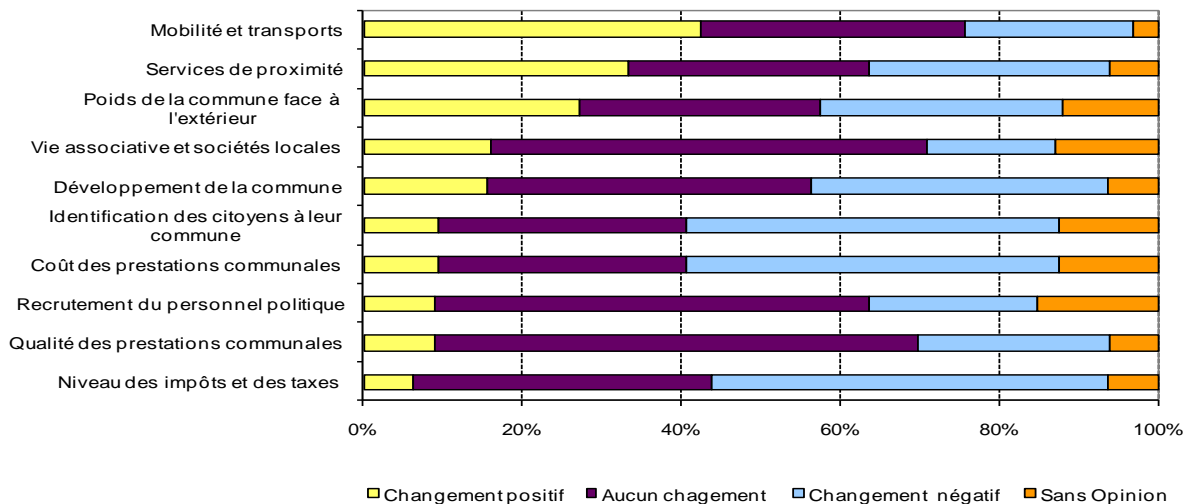
6.5 EFFETS ATTENDUS SUITE A UN RAPPROCHEMENT

Figure 6-18 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Bévillard



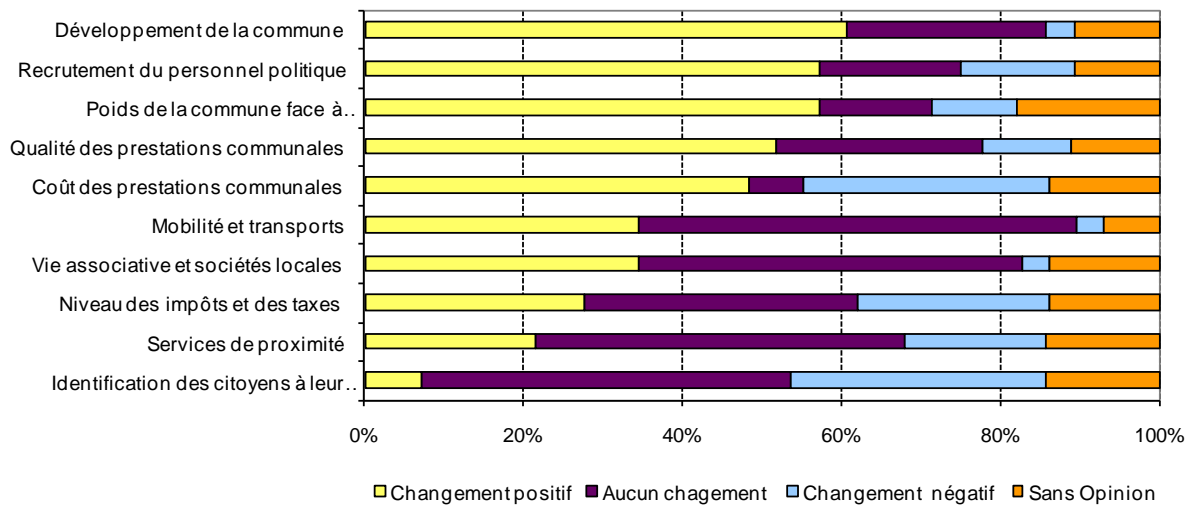
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-19 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Champoz



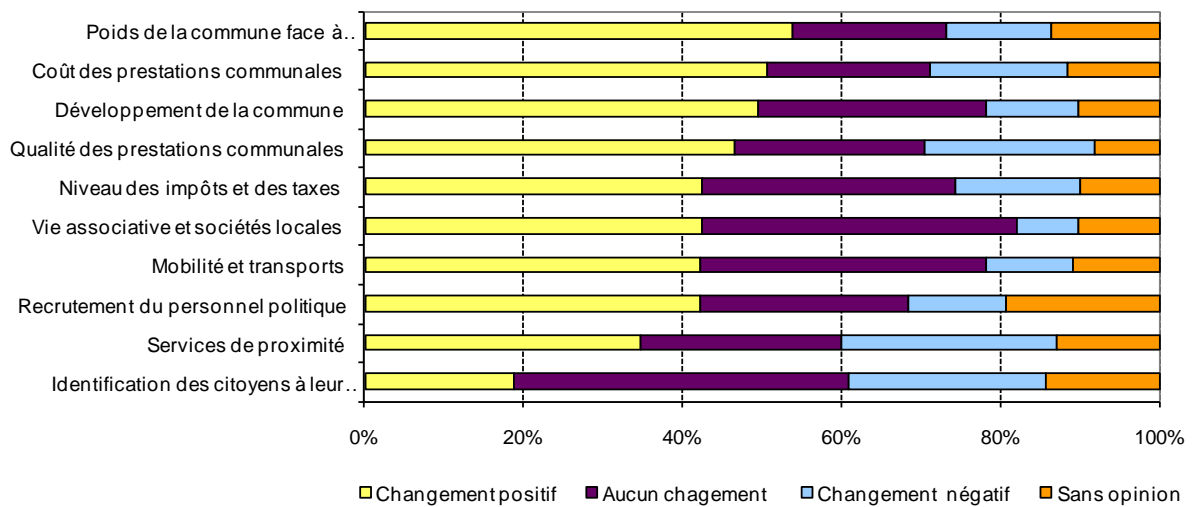
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-20 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Châtelat



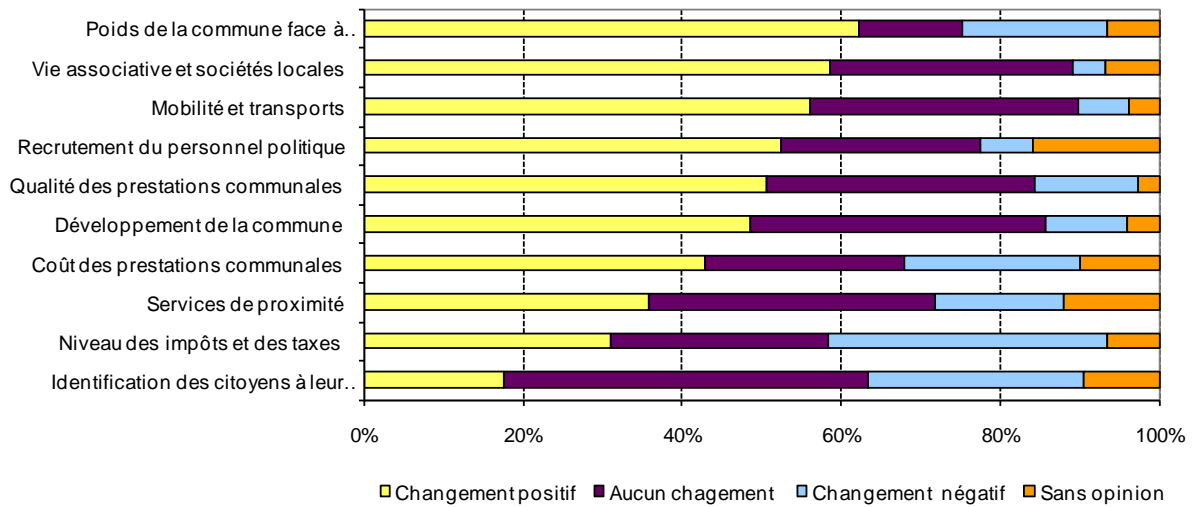
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-21 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Court



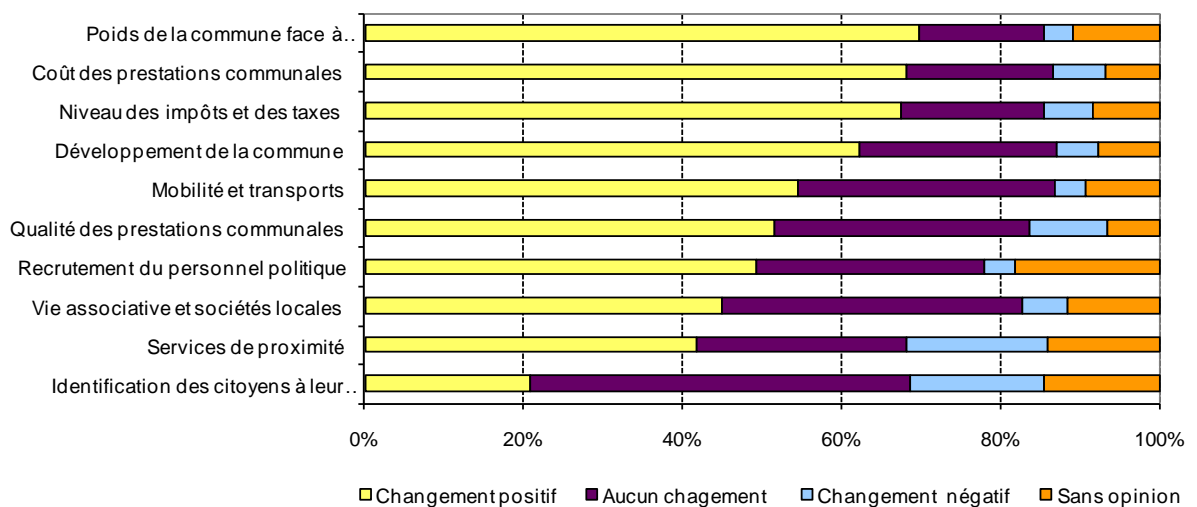
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-22 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Loveresse



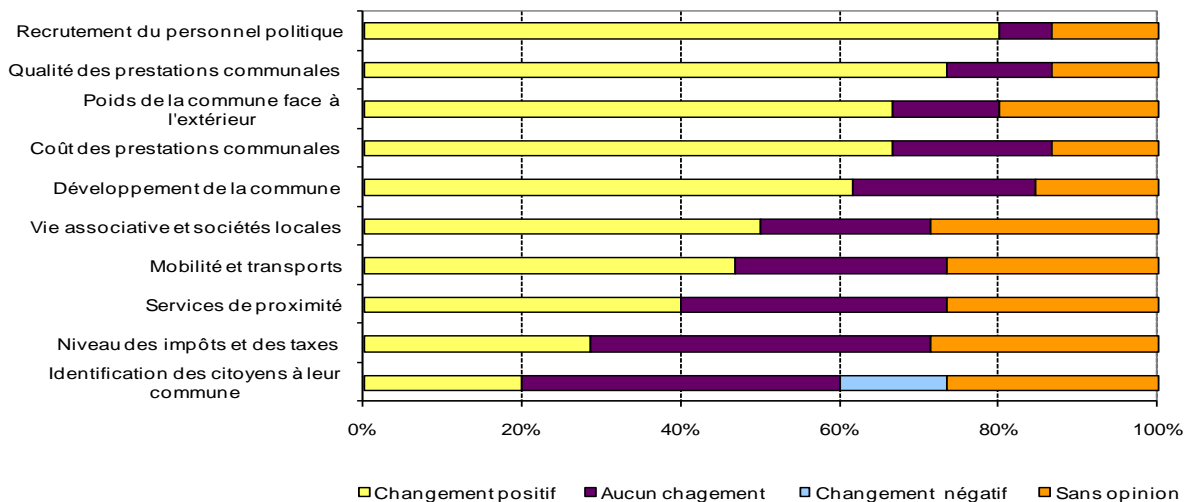
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-23 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Malleray



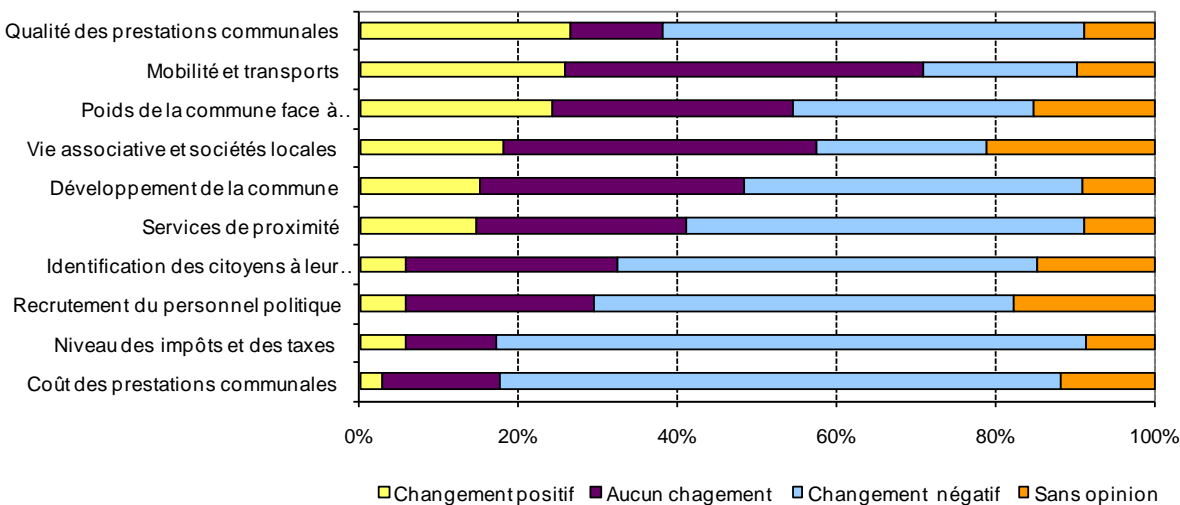
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-24 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Monible



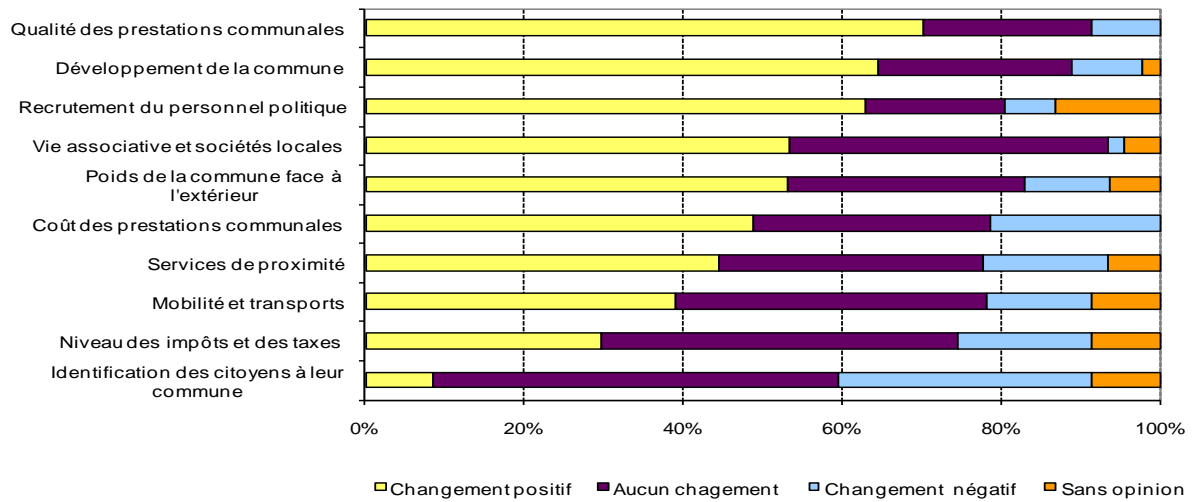
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-25 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Mont-Tramelan



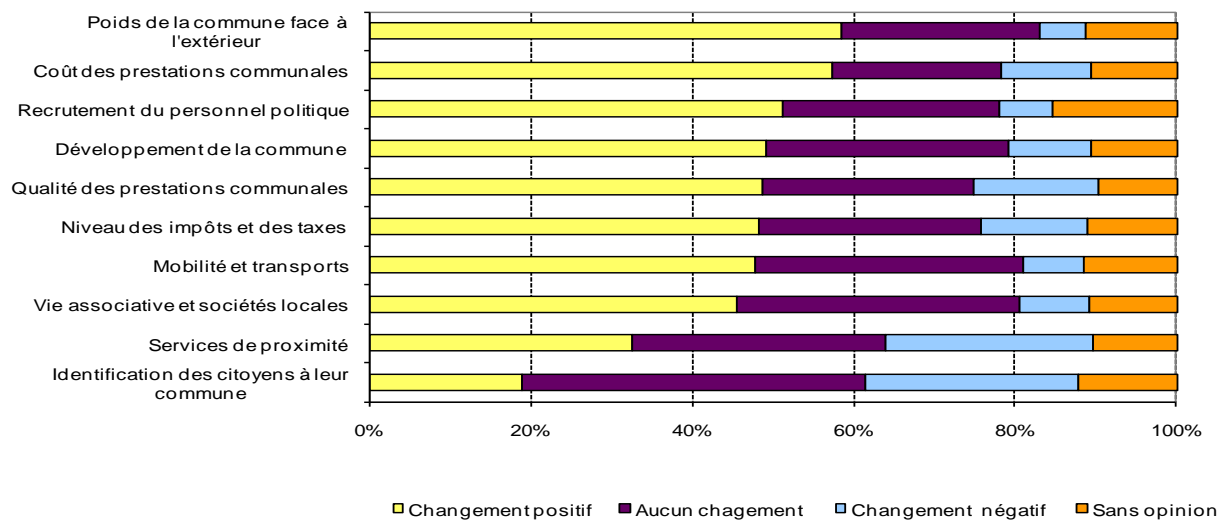
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-26 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Pontenet



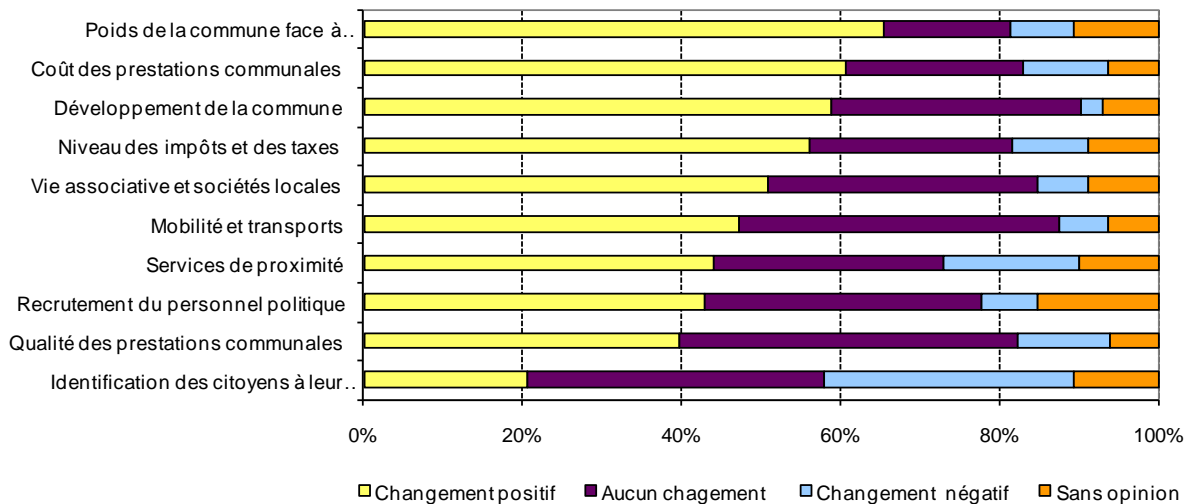
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-27 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Reconvilier



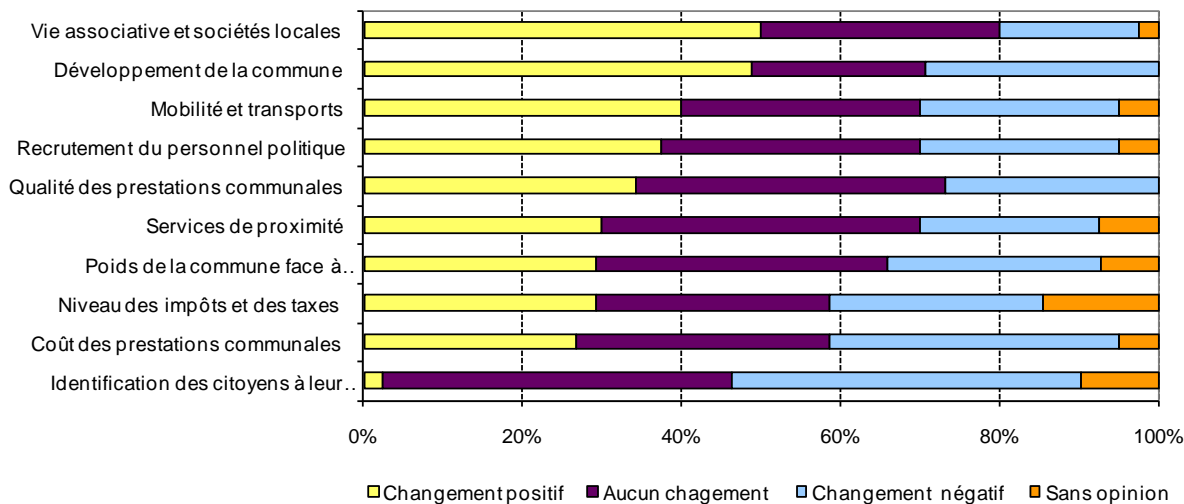
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-28 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Saicourt



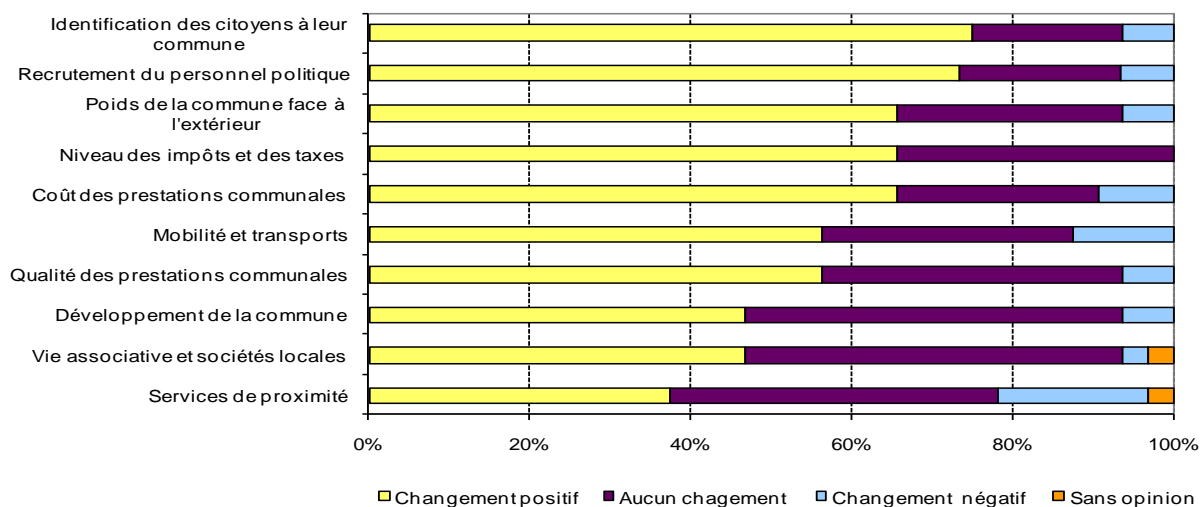
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-29 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Saules



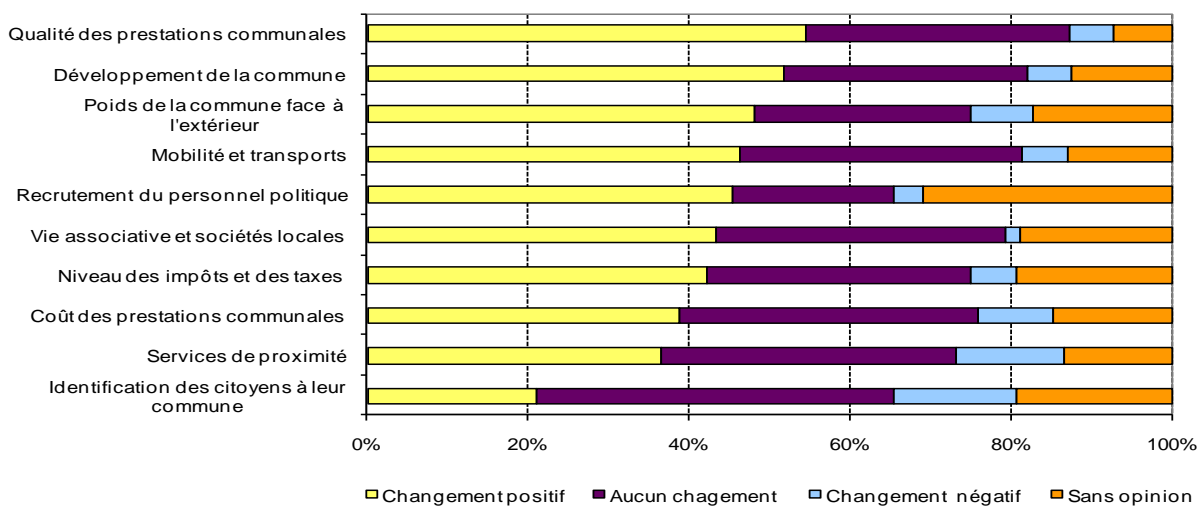
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-30 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Sornetan



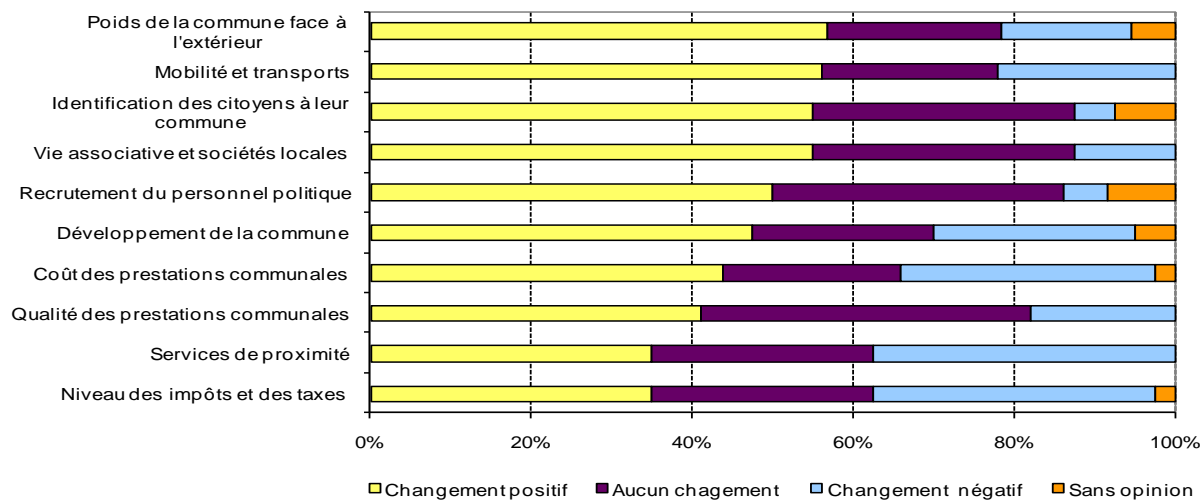
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-31 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Sorvilier



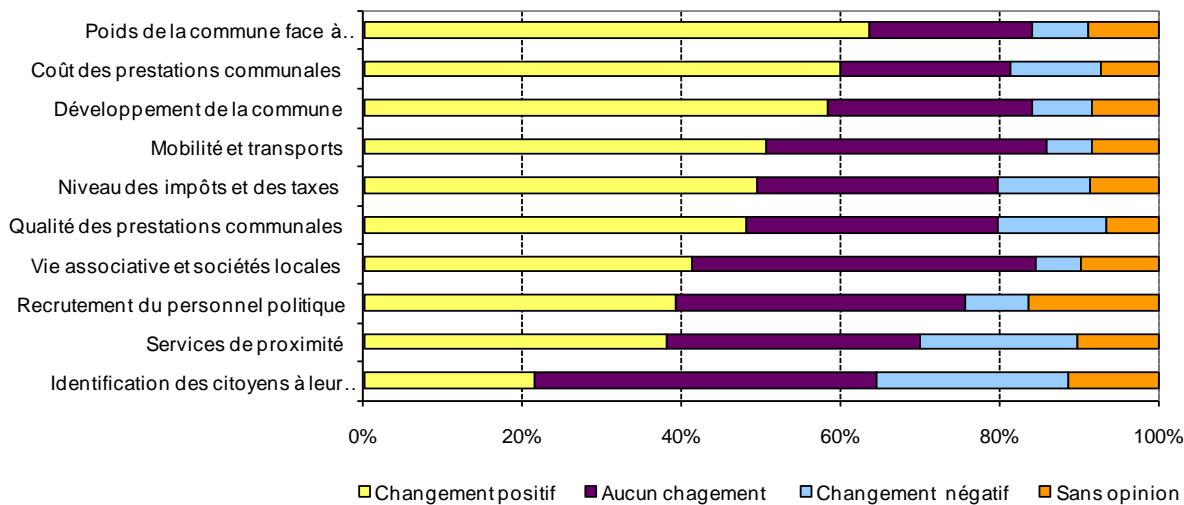
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-32 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Souboz



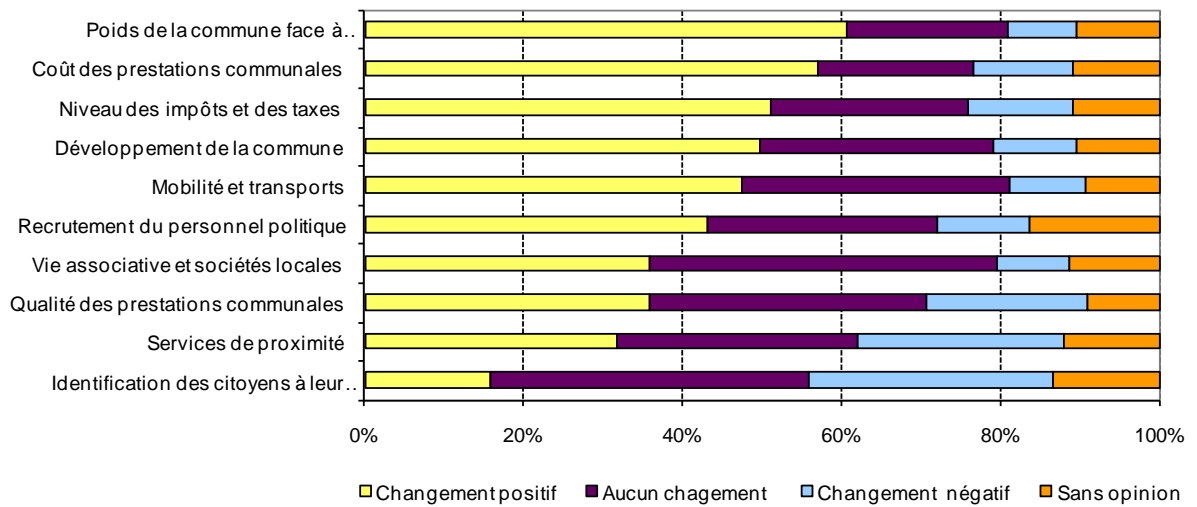
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-33 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Tavannes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

Figure 6-34 : Effets attendus d'un rapprochement → Commune de Tramelan



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

6.6 VARIABLES SOCIODÉMOGRAPHIQUES – ÉCHANTILLONS ET CORPS ÉLECTORAUX

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de décrire l'échantillon de répondants et le corps électoral de chaque commune.

Description statistique – variables sociodémographiques. Lesdites variables permettent de tester la représentativité de l'échantillon. Il s'agit du sexe, de l'état civil et de l'âge. Elles sont discutées au chapitre 3.

Description statistique – autres variables sociodémographiques. Le tableau 6-3 décrit les personnes ayant répondu au travers de variables sociodémographiques autres que celles permettant d'évaluer la représentativité. Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

- **Mobilité.** La majorité des répondants, soit 36.4%, résident dans leur commune de domicile depuis moins de 20 ans. Cette catégorie est particulièrement importante, soit supérieur à 40.0%, dans les communes de Bévillard (40.9%) Loveresse (48.8%), Pontenet (42.0%), Saicourt (52.1%), Sornetan (57.6%), Sorvilier (43.9%) Souboz (51.3%) et Tavannes (42.9%). Globalement, la proportion de répondants résidant dans leur communes de domicile depuis 20 à 39 ans se montent à 29.5%, ceux résidant depuis 40 à 59 ans à 21.6% et enfin ceux résidant depuis 60 à 79 ans à 10.6%. Les personnes résidant depuis plus de 80 ans représentent quant à elles 1.9% des personnes ayant répondu à l'enquête ;
- **Domicile.** Globalement, la proportion de répondants ayant déjà habité dans une des seize autres communes se monte à 43.8%. Ladite proportion est la plus faible dans les communes de Châtelat (25.0%), Monible (26.7%) et Tramelan (23.3%). Les communes de Champoz (45.7%), Court (39.4%), Mont-Tramelan (32.6%), Sorvilier (38.3%) et Tavannes (42.9%) obtiennent des résultats intermédiaires. Dans les autres communes les résultats sont plus élevés et se situent entre 52.2% à Souboz et 78.0% à Pontenet ;
- **Membre d'une société locale.** Les répondants membres d'une société locale dans leur commune de résidence représentent globalement 48.6% des personnes ayant répondues à la présente enquête. Les communes de Monible et Saules ne comptabilise que des taux respectifs de 7.1 et 7.3% alors que les communes de Sornetan, Souboz, Tavannes et Tramelan ont les taux les plus élevés (entre 43.3% à Tavannes et 68.4% à Souboz). Dans les autres communes, les pourcentages se situent entre 20.7% à Loveresse et 39.1% à Pontenet. En moyenne, 23.3% des répondants sont membres d'une société locale d'une des seize autres communes du projet. Cette fois-ci, les communes de Tavannes et Tramelan obtiennent les taux les plus bas avec respectivement 17.7% et 14.2%. Les communes de Châtelat, Monible, Pontenet, Saicourt, Saules, Sornetan et Souboz comptabilisent pour le part les taux les plus élevés, à savoir entre 35.5% à Sornetan et 52.2% à Pontenet. Les pourcentages des autres communes varient entre 20.0% à Court et 28.2% à Mont-Tramelan ;

- **Autorités locales.** Le pourcentage global de répondants ayant été membre élu ou désigné des autorités locales s'élève à 25.3%. Les communes de Champoz (44.4%), Châtelat (50.0%), Loveresse (41.5%), Monible (60.0%), Pontenet (49.0%), Saules (40.5%), Sorvilier (48.3%) et Souboz (47.5%) obtiennent les taux les plus hauts. La proportion de répondants prêts à accepter une charge dans les autorités locales de leur commune de résidence se monte à 21.5%... les résultats s'étendant de 14.5% à Reconvilier à 37.8% à Souboz. Enfin, en moyenne, 17.5% des répondants seraient prêts à accepter une charge dans les autorités locales issues d'une éventuelle fusion. Le taux le plus élevé est comptabilisé à Sornetan (37.5%) et le taux le plus bas à Champoz (3.0%). Dans les autres communes, les pourcentages se situent entre 10.0% à Mont-Tramelan et 30.6% à Souboz ;
- **Bourgeois.** Le taux moyen de répondants bourgeois de leur commune de résidence se situe à 8.0%. Les résultats oscillent entre 0.0% à Monible, Mont-Tramelan et Pontenet et 41.7% à Champoz. Le taux moyen de répondants bourgeois d'une des seize autres communes du projet est légèrement inférieur et se situe à 7.1%. Les taux vont de 0.0% à Châtelat à 15.0% à Saules ;
- **Propriétaire de l'habitation.** Une majorité des répondants, soit 61.6%, de l'ensemble des communes sous revue sont propriétaires de leur habitation. Toutes les communes obtiennent des résultats supérieurs à 50.0%. Ces derniers s'étendent de 53.3% à Tavannes à 82.7% à Pontenet.

Points clés. Il existe quelques différences en termes de **structure sociodémographique** des répondants des communes sous revue. Cependant, un **profil assez clair et commun** semble tout de même se dégager. Les répondants sont plus souvent mariés et un peu plus âgés que la population dans son ensemble. Ils sont majoritairement propriétaires de leur habitation et exercent leurs activités sportives et culturelles dans les différentes sociétés locales de leur commune ou des communes voisines. Un très faible pourcentage de ces derniers est bourgeois de leur commune de domicile ou d'une des autres communes du projet.

Tableau 6-3 : Description des échantillons pour différentes variables sociétales

Variable	Bévilard	Champoz	Châtelat	Court	Love- resse	Malleray	Monible	Mt- Tramelan	Pontenet	Recon- villier	Saïcourt	Saules	Sornetan	Sorvillier	Souboz	Tavannes	Tramelan	Total
Nombre d'année de résidence dans la commune actuelle	N=384	N=34	N=33	N=282	N=84	N=424	N=14	N=48	N=50	N=292	N=121	N=41	N=33	N=57	N=39	N=496	N=714	N=3146
Moins de 20 ans	40.9%	38.2%	24.2%	33.0%	48.8%	38.9%	14.3%	29.2%	42.0%	36.3%	52.1%	39.0%	57.6%	43.9%	51.3%	42.9%	23.7%	36.4%
Entre 20 et 39 ans	31.5%	32.4%	24.2%	33.3%	38.1%	33.3%	57.1%	18.8%	40.0%	27.4%	27.3%	26.8%	27.3%	15.8%	35.9%	28.0%	26.6%	29.5%
Entre 40 et 59 ans	20.3%	20.6%	33.3%	18.4%	10.7%	17.5%	21.4%	27.1%	16.0%	27.1%	16.5%	26.8%	6.1%	19.3%	7.7%	18.1%	29.0%	21.6%
Entre 60 et 79 ans	6.8%	8.8%	15.2%	14.5%	1.2%	7.3%	7.1%	18.8%	2.0%	7.2%	4.1%	7.3%	9.1%	17.5%	5.1%	9.3%	17.8%	10.6%
Plus de 80 ans	0.5%	0.0%	3.0%	0.7%	1.2%	3.1%	0.0%	6.3%	0.0%	2.1%	0.0%	0.0%	0.0%	3.5%	0.0%	1.6%	2.9%	1.9%
A déjà habité dans une ou plusieurs autres commune du COF17	N=383	N=35	N=36	N=289	N=83	N=433	N=15	N=46	N=50	N=295	N=120	N=42	N=33	N=60	N=41	N=494	N=720	N=3175
Oui	54.3%	45.7%	25.0%	39.4%	54.2%	55.9%	26.7%	32.6%	78.0%	54.2%	60.0%	57.1%	60.6%	38.3%	51.2%	42.9%	23.3%	43.8%
Membre d'une société locale dans la commune de domicile	N=383	N=34	N=32	N=282	N=82	N=428	N=14	N=48	N=46	N=281	N=115	N=41	N=32	N=59	N=38	N=490	N=716	N=1335
Oui	36.0%	23.5%	34.4%	36.5%	20.7%	38.6%	7.1%	20.8%	39.1%	30.2%	28.7%	7.3%	46.9%	35.6%	68.4%	43.3%	52.4%	48.6%
Membre d'une société locale d'une autre commune du COF17	N=316	N=31	N=29	N=230	N=74	N=356	N=14	N=39	N=46	N=237	N=109	N=38	N=31	N=47	N=34	N=418	N=571	N=2620
Oui	25.9%	35.5%	41.4%	20.0%	25.7%	22.5%	50.0%	28.2%	52.2%	24.9%	45.0%	39.5%	35.5%	27.7%	47.1%	17.7%	14.2%	23.3%
Membre élu ou désigné des autorités locales	N=386	N=36	N=34	N=287	N=82	N=433	N=15	N=48	N=49	N=292	N=123	N=42	N=33	N=60	N=40	N=495	N=722	N=3177
Oui	24.6%	44.4%	50.0%	27.5%	41.5%	19.4%	60.0%	37.5%	49.0%	23.6%	29.3%	40.5%	33.3%	48.3%	47.5%	21.6%	19.5%	25.3%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales de la commune de résidence	N=377	N=36	N=37	N=284	N=79	N=430	N=14	N=44	N=48	N=289	N=119	N=40	N=33	N=58	N=37	N=490	N=712	N=3127
Oui	19.4%	25.0%	18.9%	19.0%	31.6%	18.1%	21.4%	22.7%	29.2%	14.5%	21.0%	27.5%	33.3%	25.9%	37.8%	25.1%	22.2%	21.5%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales issue d'une éventuelle fusion	N=357	N=33	N=34	N=264	N=78	N=402	N=14	N=40	N=46	N=271	N=108	N=40	N=32	N=55	N=36	N=457	N=656	N=2923
Oui	17.1%	3.0%	11.8%	16.3%	29.5%	16.4%	28.6%	10.0%	30.4%	15.5%	18.5%	17.5%	37.5%	18.2%	30.6%	17.7%	16.5%	17.5%
Bourgeois de la commune de domicile	N=383	N=36	N=36	N=289	N=81	N=426	N=15	N=47	N=51	N=292	N=122	N=41	N=33	N=59	N=41	N=494	N=708	N=3154
Oui	5.5%	41.7%	11.1%	13.8%	9.9%	4.5%	0.0%	0.0%	0.0%	3.1%	6.6%	2.4%	9.1%	25.4%	17.1%	4.0%	11.6%	8.0%
Bourgeois d'une autre commune du COF17	N=358	N=22	N=32	N=240	N=73	N=401	N=15	N=43	N=48	N=270	N=101	N=40	N=32	N=43	N=37	N=452	N=615	N=2822
Oui	14.0%	13.6%	0.0%	4.6%	12.3%	8.5%	13.3%	2.3%	8.3%	6.3%	4.0%	15.0%	6.3%	9.3%	10.8%	5.3%	4.1%	7.1%
Propriétaire de son habitation	N=383	N=36	N=36	N=290	N=80	N=436	N=15	N=49	N=52	N=297	N=154	N=42	N=33	N=60	N=41	N=497	N=727	N=3228
Oui	55.4%	66.7%	66.7%	66.9%	77.5%	58.5%	60.0%	63.3%	82.7%	61.6%	74.0%	81.0%	54.5%	71.7%	75.6%	53.3%	61.2%	61.6%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du COF17 – 2010/2011

